

2022

Rapport de gestion

de la Municipalité au Conseil communal



TABLE DES MATIÈRES

MUNICIPALITÉ	6
DAGSP - DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE	9
ADMINISTRATION GÉNÉRALE.....	9
GREFFE MUNICIPAL OFFICE DE LA POPULATION	10
RESSOURCES HUMAINES (RH).....	15
POLICE.....	18
SDIS OUEST-LAVAUX.....	25
PROTECTION CIVILE	35
COMMUNICATION	38
FORÊTS.....	39
VIGNES.....	41
RUCHES COMMUNALES.....	45
CONCLUSION DE LA SYNDIQUE.....	46
DFMI - DIRECTION DES FINANCES DE LA MOBILITÉ ET DE L'INFORMATIQUE	47
FINANCES	47
INFORMATIQUE	50
MOBILITE.....	53
DURABILITE.....	59
CONCLUSION DU MUNICIPAL.....	61
DJAS – DIRECTION DE LA JEUNESSE ET DES AFFAIRES SOCIALES	62
AFFAIRES SCOLAIRES.....	64
ACCUEIL DE L'ENFANCE.....	69
AFFAIRES SOCIALES.....	75
AFFAIRES CULTURELLES, SPORTIVES ET DE LOISIRS	77
PAROISSES	79
CONCLUSION DU MUNICIPAL.....	80
DTSI – DIRECTION DES TRAVAUX ET DES SERVICES INDUSTRIELS.....	81
SERVICES INDUSTRIELS.....	81
TRAVAUX PUBLICS.....	96
ASSAINISSEMENT ET ENVIRONNEMENT.....	97
ESPACES VERTS	103
CONCLUSION DU MUNICIPAL.....	104
DUD – DIRECTION DE L'URBANISME ET DES DOMAINES	105
UNE DIRECTION, DEUX SERVICES.....	106
POLICE DES CONSTRUCTIONS	107
URBANISME.....	111
BÂTIMENTS COMMUNAUX ET DOMAINES	118
CONCLUSION DE LA MUNICIPALE.....	121
CONCLUSIONS 2022	122



Rapport de la Municipalité au Conseil communal sur la gestion durant l'année 2022

Madame La Présidente,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

Conformément à l'article 93, lettre c, de la Loi sur les communes et l'article 100 du règlement du Conseil communal de 2015, la Municipalité a l'honneur de vous soumettre ci-après son rapport de gestion pour l'année 2022.



MUNICIPALITÉ

Propos introductifs de la Syndique

« La vie, dans ce qu'elle a de meilleur, est un processus d'écoulement, de changement où rien n'est fixe ».

Carl Rogers, Psychologue et humaniste

La législature 2021-2026 est incontestablement une législature de transition, de changements.

Cette année 2022 a été extrêmement riche en pilotage de projets, analyses, et interactions avec nos habitant·e·s (sondage de satisfaction, programme de législature, soirée avec nos entreprises notamment) avec en parallèle une préparation à la gestion de crise face à une éventuelle - mais néanmoins bien réelle - pénurie d'énergie.

Toutes ces activités ont nécessité une grande disponibilité et un engagement opérationnel très important du collège municipal. D'où notre volonté mainte fois exprimée de sortir de l'opérationnel qui constitue pour l'heure une part trop conséquente au quotidien. C'est un enjeu essentiel d'ici aux élections de 2026. Dans notre canton, les démissions sont nombreuses depuis le début de la législature et hormis dans les villes ou grandes communes, il devient difficile de motiver les candidat·e·s à se présenter.

Notre collègue, Mme Sandrine Rainotte, a malheureusement dû faire le choix très difficile de renoncer à son mandat et s'est résignée à démissionner au 30 septembre 2022 pour préserver sa santé et pouvoir continuer à se réaliser professionnellement de manière sereine. Au 1^{er} octobre, M. Damien Cuche lui a succédé, élu tacitement, étant le seul candidat à l'élection complémentaire.

Avec l'établissement de son programme de législature, la Municipalité s'est dotée d'une feuille de route ambitieuse, qui reflète ses valeurs, sa vision pour les cinq années à venir et qui met en avant des thèmes et actions attendues par la population, mais également des objectifs clairs quant au fonctionnement et aux besoins de son administration afin de la rendre plus efficiente, force de proposition et autonome.

Fournir et promouvoir des prestations de qualité, adaptées à l'évolution des besoins de nos habitant·e·s est un objectif majeur de la législature. C'est pourquoi, parallèlement à la révision du règlement du personnel, la Municipalité a mené en 2022 une analyse et de larges réflexions avec les différents services quant à l'organisation future de nos directions, afin de connaître le travail de chacun, le chiffrer en temps, mettre en évidence les problématiques rencontrées, les besoins en ressources, les ajustements et changements à faire.

Une écoute active et des réflexions orientées solutions...une approche somme toute plus humaniste avec une intention marquée de communiquer plus et mieux. D'être disponible, dans la mesure de ce qui est possible et de nos prérogatives. Comme dans tout processus de transition et pour reprendre une célèbre citation pleine d'humour : D'abord l'urgent, l'impossible est en cours...pour les miracles prévoir un délai !

Après tout « *Le bonheur ne se trouve pas au sommet de la montagne, mais dans la façon de la gravir* » (Confucius).

Nathalie Greiner, Syndique



Répartition des Directions

Au 1er juillet 2021, suite aux élections communales de mars, c'est un nouveau collège municipal qui a pris ses fonctions pour la législature 2021 – 2026. Nous indiquons ci-après la répartition des directions en vigueur depuis le 1^{er} octobre 2022, suite à l'élection de M. Damien Cuche et qui structure l'organisation des chapitres de ce rapport :

1. DAGSP **Direction de l'Administration Générale et de la Sécurité Publique** qui regroupe : Ressources humaines, Greffe municipal et Office de la population, Relations extérieures, Communication, Police/Pompiers/Protection civile, Vignes & Forêts
Nathalie Greiner, Syndique
2. DFMI **Direction des Finances, de la Mobilité et de l'Informatique**
Jean-Claude Favre, Conseiller municipal
3. DJAS **Direction de la Jeunesse et des Affaires Sociales** qui regroupe : Pré et Parascolaire, Ecoles, Services sociaux, Culture & Sociétés locales, Paroisses
Damien Cuche, Conseiller municipal
4. DTSI **Direction des Travaux et des Services Industriels** qui regroupe : Travaux publics, Assainissement, Services extérieurs Eau & Electricité
Philippe Michelet, Conseiller municipal
5. DUD **Direction de l'Urbanisme et des Domaines** qui regroupe : Police des constructions et aménagement du territoire, Bâtiments communaux, terrain & conciergerie
Catherine Schiesser, Conseillère municipale





Séances et dossiers traités

La Municipalité a siégé officiellement à 40 reprises durant l'exercice 2022 (44 en 2021).

Les séances de la Municipalité ont lieu le lundi, en principe à 14h00.

A l'occasion de ces séances, 926 objets ont été traités (872 en 2021).

Nous renonçons, à établir une liste des dossiers particuliers traités par la Municipalité, ceux-ci étant présentés de manière exhaustive dans les directions concernées.

Rémunération de la Municipalité - Législature 2021-2026

Depuis le 1^{er} juillet 2021, la rémunération des membres de la Municipalité est passée au forfait mensuel basé sur une moyenne d'heures annualisées par direction. Par ailleurs, tous les jetons de présences et de représentations dans le cadre de nos différents mandats et délégations politiques sont reversés dans leur intégralité à la commune de Belmont.

Site Internet

2022 a vu la 6^{ème} année complète d'exploitation de notre site internet, mis en ligne le 1^{er} décembre 2016. Mlle Isabelle Fogoz est responsable de la mise à jour du site.

L'analyse des données 2022, effectuée en mars 2023 par son successeur, M. Grégoire Vagnières, indique que le site internet est régulièrement consulté et que les visiteurs sont friands des nombreux événements proposés par nos sociétés locales et relayés via l'agenda de la commune, ainsi que des locations des locaux propriétés de la commune, en particulier le Refuge des Bas-Monts.

L'année 2023 sera l'occasion de repenser les services en ligne proposés à la population, ainsi que l'arborescence du site internet. Pour de plus amples informations, nous vous invitons à consulter les projets informatiques à venir sous le chapitre du même nom.

Conseil communal

La présidence du Conseil communal est assurée depuis le 1^{er} juillet 2022 par Mme Sandra Gillard, qui a succédé à M. Olivier Guignard.

La composition détaillée des divers organes du Conseil communal se trouve sur le site internet www.belmont.ch.



DAGSP - DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Ressources humaines, Greffe municipal et
Office de la population, Relations extérieures,
Communication, Police/Pompiers/Protection
civile, Vignes & Forêts

Nathalie GREINER, Syndique

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Considérations générales

Ce service regroupe le Secrétariat municipal (Greffe), ainsi que l'Office de la Population. Il est placé sous la responsabilité de Mlle Isabelle Fogoz, secrétaire municipale. Elle est secondée par Mme Lucie Gamboni, secrétaire municipale adjointe.

Mme Fogoz ayant fait valoir son droit à la retraite pour 2023 et ayant également dû réduire quelque peu son temps de travail, c'est Mme Gamboni qui a accepté d'assurer durant toute l'année 2022, la gestion et tenue des séances de Municipalité, l'établissement du rapport de gestion 2021, ainsi que le déploiement de la nouvelle charte graphique, notamment. Nous la remercions chaleureusement pour son engagement, ainsi que son énergie positive et fédératrice.

Cette organisation a permis à Mlle Fogoz de se consacrer sereinement à la préparation de la transmission des dossiers, tri, mises à jour et organisations à mettre en place pour sa succession. En outre, la gestion des nombreux dossiers de naturalisation en cours a également nécessité un fort engagement en temps, ainsi que la bonne tenue du site internet et des conventions.

Le 1^{er} mars 2022, Mlle Fogoz a également fêté son jubilaire de vingt années au service de notre commune et de ses habitant-e-s. Nous profitons de ces lignes pour la remercier pour tout le travail accompli durant ces deux décennies et de son implication au quotidien à la bonne marche de notre administration.



GREFFE MUNICIPAL OFFICE DE LA POPULATION

Considérations générales

Mmes Clopath, Préposée, et Mulhaupt, collaboratrice administrative, remplaçante de la Préposée, répondent quotidiennement aux nombreuses sollicitations de nos habitant·e·s.

L'Office de la population est véritablement la porte d'entrée ou de sortie de toute personne - ou chien - qui arrive ou quitte Belmont. C'est également la centrale d'accueil et de renseignements de tous les usagers du service, soit à nos guichets, soit par mail ou téléphone. En raison de la multitude d'objets et de dossiers différents qui doivent être traités, la répartition des tâches y est revue en permanence afin d'équilibrer au mieux les charges de travail en fonction des compétences métiers de chacune des collaboratrices, mais également au fur et à mesure des décisions du canton.

Documents divers établis – Correspondance – Téléphone

Documents	2019	2020	2021	2022
• Déclarations de domicile et autres (y.c. actes de Mœurs jusqu'en 2021)	710	645	568	614
• Demande de renseignements			139	200
• Cartes d'identité	81	68	90	92

Entreprises

Au 31 décembre 2022, le registre communal comprenait **240** entreprises (235 en 2021). Il s'agit pour l'essentiel de PME/PMI au nombre de collaborateurs·trices restreint.

Statistique population

La statistique du Canton de Vaud annonce **3'838** (3'871 en 2021) habitants à Belmont. Ce chiffre est la référence officielle.

Selon notre Registre du Contrôle des habitants, la population de Belmont était de **3'924** habitant·e·s au 31 décembre 2022.

Pour 2021, 403 permis pour étrangers ont été délivrés ou renouvelés (266 en 2021).



Tableau des mutations

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Arrivées	515	478	491	437	425	367	531	535	477	515	421
<i>dont naissances</i>	37	42	27	40	29	28	36	34	41	48	29
Départs	474	423	421	430	464	350	471	437	640	490	596
<i>dont décès</i>	15	13	6	19	12	10	12	17	22	12	17
Total	989	901	912	867	889	717	1'002	972	1'177	1'005	1063

Ne sont pas comptés : les différentes mutations reçues par le biais des passerelles cantonales/régionales, comme mariage, naturalisation, divorce, permis B en C etc.).

Nous encourageons toute personne intéressée à visiter le site internet du Canton de Vaud qui fournira une quantité de statistiques liées à notre commune sur : <https://cartostat.vd.ch/>, puis accéder à l'espace « Rapports », et choisissez Belmont-sur-Lausanne pour parvenir à pléthores d'informations utiles.

Résidences secondaires

Les locations ponctuelles de logements ou chambres par des plateformes, type Airbnb, sont suivies avec attention. Une fois le propriétaire, ou la personne qui sous-loue, identifié, nous faisons valoir l'obligation de payer la taxe de séjour.

Nombre de résidences secondaires au 31 décembre	2017	2018	2019	2020	2021	2022
	36	55	44	40	38	41

Registre des chiens

Comme l'année dernière, nous enregistrons une hausse d'inscription de chiens puisque **396** animaux (367 en 2021) ont été déclarés au 31 décembre 2022.



Préparation à la gestion de crise en cas de pénurie d'électricité

PRU - Point de rencontre d'urgence

En septembre, l'Administration générale s'est préparée à la mise en place d'un plan de continuité des activités et la tenue d'un Point de rencontre d'urgence (PRU).

En effet, l'Etat-major cantonal de sécurité, en collaboration avec tous les préfets, a fait le tour des dix districts pour informer les communes vaudoises de la probabilité d'une pénurie d'électricité en début d'année 2023 et des conséquences graves si un délestage (coupures programmées par région en journée et de nuit) venait à être imposé aux Cantons et aux communes par la Confédération.

Les communes se sont vues contraintes de mettre en place un plan de continuité, ainsi qu'un PRU situé dans les locaux de l'administration communale pour Belmont. Ces informations ont été transmises par courrier à chaque ménage communal en décembre 2022.

Par ailleurs, notre police intercommunale en collaboration avec la Direction des domaines, gérances et sport de la Ville de Pully, ont fait une commande groupée pour les PRU des communes faisant partie de l'ASEL, de petites génératrices permettant de fournir quelques heures d'électricité afin d'accueillir les personnes qui nous solliciteraient dans les meilleures conditions possibles. Par ailleurs, notre poste de commandant ORPCi qui se situe dans le sous-sol de notre bâtiment administratif, est également équipé d'une génératrice de secours plus puissante, ce qui rend notre dispositif général le plus fonctionnel et efficace possible.

Dans ce processus, nos 3 P (Police, Pompiers, Protection civile) sont totalement engagés et nous apportent leur expertise, leurs conseils et se veulent rassurant : ils seront là pour nous épauler en cas de crise majeure. Mes remerciements chaleureux vont également à notre personnel, partie prenante et pro active de toute l'organisation à mettre en place et qui sera mobilisé, en cas d'urgence, pour accueillir et aider notre population si nous devons activer notre PRU et plan de continuité. Cette organisation est évidemment une gestion interservices et inter-directions qui nécessite tant un engagement opérationnel « terrain et administratif » que politique.

Archives

L'organisation des archives et l'archivage des documents d'une commune est une obligation légale.

Un état de situation de nos archives en 2021 a permis de mettre en lumière des lacunes et un retard conséquent dans leur tenue.

Au vu de l'ampleur de la tâche, l'accompagnement par un professionnel de la branche pour créer un plan de classement commun à toutes les directions/services qui soit pérenne, mettre en place une politique d'archivage et une gestion de nos archives uniformisée et rationnelle, s'est révélé nécessaire.

Nous avons approché deux entreprises privées spécialisées dans le domaine, abordé l'éventuelle collaboration avec le service d'archives de la Ville de Pully et visité deux communes ayant repensé la gestion de leurs documents.

Quelques chiffres intéressants ont été articulés suite aux visites des professionnels et démontrent le besoin accru de ressources pour une mise à jour de nos archives :

La quantité de documents présente dans notre local dédié aux archives a été estimé à env. **430 mètres linéaires**, dont 42 d'archives historiques et de permis de construire, le solde étant des dossiers à évaluer et traiter. Ceci représente environ 1'500 classeurs, 290 boîtes, 88 registres et plus de 40 cahiers.



La Municipalité a décidé de porter au budget 2023 la réalisation de la phase I de travail qui comportera les étapes suivantes :

- Déployer une politique d'archivage
- Etablir une politique de classement pour les documents papier et électroniques (archives courantes)
- Mettre en place un réseau de préposés aux archives
- Implémenter le plan de classement dans un logiciel spécifique à la gestion de plans de classement.

L'objectif est d'adapter un plan de classement sur mesure pour la Commune de Belmont, en collaboration avec tous les services administratifs. Ceci facilitera l'introduction de la Gestion électronique des données (GED) dans tous les services et assurera la transition numérique avec un plan de classement adapté. L'évolution du document, depuis sa création jusqu'à son archivage définitif, sera alors assuré.

Biens culturels

La restauration de nos anciens ouvrages endommagés par leur longue période d'entreposage dans le clocher du Temple et le galetas du bâtiment de l'Auberge communale suit son cours. Cette année, un ouvrage a été complètement restauré. Chaque année, un de ces ouvrages subira une restauration, prévue au budget (compte 110.3119.00) pour ainsi poursuivre la remise en état de nos biens culturels et en garantir leur conservation dans les meilleures conditions.

Admission à la Bourgeoisie de Belmont-sur-Lausanne et octroi de la nationalité suisse

Durant cette année, nous avons traités :

- 15 procédures, représentant 21 personnes, qui ont abouti à la délivrance de la nationalité suisse ; ces personnes ont pu être invitées pour la dernière séance du Conseil communal du 8 décembre 2022.
- 18 dossiers, représentant 24 personnes, ont été traités au niveau communal (test de connaissances, entretien et rapport d'enquête).

Manifestations & civilités

L'année 2022 a commencé par l'annulation de l'Aubade du Petit Nouvel An, en raison des restrictions sanitaires édictées par la Confédération le 17 décembre 2021.

La Municipalité a reçu la population (ou une partie) à ces occasions :

- Restitution du 1^{er} sondage réalisé auprès de la population le 16 février ;
- Présentation du programme de législature à la population le 7 avril ;
- Réception des entreprises de la commune, le 9 mai, en collaboration avec Lausanne Région ;
- Fête du 1^{er} août, organisé conjointement avec la Société de développement ;
- Réception des Nouveaux habitants le 8 septembre ;
- Fenêtre de l'Avent, le 12 décembre 2022, piloté par la Société de développement ;
- Réception des jeunes citoyens et des personnes naturalisées lors de la dernière séance du Conseil communal le 8 décembre.



Elle a également organisé cette année :

- Une rencontre avec les nouvelles Pasteures et nouveaux Pasteurs le 31 janvier ;
- Une présentation au personnel communal du programme de législature ainsi qu'une restitution du 1^{er} sondage réalisé auprès de la population le 7 avril ;
- Une présentation au personnel du nouveau règlement du personnel soumis à votre Conseil le 2 juin 2022 et accepté à l'unanimité ;
- Une rencontre sous forme « d'afterwork » lors du marché villageois le 17 juin, invitant les Municipalités du district à cet évènement majeur de l'année, organisé avec brio par la Société de développement ;
- L'accueil du Conseil intercommunal de l'ASEL le 21 juin ;
- La réception des enseignant-e-s le 28 juin ;
- Vainqueur en 2021, votre Municipalité a eu l'honneur d'être l'hôte du traditionnel « Tir des Municipalités » du district de Lavaux-Oron qui a eu lieu le 10 septembre. Cet évènement qui regroupe toutes les Municipalités du district, ainsi que la Préfecture, consiste à l'organisation d'une journée sous forme d'un rallye, avec différents postes, rythmés d'animations, de jeux et de challenges, clôturée par un repas en commun, avec remise du trophée. L'équipe gagnante est alors désignée pour organiser l'édition suivante. L'organisation, les animations et la tenue des postes ont été réalisés par un comité composé des Membres de la Municipalité et une partie du personnel communal qui s'est spontanément proposé à y participer.



Une délégation de la Municipalité a eu le plaisir de procéder aux visites à domicile des nonagénaires suivantes :

- Mme Fleurette Küffer, le 11 mai
(au bas de la photographie à gauche)
- Mme Clarisse Aron, le 22 septembre.

Elle a également fêté le 100^{ème} anniversaire de Mme Odette Gilliard, en compagnie de Monsieur le Préfet le 26 mars. C'est avec beaucoup de tristesse que nous avons appris son décès en juillet 2022.





RESSOURCES HUMAINES (RH)

Considérations générales

Dès la nouvelle législature, la Municipalité a donné un signal clair de vouloir se désengager de l'opérationnel, en proposant à votre Conseil par voie de préavis de passer les indemnités du collègue au forfait et en créant 5 directions, englobant chacune les dicastères et services rattachés.

Ce remaniement a permis d'avoir un organigramme général et politique lisible et précis pour chaque service et d'entamer un travail en profondeur qui a nécessité de multiples séances de travail – toujours en mode participatif Municipalité/ RH/ Services, afin de connaître les tâches de chacune et chacun, les chiffrer en temps, mettre en évidence les problématiques rencontrées au quotidien, les besoins de chaque service et de son – sa Municipal-e, les ajustements et changements à faire.

Ces processus nous ont amenés à une réorganisation réfléchie et cohérente, en anticipation des nombreux départs à la retraite qui sont intervenus à fin 2022 (Mmes Forestier et Mulhaupt et M. Gamboni), puis ceux qui interviendront début 2023 (Mlle Fogoz) et 2024 (M. Burri). Cette organisation et nouvel organigramme seront mis en place début 2023.

Par ailleurs, les exigences de la Municipalité quant aux compétences métier du personnel, le rythme de travail et le pilotage de nombreux projets durant cette législature (GED, archives, services en ligne, RH, communication, échanges-écoute avec nos citoyens) nécessitent des compétences et ressources supplémentaires pour permettre au collège municipal de se retirer sereinement et progressivement de l'opérationnel d'ici à 2026, année du renouvellement des autorités communales.

Notre administration doit être à même de bien fonctionner, sereinement, quelles que soient les personnes qui seront élues en 2026 : ce sont nos collaboratrices et collaborateurs qui sont les garants du « savoir » et de la continuité des activités. La Municipalité doit absolument pouvoir s'appuyer sur les équipes en place pour prendre ses décisions et mener à bien les missions qui sont les siennes dans l'exercice de son mandat.

Mieux comprendre c'est aussi mieux anticiper. D'ici à la fin de législature nous aurons atteint la taille dite « critique » des 4'000 habitant-e-s. Si notre population aura doublé en 20 ans, les tâches ont augmenté de manière exponentielle, se sont complexifiées et notre position péri-urbaine engage la Municipalité dans un grand nombre d'associations, projets et politiques inter-communales qui demandent une implication forte des élu-e-s et une vision stratégique et politique transverse.

En parallèle, la révision du règlement du personnel a nécessité une année de travail sur le mode participatif (Groupe de travail du personnel/RH – Groupe de travail politique (Municipalité) – Groupe de travail juridique) pour aboutir au préavis que votre conseil a accepté le 2 juin 2022.

Dans le fonctionnement actuel, le collège municipal est directement impliqué et engagé quotidiennement dans l'opérationnel qui implique une charge de travail non négligeable, freinant le travail politique et surtout qui surcharge notre mandat d'élus de milice. La démission de notre collègue Mme Sandrine Rainotte, le 30 septembre 2022, après une année seulement au sein de la Municipalité, en est le constat malheureux, n'étant plus en mesure de mener de front son activité professionnelle et son mandat politique (estimé et indemnisé à 40%), sans atteinte à sa santé, avec des semaines de travail allant au-delà du raisonnable, week-end compris.



Traitements du personnel

Une nouvelle grille salariale étant entrée en vigueur en 2023, l'indice d'octobre 2022 de 104.6 a été appliqué. Celle-ci est favorable aux collaborateurs étant donné que les salaires ont été maintenus avec un horaire passant de 42h30 à 40h. Elle est donc considérée comme étant pleinement indexée.

Jubilaires

- Mlle Isabelle Fogoz, Secrétaire municipale, pour 20 ans de service.

Principales réalisations 2022

- Mise en ordre des documents du service, archivage et réorganisation des dossiers du personnel ;
- Participation aux réflexions sur la réorganisation des services et aide à l'élaboration des nouveaux descriptifs de fonction et d'un nouvel organigramme pour 2023 ;
- Finalisation et adoption du nouveau règlement du personnel et de la nouvelle classification des fonctions ;
- Préparation à la mise en œuvre du nouveau règlement du personnel avec l'envoi au personnel des nouveaux contrats et des nouveaux documents y afférents ;
- Initiation d'une démarche de santé et sécurité du personnel avec l'aide du chargé de sécurité de la Ville de Pully ;
- Reprise de la gestion des salaires par les RH (administrative) et le Service des Finances (opérationnelle) précédemment effectuée par le service RH de la Ville de Pully.

Absences, heures supplémentaires et vacances

Le logiciel de gestion du temps qui a été choisi en 2019, et installé en 2021, est à présent fonctionnel. Cependant, ce logiciel n'a pas été élaboré pour les communes et administrations publiques spécifiquement : il a dès lors nécessité un long et très fin paramétrage en collaboration avec la DFMI. Il doit permettre au personnel de suivre plus facilement son solde de vacances et d'heures supplémentaires. Cependant, son utilisation reste compliquée pour beaucoup. Le service RH et les directions ont néanmoins pu l'utiliser pour mesurer la charge de travail de nos différents services, en appui du travail de réorganisation et de chiffrage des tâches effectuées dans le cadre de la réorganisation et besoins effectifs en personnel.

Caisse intercommunale de pensions (CIP)

L'assemblée annuelle des délégués s'est déroulée mercredi 15 juin 2022 à Crissier. Comme cela avait été annoncé, la suppression de la prestation d'invalidité temporaire a été proposée par le Conseil d'administration et acceptée par l'assemblée des délégués. Pour rappel, cette prestation permettait à l'employeur de recevoir une prestation de la caisse au 150^e jour d'absence du collaborateur en cas de maladie ou d'accident longue durée et ce, jusqu'à la décision de l'Assurance invalidité ou à la reprise du travail, se substituant temporairement à l'AI ou à l'assurance perte de gain. Cette prestation est désormais supprimée, la charge d'une absence longue durée pour maladie et accidents étant ainsi entièrement supportée par l'employeur. Afin de pouvoir mieux se coordonner avec l'AI, la Commune va faire appel à un système de Care-management indépendant qui peut contacter médecins et assurances pour permettre de trouver des solutions et de faire avancer les dossiers.

A noter que l'assemblée de délégués a, contre toute attente, refusé également la proposition du Conseil d'administration de baisser d'1% la cotisation des employeurs.



Par ailleurs, le Conseil d'administration de la CIP, suite aux mauvaises performances réalisées en 2022, a décidé de ne pas appliquer le mécanisme de réduction des cotisations pour 2023. Une partie des employeurs affiliés à la CIP est intervenue auprès du Conseil d'administration pour essayer d'atténuer cette décision, mais malheureusement sans succès. Cela a pour conséquence que la cotisation a passé de 8,5% à 10% sur le salaire coordonné dès le 1^{er} janvier 2023. Certain·e·s délégué·e·s, emmené·e·s par l'Association des secrétaires municipaux vaudois, vont cependant continuer les discussions avec le Conseil d'administration pour le convaincre de baisser les cotisations pour 2024, les objectifs d'atteinte du taux de couverture à 80%, raison essentielle de la mise en place de l'augmentation, étant pratiquement atteints.

Statistiques du personnel (moyenne annuelle)

Personnel (inclus apprenti(e)s et stagiaires)	ETP	
	2021	2022
Administration et Services extérieurs	23.67	23.67
CDD	0,5	1,4
UAPE	6.61	6.61
Réfectoire scolaire et devoirs surveillés	1	1.30
CVE « Les Moussaillons »	16.51	16.51
Total EPT (équivalents plein temps)	48.29	49.49



POLICE

Police administrative

Cimetière et inhumations

Durant l'année 2022, nous avons compté 18 décès (14 en 2021) pour des défunt·es et défunts qui ont trouvé comme repos les lieux suivants : 1 en tombe de corps, 1 en concession, 2 en tombes cinéraires, 3 au columbarium, 1 au jardin du souvenir et 9 en divers autres lieux, hors de notre commune.

Signalisation

Le service de signalisation routière de la Ville de Pully est intervenu pour quelques rafraîchissements de marquage au sol.

La signalisation pour les travaux situés à la route du Burenos et la route des Chaffeises a été mise en place depuis la reprise des travaux en mars 2022 durant toute l'année jusqu'à l'approche de Noël. Elle a été déplacée à plusieurs reprises, suivant l'avance du chantier. Aucun incident majeur n'a été relevé.

Stationnement

Rien à signaler cette année.

Utilisation du domaine public

La Municipalité a délivré 3 autorisations d'utilisation du domaine public, (10 en 2021), et ont mis à disposition plusieurs places de parc pour des chantiers. Ces opérations ont généré un montant de CHF 613.70, dans lesquels sont inclus les heures et les déplacements consacrés à la pose et la dépose de la signalisation.

Police sanitaire - Police des chiens

M. Bernard Burri, responsable communal de la police administrative n'a pas été sollicité à ce propos en 2022.

Ordre public

La Municipalité a :

- établi **1 dénonciation** (1 en 2021) en commission de Police pour infraction au règlement communal sur la gestion des déchets ;
- déposé **5 plaintes** (11 en 2021) pour dégâts à la propriété. Il s'agit pour la majorité des cas de graffitis ou de dégâts sur les bâtiments.



Au niveau des mesures préventives :

- Depuis 2022, nous n'adressons plus de courriers concernant l'élitage des haies aux propriétaires pour mise en conformité. Ces derniers sont avisés au moyen d'un avis déposé dans la boîte aux lettres et les services extérieurs contrôlent le suivi ;
- **6 lettres d'avertissement** (11 en 2021) ont été adressées pour usage non autorisé des places de déchets ; aucun cas de récidive n'a été signalé.

Association de communes Sécurité Est Lausannois (ASEL)

Considérations générales

Dans la continuité de 2021, le dispositif de conduite CoRe (Collaboration Renforcée) mis en place au printemps 2020 entre la Police cantonale vaudoise (PCV) et les Polices communales (POLCOM) s'est également poursuivi toute l'année. Nous rappelons ici que les polices communales ont été intégrées dans le rythme de conduite au niveau de la police vaudoise dans le cadre de la pandémie COVID-19.

Durant l'année, et dans le cadre de la police coordonnée, les effectifs de la Police Est-Lausannois (PEL) ont régulièrement été sollicités pour renforcer différents dispositifs sécuritaires sur le canton, notamment sportifs lors des matchs de football ou de hockey sur l'ensemble du territoire vaudois ou lors du passage du Tour de France durant deux jours en juillet dernier à Lausanne et Aigle, ou à l'opposé dans le cadre de l'évacuation au printemps des militants qui occupaient la ZAD de la colline du Mormont à La Sarraz.

Il sera discuté ces prochains mois au sein des différents partenaires de la pertinence de maintenir en l'état ces patrouilles mixtes, respectivement de réfléchir à une évolution du projet tout en conservant l'autonomie des POLCOM comme aujourd'hui.

Collaboration PEL-POLICE LAVAUX

La collaboration PEL-POLICE LAVAUX s'est poursuivie en 2022. Chaque entité a pu appuyer régulièrement et naturellement son homologue lors d'événements nécessitant du personnel lors de manifestations ou d'interventions urgentes. Cette collaboration entre nos deux corps de police a permis de combler ainsi les effectifs en cas d'absence imprévue d'un collaborateur (maladie, accident, etc.)

Vu l'effectif de nos organisations et la peine à recruter du personnel formé, une mutualisation des unités opérationnelles pourrait être une solution. Une réflexion à ce sujet a démarré fin 2022 sous l'impulsion des Commandants des deux corps de police. Les cadres opérationnels des deux entités se sont rencontrés à plusieurs reprises pour dresser le bilan actuel et les grandes lignes de réflexion et ceci sous la conduite d'une cheffe de projet mise à disposition du secrétariat CDPV (Conférence des Directeur-trice-s des polices communales vaudoises – SOPV Société des officiers des polices communales vaudoises). Les travaux vont se poursuivre cette année avec comme objectif d'arriver ces prochains mois avec un projet réaliste, efficient, qui puisse répondre en finalité aux attentes des citoyens et aux exigences de la LOPV (Loi sur l'organisation policière vaudoise) tout en conservant l'autonomie politique et organisationnelle de nos associations.

Situation des aspirants - formation

Au mois d'août 2022, après avoir réussi leur examen de capacité opérationnelle (ECO) au terme de leur 1ère année académique, deux nouveaux policiers en formation (PEF) ont rejoint une unité de Police-secours pour leur 2ème année in situ devant les mener aux examens du Brevet Fédéral en août 2023. Cette 2ème année leur permet de mettre en pratique les différentes techniques policières (interventions, constats d'accident, prise de plaintes, enquêtes, résolution de problèmes, proximité, etc.).



Prévention-proximité

Quelques actions de la section Prévention-Proximité sur notre commune :

Contrôles de circulation (campagnes de prévention et autres) :

- « Libérez, Dégivrez ! »
- « Distance suffisante = pas de casse »
- « Préfère la prudence à l'ambulance » Campagne pour les motards
- « Hush » Véhicule bruyant
- « Arrêtez-vous pour les écoliers-ères Rentrée scolaire
- « Sécurité à vélo électrique »
- « Visibilité »
- « Vision troublée – amendes salées »

Stand de prévention

- Vol avec effraction
- Vol à la tire, à l'astuce, faux neveu
- Journée nationale du cambriolage
- Journée nationale made visible (visibilité)
- SERA (cambriolage en fin de journée durant la période hivernale)
- Réseaux sociaux

Contrôles des zones macarons et de stationnement : environ 140 heures

Fiches actions – surveillances spécifiques

(Il s'agit de contrôles avec engagement spécifique de personnel)

Des passages préventifs, aussi bien à bord de nos véhicules de service - voitures, motos et scooters - qu'en patrouilles pédestres, ont toutefois été effectués dans le cadre du travail quotidien, ceci principalement dans les lieux connus comme points de rassemblements et éco-points.

Les Autorités

Du 1er janvier 2022 au 30 juin 2022, le CoDir s'est réuni à 10 reprises.

Composition du Comité Directeur (CoDir)

Président	Jean-Marc Chevallaz - Pully - Conseiller municipal
Vice-présidente	Nathalie Greiner - Belmont – Syndique
Membres	Céline Dillner-Reichen - Paudex - Conseillère municipale
	Gil Reichen - Pully - Syndic
	Jean-Claude RoCHAT - Savigny - Conseiller municipal



Le Conseil intercommunal – Législature 2021 - 2026

Fonction	Nom	Prénom	Commune politique	Délégué :
Président	Burri	Fritz	Savigny	du Conseil communal
Vice-présidente	Lio	Lena	Pully	du Conseil communal
Secrétaire	Richard	Anne-Françoise	--	

Représentants de Belmont au sein du Conseil intercommunal :

Nom	Prénom	Délégué :
Bartolacelli	Jean-Charles	du Conseil communal
Bérard	Didier	du Conseil communal
Ganour-Gumy	Stéphanie	du Conseil communal
Michelet	Philippe	de la Municipalité

Le Conseil intercommunal de la législature 2021-2026 a tenu 2 assemblées ordinaires en juin et novembre 2022.

Les Membres de la Commission de gestion sont :

Nom	Prénom	Commune politique
Bérard	Didier	Belmont
Schranz	Anne	Pully
Schäppi	Daphnée	Savigny
Witschi	Laurent	Paudex

Statistiques diverses

Radar mobile Belmont-sur-Lausanne

	2020	2021	2022
• nombre de contrôles	91	100	112
• nombre de véhicules recensés	22'317	33'287	29'501
• nombre de véhicules en infraction	2'127	3'279	2'876
▪ dépassements dénoncés en Préfecture	13	43	25
▪ dépassements dénoncés au Ministère public	2	2	2
▪ pourcentage véhicules en infraction	9.53%	9.85%	9.75%
• zones 30 km/h	22%	17.5%	17.08%
• routes 50 km/h	7.09%	7.87%	5.16%
• routes 60 km/h (<i>Monts-de-Lavaux hors localité</i>)	-	11.36%	9.75%



Les lieux de contrôles se répartissent comme suit :

Lieu	Nombres contrôles	Véhicules contrôlés	Véhicules en infraction	% de dénoncés* 2021	% de dénoncés* 2022
Arnier, rte d'	22	3'510	651	16.98	19.6
Blessoney, ch. du	1	65	16	16.84	6.15
Burenoz, rte du	4	916	58	3.95	2.4
Chaffeises, rte des	6	826	103	6.18	5.45
Chatruffe, ch. de	3	108	9	11.39	20.37
Courtillet, ch. du	5	65	10	26.32	26.15
Cure, ch. de la	0	0	0	0	0
Ecaravez, ch. des	3	98	15	14.02	20.41
Grands Champs, ch. des	1	11	0	0	0
Léchire, ch. de la	9	445	45	13.8	16.63
La Louche, rte de	14	1'367	324	18.88	21.36
Monts-de-Lavaux, rte des (en localité)	22	20'113	1'922	8.25	7.65
Monts-de-Lavaux, rte des (hors localité)	3	1'098	5	11.36	1.37
Pâquis, ch. du	3	112	24	24.49	21.43
Plan, ch. du	2	50	46	38.98	26
Pralets, ch. des	3	113	13	26	15.93
Signal, rte du	6	421	31	11.97	13.3
Total	112	29'501	2'876	9.85	9.75

*(Toute infraction dépassant 16km/h après déduction de la marge de sécurité (- 3km) dans les localités engendre une dénonciation)

Résumé des comptes 2022

L'Association a mandaté le Service des finances de la Ville de Pully pour la tenue de la comptabilité des comptes " police ", du règlement des factures et de la facturation aux tiers des prestations assurées par le service.

Comme le prévoient les statuts de l'Association, les charges de fonctionnement relatives aux tâches principales sont réparties entre les quatre communes membres, selon la clé de répartition définie dans lesdits statuts.

Ainsi, la participation de chacune des communes partenaires se présente de la manière suivante :

Communes	Comptes 2020	Comptes 2021	Comptes 2022	Coût/hab. 2022	Coût/hab. 2021
Belmont	494'978.52	490'236.25	491'439.94	128.04	126.64
Paudex	251'572.36	222'761.68	221'640.89	143.08	144.18
Pully	7'132'572.45	6'373'915.68	6'348'172.89	333.86	336.43
Savigny	450'976.35	418'152.22	421'530.95	123.21	124.08
Total	8'330'099.68	7'505'065.83	7'482'784.68		



Centrale téléphonique-réception

Police Est Lausannois réceptionne annuellement quelque 35'000 appels téléphoniques pour des questions administratives ou demandes d'interventions non urgentes et accueille environ 20'000 personnes au guichet de la police administrative ou celui de Police-secours qui est ouvert au public 24h/24 tous les jours de l'année.

Activités des unités Police-Secours

2022 et (Année 2021)	Total	Belmont	Pully	Paudex	Savigny
Rapports de dénonciation à (circulation, vitesse, polcom, etc.)					
• Commission de police	2'486 (2'444)	164 (167)	1'708 (1'666)	238 (223)	376 (388)
• Préfecture	947 (825)	52 (63)	288 (281)	40 (45)	567 (436)
• Ministère public / Trib. Mineurs	247 (187)	6 (4)	147 (113)	11 (4)	83 (66)
Accidents de circulation (avec et sans constat)	214 (251)	13 (14)	143 (179)	12 (14)	46 (44)
Ivresses au volant	89 (65)	6 (4)	68 (49)	9 (7)	6 (5)
Actions proactives :					
• Présences près des écoles	1'168 (1'337)	149 (165)	685 (861)	119 (102)	215 (209)
• Contrôles circulation	1'980 (1'953)	102 (133)	1'204 (1'204)	210 (159)	464 (457)
• Patrouilles et actions préventives	7'321 (8'686)	528 (983)	5'439 (5'468)	490 (660)	864 (1'575)

Amendes d'ordre

2022 et (Année 2021)	Total	Belmont	Pully	Paudex	Savigny
Amendes d'ordre (AO) (sans vitesse)	9'504 (9'401)	297 (377)	8'233 (8'064)	718 (723)	256 (237)



Conclusion

Tel que je vous en faisais part dans le rapport 2021, la sécurité dans son ensemble est une thématique majeure tant pour nos habitant·e·s, qu'au sein de notre Conseil communal. Lors du retour du sondage effectué l'année dernière, la Sécurité arrive en tête des préoccupations de nos habitant·e·s, avec un indice de satisfaction qui a obtenu le meilleur résultat.

Sécurité routière, incivilités, conflits de voisinage, violences domestiques, interventions à caractère social (les deux derniers étant en augmentation), notre police intercommunale est une police de proximité, qui connaît le territoire communal et qui va à la rencontre des citoyennes et citoyens. Réactive opérationnellement, mais également ouverte au dialogue, sa présence rassure mais inévitablement agace, fâche aussi, s'agissant de contrôles radars ou d'interpellations !

Le développement et l'adaptation de la Police de Proximité doit se poursuivre afin de garantir un service optimal tant aux citoyen·ne·s qu'aux autorités. La présence visible et préventive sur le terrain, le suivi des événements ainsi que la résolution de problèmes récurrents restent une priorité pour notre corps de police.

Par ailleurs, la PEL devra s'adapter aux éventuelles conséquences d'une détérioration de la situation géopolitique, économique et surtout écologique que pourrait vivre notre pays et ceci tout en garantissant la sécurité de proximité dans notre région ASEL.

Depuis plusieurs années, le « réservoir » de policiers formés à la recherche d'un nouveau défi tend à diminuer et le « marché » est à sec : la relève ne pourra se faire que via l'engagement d'aspirants de police. La formation de base étant passée à 2 ans, il est primordial d'anticiper si l'on souhaite que notre région puisse toujours disposer d'une police de proximité forte et efficace.

Mes remerciements au Commandant Dan-Henri Weber, ainsi qu'à tout son personnel uniformé qui veille à notre sécurité 7/7 24H24, avec la collaboration indispensable du personnel civil administratif sur lequel nos policiers peuvent compter et s'appuyer.



SDIS OUEST-LAVAUX

Considérations générales

L'année 2022 a vu le relèvement des mesures anti-covid – ce qui nous a permis de revenir à une organisation plus stable, surtout en matière de formation.

Comme vous pourrez le constater, cette année a été marquée par une activité soutenue pour le SDIS Ouest-Lavaux, avec 165 interventions.

Nous pouvons nous réjouir d'un effectif globalement stable avec des ressources disponibles aussi de jour – nous permettant d'assurer 100% des interventions dans les délais prescrits par la loi.

L'année 2022 a aussi vu aboutir le projet et la volonté de nos quatre communes de donner une forme juridique propre à notre SDIS. Le préavis de la création de l'association intercommunale du SDIS Ouest-Lavaux, ainsi que ses statuts ont été approuvés par votre Conseil le 3 novembre 2022 à l'unanimité – le 11 octobre à Paudex, le 31 octobre à Lutry et le 2 novembre à Pully.

Je tiens ici à remercier chaleureusement mes collègues Syndics et Conseiller·ère·s municipaux·pales, les membres de la CCF, la CCAR, la Commission technique et les membres du Conseil, les Boursiers, notre Commandant, le Major Sébastien Baehler et son Etat-major, ainsi que celles et ceux qui, de près ou de loin, ont contribué à mener à bien ce projet qui offre à notre SDIS Ouest-Lavaux un statut qui fait du sens, ainsi qu'une gouvernance adéquate, facilitée et efficiente qui contribue à préserver l'ancrage régional de la sécurité publique dont notre SDIS fait partie.

VIDIS 20-25

Pour pallier le manque d'effectif de pompiers volontaires en journée qui sévit dans les SDIS de la couronne lausannoise, le projet VIDIS 20-25 instaurera une réorganisation qui sera soumise ces prochains mois aux Conseils communaux de douze communes de l'agglomération lausannoise. Après acceptation de ce préavis, à l'avenir les pompiers volontaires se verront confier les interventions de nuit et du week-end. En journée, ce sont les pompiers professionnels de Lausanne qui interviendront entre 06:00 et 18:00.

Les Municipalités de Belmont-sur-Lausanne, Lutry, Paudex et Pully (SDIS Ouest-Lavaux) ont annoncé soutenir les perspectives du projet VIDIS 20-25 et son absolue nécessité pour les cinq SDIS de l'agglomération lausannoise concernés.

Cependant, nous avons informé l'ECA que nos quatre Municipalités renoncent à rejoindre le projet pour le moment. En effet, avec 153 pompiers volontaires, nous répondons aux standards d'intervention, y compris en journée. Tant que ce dispositif n'est pas nécessaire pour nous, et par respect aussi pour tous nos pompiers volontaires qui s'engagent au quotidien pour nos habitant·e·s, nous préférons éviter le risque de démotiver, voire perdre des effectifs.

Commission consultative du feu

La Commission consultative du feu (ci-après CCF), lien essentiel entre les Municipalités et le SDIS, s'est réunie à 4 reprises en 2022. Elle a préavisé notamment sur les comptes 2021, budget 2023, nominations et promotions, l'approbation du planning des exercices 2023, et a débattu sur bon nombre de thématiques politiques et opérationnelles. Par ailleurs, la rédaction des statuts et du préavis de passage en association intercommunale a nécessité un nombre important de séances entre les Municipaux du feu et de la présidente soussignée.



La composition de cette Commission est la suivante :

Pour Belmont-sur-Lausanne :	Mme Nathalie Greiner, Syndique, Présidente CCF M. Jean-Pierre Bolay, Conseiller communal
Pour Lutry :	M. Patrick Sutter, Conseiller municipal M. Philippe Sandoz, Conseiller communal
Pour Paudex :	Mme Céline Dillner-Reichen, Conseillère municipale M. Gianfranco Farinelli, Conseiller communal
Pour Pully :	M. Jean-Marc Chevallaz, Conseiller municipal M. Gérald Cuche, Conseiller communal
Pour le SDIS :	Maj Sébastien Baehler, Commandant Cap Stéphane Chevalier, Quartier-maître

Commandement

Depuis janvier 2018, le SDIS est placé sous la conduite de son Commandant, le Major Sébastien Baehler.

Etat-major

Le Commandant est secondé dans ses tâches par un Etat-major (ci-après EM), tel que décrit dans le Règlement du SDIS. Afin d'assurer la direction du service, il s'est réuni à 11 reprises en séance ordinaire.



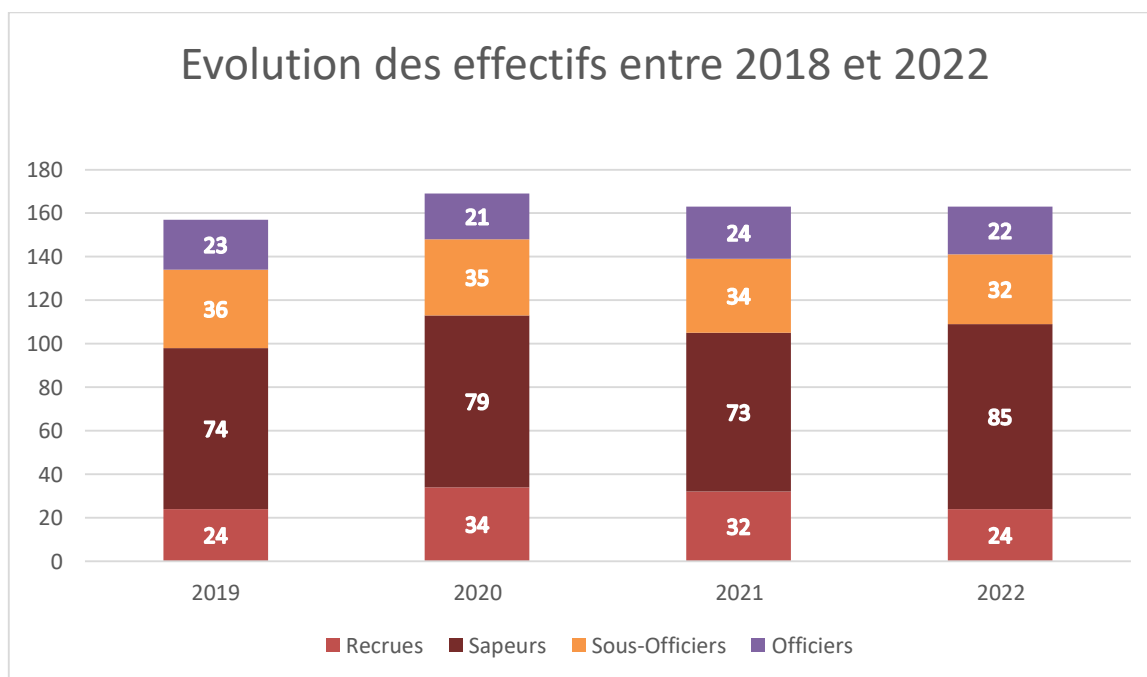
Composition de l'Etat-major 2022



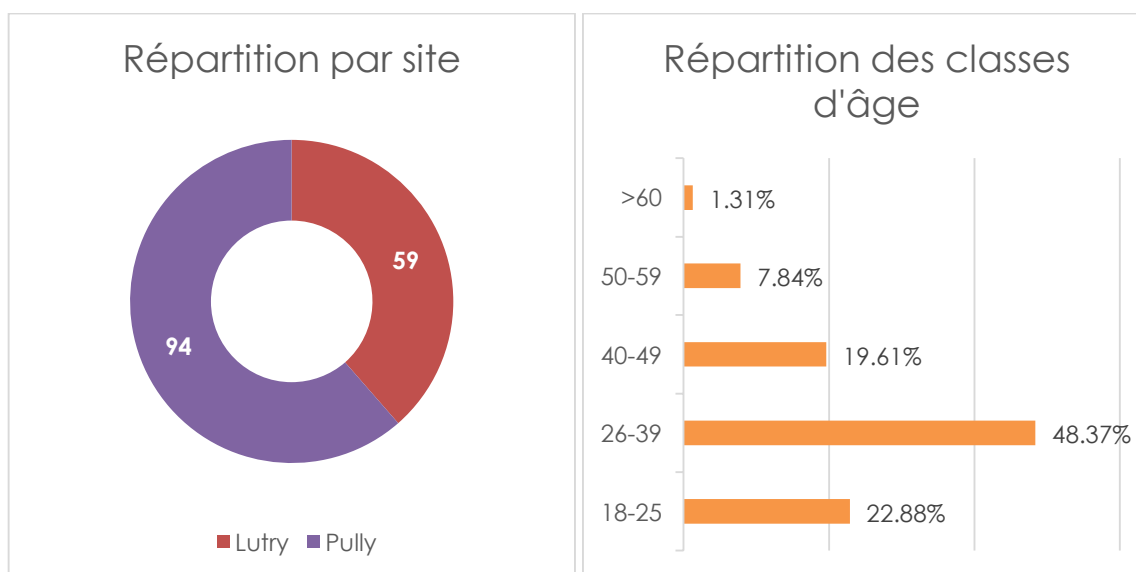
Personnel

Effectifs

À la suite du recrutement qui a eu lieu en novembre 2022, nous constatons une légère inflexion en terme de nombre de recrues. Le personnel des autres grades reste sensiblement identique d'année en année.



La répartition des 153 membres du SDIS par site et par classe d'âge se compose comme suit :





Jubilaires - Belmont

- Plt Frédéric Bovey a fêté 30 ans de service
- Cpl Cyril Stuber a fêté 10 ans de service

Nominations et promotions

A été promu au 1er janvier 2022 :

au grade de Sergent :

- Cpl Cyril Stuber

au grade d'appointé :

- Sapeur Vladimir Novak

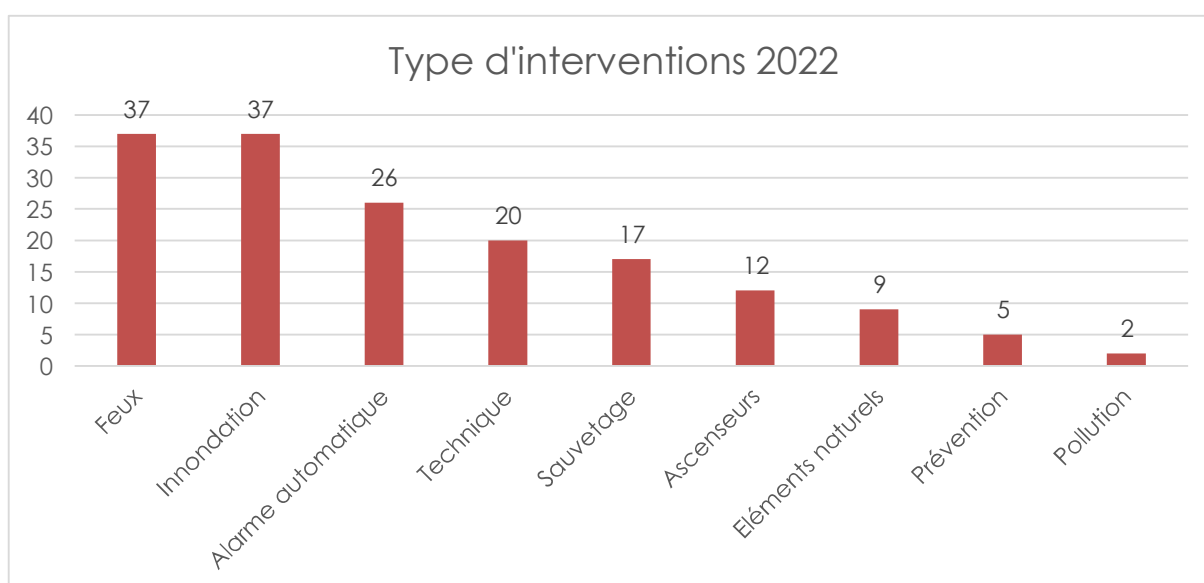
Activités

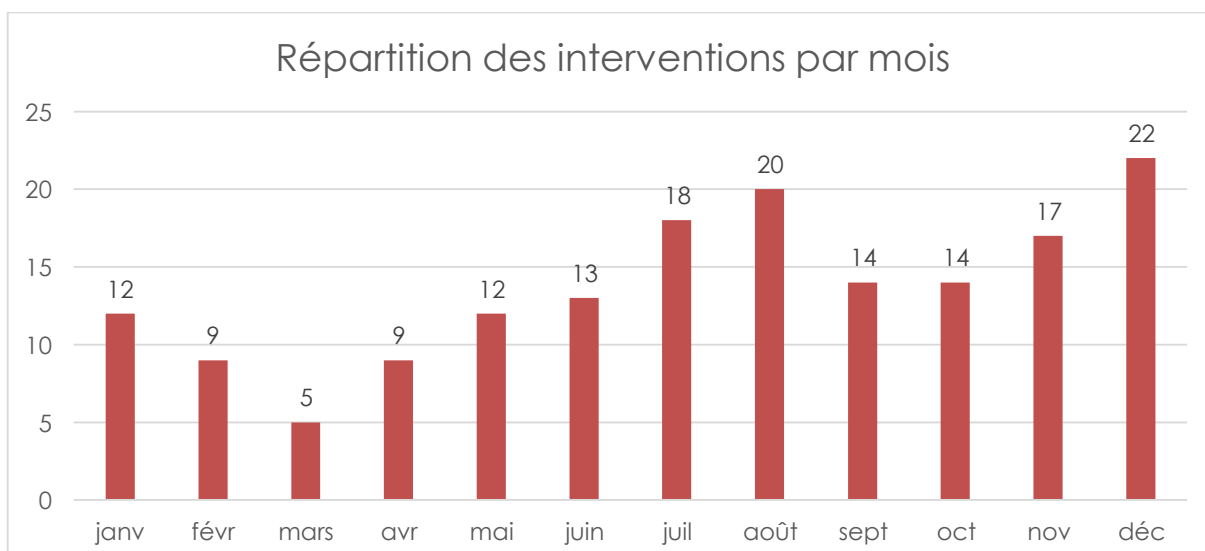
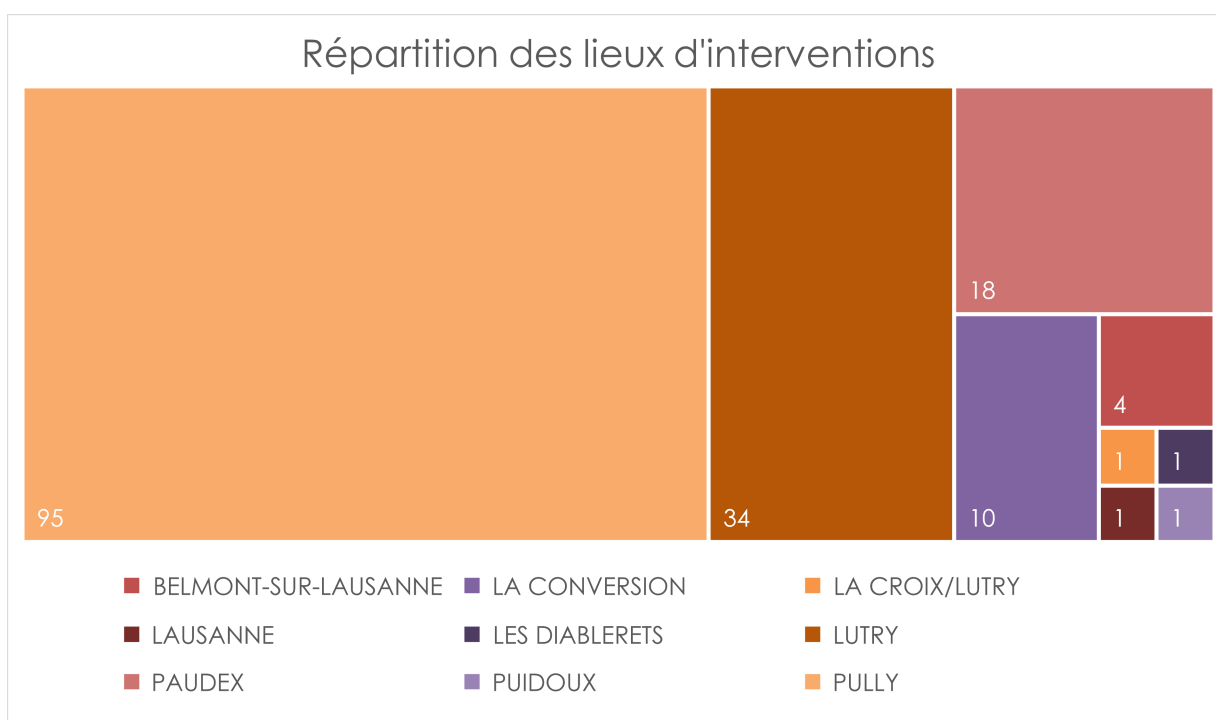
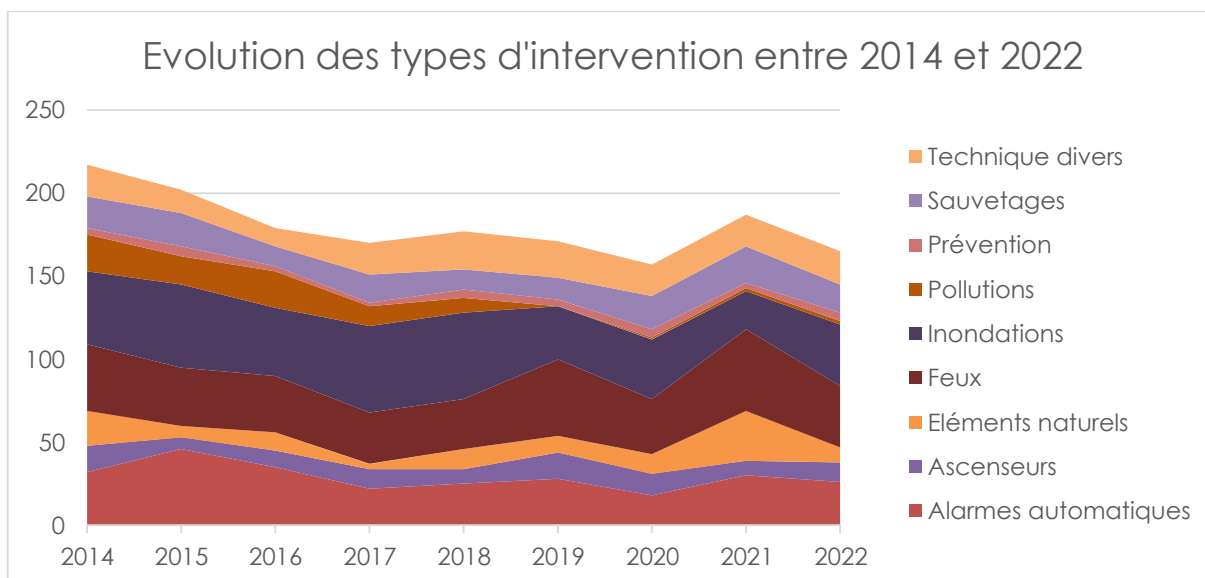
Interventions

Notre SDIS est intervenu à 165 reprises en 2022. Les typologies, évolutions et répartitions de ces interventions sont illustrées dans les graphiques ci-dessous.

Le peu d'orages et d'évènements météorologiques extrêmes a fait baisser sensiblement le nombre d'interventions en 2022 – au contraire de ce que nous avons vécu en 2021.

En ce qui concerne la répartition géographique, il est à remarquer qu'une intervention s'est déroulée aux Diablerets. En effet un détachement de quatre Sapeurs est parti en renfort lors du feu de restaurant d'altitude Glacier 3000 le 19 septembre 2022.







Gardes et représentations

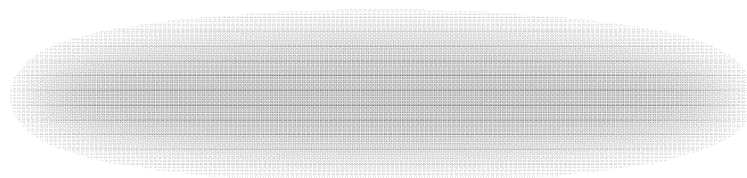
Comme dans beaucoup d'autres domaines d'activité, de nombreuses manifestations ont recommencé en 2022. Notre SDIS a assuré plusieurs gardes à la demande de prestataires externes.

Nous avons été présents pendant sept soirées lors du festival Pully Lavaux à l'heure du Québec. Notre mission était d'assurer un garde feu et de permettre une évacuation coordonnée des spectateurs en cas de besoin.

Nous avons aussi mis à disposition de l'organisateur dix sapeurs pour assurer la sécurité routière des coureurs pendant la Course à travers Pully.

Les festivités du 1er août ont eu lieu dans nos quatre communes. Avec la sécheresse marquée, plusieurs dispositions ont été prises pour limiter le danger de propagation des feux, lorsque ceux-ci étaient autorisés. Au total 30 sapeurs ont été mobilisés au plus fort de la soirée, sans compter les effectifs engagés selon le dispositif habituel de permanence, qui permet d'assurer la sécurité de l'ensemble du territoire du SDIS.

Enfin, notre SDIS a participé au dispositif spécial mis en place à l'occasion de l'arrivée du Tour de France à Lausanne. Le tracé de la course a « coupé » le canton en deux pendant une grande partie de la journée. Il a fallu dès lors délocaliser des moyens d'intervention au sud et au nord pour maintenir les standards de sécurité. La caserne de Pully a accueilli un détachement de moyens et de sapeurs-pompiers du SDIS Lausanne Epalinges. Nous avons aussi assuré une garde en caserne pendant la durée de la manifestation.



Dispositif spécial pour le Tour de France avec 2 véhicules du SPSL



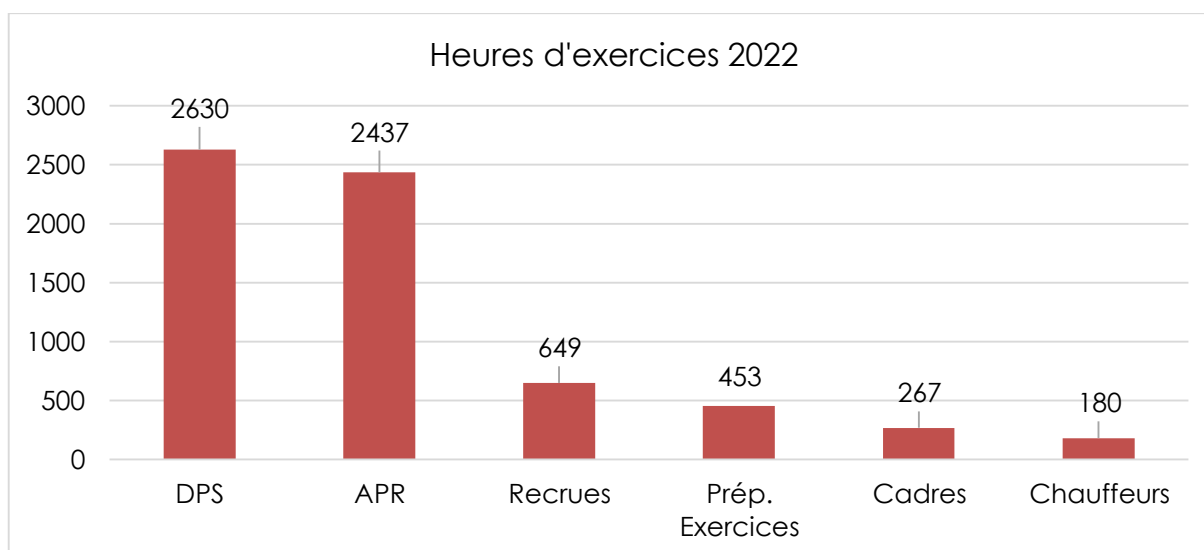
Formation

Formation interne – exercices

La planification des exercices se fait en tenant compte de plusieurs contraintes qui sont imposées par des lois ou règlements. Ainsi, chaque pompier doit faire un minimum d'heures d'exercice en fonction de ses spécialisations, son grade ou sa fonction.

Ainsi, le planning 2022 comportait 168 soirées.

Les membres du SDIS ont participé à 6'616 heures d'exercices internes réparties comme présenté ci-après. A titre de comparaison, ce même chiffre en 2021 se portait à 5'447 heures. Cette augmentation est principalement due à la levée des mesures de lutte contre la propagation du virus Covid-19.



Formation interne – Fire Dragon

Du 17 au 19 novembre 2022, les Sapeurs porteurs d'appareils de protection respiratoire actifs ou en formation ont pu s'entraîner dans le « Fire Dragon ». Il s'agit d'un camion aménagé par l'entreprise Dräger, capable de simuler différentes situations d'incendies telles qu'un feu de cuisine, de salon ou encore un flashover.



Une équipe prête à pénétrer à l'intérieur du Fire Dragon

Durant ces trois jours, 78 membres du SDIS ont pu bénéficier de cette infrastructure et perfectionner ainsi leurs connaissances sur le travail du porte-lance et de l'aide porte-lance. La montée en puissance des binômes a pu être observée et évaluée au fil des 3 scénarios dont la difficulté augmentait de manière progressive.



Photo du salon "froid"



Photo du salon embrasé avec fumée artificielle

Le faible volume et la bonne isolation du camion ont permis aux Sapeurs d'évoluer dans des conditions thermiques se rapprochant de la réalité (400°C au plafond) et ainsi intégrer les bons réflexes face à la chaleur.



Feu de salon avec début de flashover au plafond



Feu de cuisine avec friteuse.

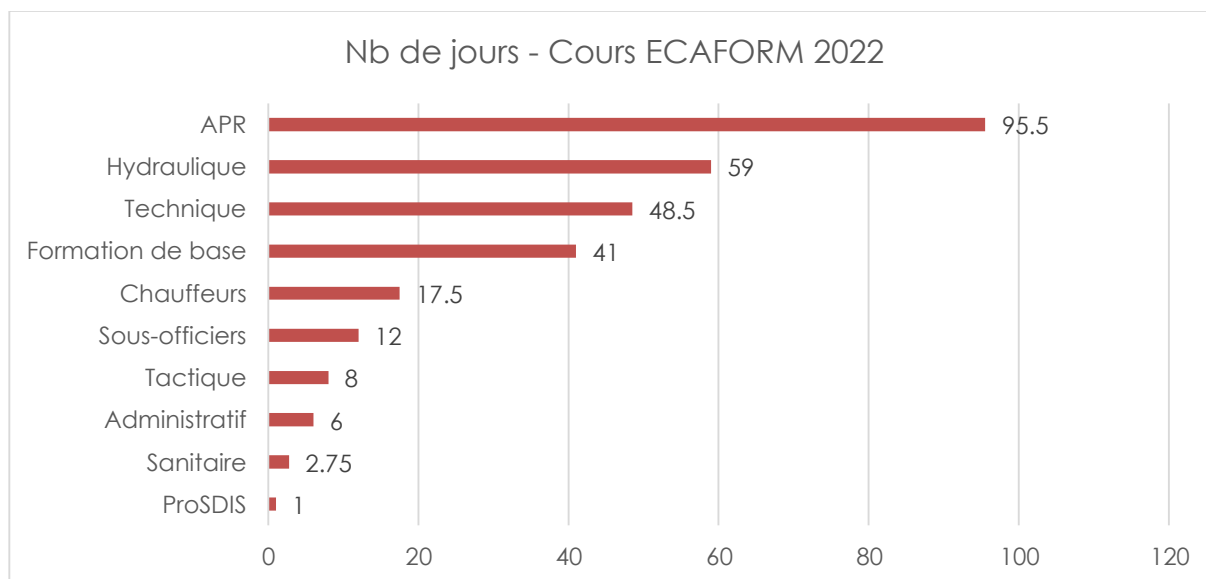
Un tel exercice a nécessité une logistique arrière conséquente, pour mettre à disposition de chaque participant du matériel apte à servir tout en maintenant l'opérationnalité du SDIS. Pour cela, plus de 20 bouteilles ont été regonflées et autant de masques lavés et désinfectés chaque 4 heures.





Formation externe – Cours ECAFORM

Les membres de notre SDIS ont participé en 2021 à 291 journées de cours organisées par l'ECA et réparties dans les différents modules comme illustré dans le graphique ci-dessous.



Formation externe – Cours d'instructeur fédéral

Au 31.12.2022, le SDIS Ouest-Lavaux comptait 8 instructeurs fédéraux dans ses rangs :

- Maj Sébastien Baehler
- Cap Etienne Barmes
- Cap Eric Bezençon
- Cap Benjamin Schlaefli
- Cap Yves Schlienger
- Plt Christian Borer
- Lt Marc Chauvet
- SgtC Dan Loup

Au surplus, nous avons la chance de compter 3 candidats instructeurs qui ont brillamment passé les phases de sélection et participeront en 2023 à l'Ecole Suisse d'Instructeurs Sapeurs-Pompiers.

Projets 2022

Technique

Le groupe technique du SDIS a pour objectif de planifier et faciliter les accès aux lieux d'intervention par différents moyens. La création des documents, le contrôle sur le terrain et la mise à jour des données sont un travail occupant les membres de ce groupe tout au long de l'année.

Matériel, véhicules et locaux

L'équipe matériel œuvre tout au long de l'année sur nos deux sites, afin de garantir l'entretien des véhicules, du matériel, des équipements et des machines de travail, mais aussi de l'entretien des locaux.

Chaque année, deux matinées sont organisées, afin de réaliser les grands nettoyages des locaux et des véhicules. Ces matinées mobilisent vingt-cinq Sapeurs pour les deux sites et permettent, dans le même temps, d'effectuer l'inventaire.

Nous tenons à les remercier pour leur travail et leurs engagements durant toute l'année.



Nouvelle disposition du local matériel à la caserne de Lutry

Remerciements

Je profite de l'opportunité qui m'est donnée pour remercier très chaleureusement toutes les personnes et organismes sans qui la mission de notre SDIS ne pourrait simplement pas être remplie :

- À tous les membres de notre SDIS, tous volontaires, qui consacrent leur temps et leur énergie pour permettre un SDIS efficace,
- Aux Municipalités de nos quatre communes ainsi qu'aux différents services communaux,
- Aux membres de la Commission Consultative du Feu,
- A l'Etablissement Cantonal d'Assurance contre l'incendie et les éléments naturels,
- A nos partenaires en intervention : les polices Est-Lausannois (PEL) et Lavaux (APOL), les SDIS Lausanne-Epalinges et Cœur de Lavaux, les ambulances du dispositif cantonal (SPSL, Star Ambulances).



PROTECTION CIVILE

Considérations générales

Depuis le début de la crise du COVID-19, la Protection civile est en première ligne : jamais elle n'a vécu de mobilisation d'une si grande ampleur, ni n'a été autant utile pour nos citoyens.

2022 ne fait pas exception à la règle : après la 4^e vague Covid, la guerre engagée par la Russie contre l'Ukraine a fait prendre conscience à notre population de la fragilité de la paix en Europe et au sein de l'alliance de l'OTAN et qu'un risque nucléaire pouvant nous impacter avec les bombardements visant des centrales d'Ukraine était bien réel, faisant exploser les demandes concernant les abris auprès de nos autorités dans tout le district et en direct auprès du secrétariat de notre ORPCi.

Les fondamentaux de protection de la population créés en 1962 pour la protection civile, sont à présent devenus très concrets. Un mandat de gestion des abris publics a été proposé aux communes du district par la protection civile, permettant ainsi une gestion professionnelle des locaux. A noter que notre commune – avant le passage en association ORPCI du district de Lavaux-Oron – avait déjà délégué cette gestion à l'ORPCi de notre Entente Lausanne Est. Toutes les communes, à l'exception d'une, ont adhéré à cette démarche, assurant ainsi un entretien technique de qualité, nous permettant d'avoir une vision complète sur l'état des places protégées du district, afin de mieux gérer les risques en cas d'événement futur.

L'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2021 de la révision de la LPPCi (Loi sur la protection civile) qui implique une réduction du service obligatoire et un assouplissement de l'obligation de servir nous a fortement impacté : en effet, si nous pouvions compter sur 740 astreints en 2019, nous en avons 330 au 1^{er} janvier. Nous devons désormais faire face à des événements plus complexes avec un nombre d'habitant·e·s en augmentation mais avec moins de personnel de milice.

Projet TETRIS

Au printemps 2021, le Canton présentait aux dix ORPCi régionales son intention de centraliser les 10 régions en une seule et unique ORPCi cantonale, avec un commandement unifié central : projet TETRIS.

Une « cantonalisation » avec un commandement unique permettrait au Canton, selon ses projections - de rationaliser ses coûts. Mais quid d'une bascule de points d'impôts ? Même si lors de la présentation qui nous a été faite, il a été affirmé que cette réforme n'engendrerait pas de coût pour les communes...

Selon l'EMCC, cette réforme permettrait d'avoir le contrôle et une meilleure vision des besoins. Les différentes organisations de protection civile et les politiques refusent cette vision car l'ancrage régional, la connaissance du terrain, de la population, ainsi que l'autonomie communale sont essentiels aux missions de la PCi.

Si une réforme il y a – plusieurs régions sont touchées par la baisse des effectifs en raison de la réduction du service obligatoire - un projet construit autour de quatre régions regroupées fait plus de sens pour les raisons évoquées ci-dessus. Néanmoins, ce projet s'annonce compliqué, car il faudra revoir la répartition des compétences entre les communes et le Canton, ainsi que le financement qui sont des sujets toujours très sensibles !



Organisation opérationnelle

Commandement

Sous le commandement du Lt Col Patrick Favre, les collaborateurs de l'ORPC LAO sont au nombre de 7 personnes, représentant un 6.4 temps plein.

Bataillon ORPC Lavaux-Oron

L'organisation est composée de trois compagnies formant un bataillon avec du personnel de milice au nombre d'environ 338 personnes. Le territoire du district Lavaux-Oron est composé de 16 communes, sur 134.5 km², avec une population de 64'304 habitants.

Six officiers ont été nommés Commandants ou Remplaçants de Commandants de Compagnie. Ils sont amenés à conduire les opérations de l'instruction de compagnie constituée de 110 miliciens environ.

Organisation politique

Comité de Direction

Le Comité de direction (ci-après CODIR) est constitué de neuf membres élus par le Conseil intercommunal, pour la législature 2021-2026. Le Codir 2022 se présente comme suit :

MM.

Chevallaz Jean-Marc,	Président, Conseiller municipal, Pully
Métraux Daniel,	Vice-Président, Conseiller municipal, Savigny

Mmes

Dillner-Reichen Céline	Conseillère municipale, Paudex
Greiner Nathalie	Syndique, Belmont-sur-Lausanne
Anne-Cécile Uldry	Conseillère municipale, Oron

MM.

Chappuis Christophe,	Conseiller municipal, Rivaz
Galley Roland	Conseiller municipal, Jorat-Mézières
Küng Claude	Conseiller municipal, Montpreveyres
Sutter Patrick	Conseiller municipal, Lutry

Le CODIR a tenu quatre séances en 2022, afin de régler les affaires courantes, ainsi que l'application des décisions du Conseil intercommunal.

Il a également constitué une commission RH permettant le recrutement de personnel devant être remplacé durant l'année 2022, dont la soussignée fait partie.



Conseil intercommunal

Le Conseil intercommunal comprend deux délégués de chaque commune, un délégué de l'exécutif, désigné par la Municipalité, et un délégué du législatif, désigné par le Conseil Communal ou général. Pour Belmont, nos représentants sont M. Philippe Michelet pour la Municipalité et Mme Claudine Gygi pour le Conseil communal.

Assermentés le 28 juin 2021 pour la législature 2021-2026, il est composé de :

- 34 délégués élus et 17 suppléants désignés ;
- Présidence : M. Christophe Rebetez, Conseiller communal d'Oron ;
- Vice-Présidence : M. Roger Cordey, Municipal de Forel ;
- Secrétariat : Mme Lorraine Bard, Secrétaire du Conseil communal d'Oron.

Engagements et manifestations

2022 a été riche en engagements sur le terrain, évènements publics – manifestations : les activités liées à l'événementiel ont repris de manière importante.

Xtratrail du 24 au 29 juin 2022 - 65 Jours de services

Tour de France dimanche 10 juillet 2022- 526 jours de service, ainsi que 335 heures de professionnels ont été décomptés.

Camp de l'Arfec du 5 au 15 août 2022 – 89 jours de service

Le Camp de l'ARFEC s'est déroulé en présence de la milice sur base de volontariat avec des mesures sanitaires strictes, permettant d'accompagner les enfants atteints du cancer ainsi que la fratrie (frère ou sœur).

Lausanne Marathon le 23 octobre 2022 – 65 jours de service

En ce qui concerne les engagements d'urgence, on dénombre plusieurs accidents graves sur l'autoroute entre Belmont et Vevey, ainsi que le plan canicule déclenché à deux reprises entre juin et juillet.

225 miliciens pour assurer la sécurité du Tour de France



Tour de France : voici le passage du peloton, la route est sécurisée sur notre secteur.

Remerciements

C'est avec beaucoup de fierté que nous pouvons compter sur le dévouement autant des professionnels que des miliciens.

Depuis 2020 et le début de la crise COVID-19, l'importance de la protection civile n'a plus à être démontrée : elle joue un rôle essentiel et s'engage au quotidien dans la protection et l'aide aux personnes qui souffrent.

Ses missions englobent des domaines très différents et nécessitent empathie, courage et force ! Mes remerciements à toutes et tous, miliciens, professionnels et à mes collègues du CoDir pour notre excellente collaboration.



COMMUNICATION

L'année 2022 a vu la collaboration avec le Courrier Lavaux-Oron, auquel tous les ménages Belmontais sont abonnés depuis le 1er juillet 2021, être reconduite, par le biais de la validation du budget.

La publication mensuelle du BelmontInfo est désormais un rendez-vous attendu de nos lectrices et lecteurs et nous ne pouvons qu'en être heureux.

Néanmoins cette publication mensuelle représente une implication sans faille, très importante du comité de rédaction composé uniquement de membres de la Municipalité, à savoir la syndique soussignée, Mme Sandrine Rainotte (jusqu'au 30 juin) et M. Jean-Claude Favre.

M. Damien Cuhe a accepté de rejoindre le comité de rédaction dès sa prise de fonction le 1er octobre 2022. Les nombreux articles, éditos, entretiens, ainsi que le suivi et la coordination administrative liés au BelmontInfo sont, pour l'heure, sous la responsabilité unique du comité de rédaction et représentent une charge conséquente. Lors du sondage à la population, sur le thème de la communication, les souhaits de nos habitant·e·s sont clairement orientés « réseaux sociaux » et applications permettant de communiquer des informations en direct, au jour le jour et de pouvoir lire Le Courrier sur smartphone et tablettes notamment. Si nous avons pleinement conscience que ces demandes sont légitimes et dans l'air du temps, tout cet aspect devra être analysé en détail car il n'est pas envisageable que cela soit mis en place et géré par la soussignée et ses collègues municipaux.

2022 a vu la concrétisation du travail initié en été 2021 avec la présentation au Conseil communal d'une nouvelle identité visuelle qui soit propre à la commune de Belmont, amenant ainsi une nouvelle dynamique et qui marque notre volonté de modernité et d'ouverture.

Le «  » de Belmont (alliance du B et du L de Belmont-sur-Lausanne) reflète également les valeurs qu'ensemble, nous partageons et nous a permis d'uniformiser nos canaux de communication avec le déploiement d'une charte graphique qui est associée.

C'est lors de cette même séance que la Municipalité a présenté son programme de législature – une première pour notre commune.

En avril, nous avons également organisé le premier « forum » des entreprises de Belmont avec la collaboration de Lausanne-Région. Cela nous a permis de faire connaissance et d'échanger avec bon nombre d'entreprises qui ont leur raison sociale sur notre territoire. Fort de ce succès, ce « forum » sera reconduit en 2024. Par ailleurs, une rubrique intitulée « Rencontre avec nos entreprises » figure dans les pages mensuelles du BelmontInfo.

A noter également, qu'une soirée de restitution du sondage d'opinion effectué auprès de notre population (en décembre 2021) a eu lieu en février 2022 et nous a permis de prendre la mesure des attentes (très nombreuses) et des préoccupations de nos habitant·e·s, ainsi que d'avoir cet échange et cette communication directs qui sont très importants pour le collège municipal.



FORÊTS

EXPLOITATION DES BOIS

Nos forêts sont placées sous l'autorité et l'œil avisé et protecteur de notre garde forestier, M. Alexis Carrel. Nous ne pouvons que saluer sa gestion compétente et rigoureuse, ses bons conseils et notre excellente collaboration.

Depuis l'automne 2021, c'est M. Damien Jordan qui officie en sa qualité d'inspecteur des forêts du 5e arrondissement dont le Triage Belmont, Lutry, Paudex et Pully fait partie.

MARTELAGE

(Sylve = m3 estimé sur pied selon le tarif d'aménagement vaudois)

No de chantier	Lieu-dit	Interventions	Forêt prot.	Vol. rés	Tiges rés	Vol. flus	Tiges flus	Total tiges	Vol. total
2022C127ML-60	Les Creux p.503	Mise en lumière	Oui	105.4	26	14.4	7	33	119.8
2022C127RE-26	Coupe ligne CFF	Réalisation	Non			4.2	7	7	4.2
2022C127EN-61	Le Signal	Eclaircie normale	Non	49.1	19	22.8	25	44	71.9
2022C127RE-62	Malatète	Réalisation	Non	68.8	15			15	68.8
2022C127CHA-69	Le Signal	Châblis	Non	17.9	5			5	17.9
2022C127TD-106	Ch. Des Ecaravez	Travaux divers	Non			0.5	1	1	0.5
							Total tiges:	104	
							Total sylves:	283.1	
							Possibilité:	350	
							Solde année 2021:	9	
							Volume disponible:	75.9	

Au mois de juillet 2022, lors de la journée de martelage à laquelle ont participé la Syndique soussignée, M. Jean-Claude Favre, Conseiller Municipal, M. Bernard Burri, en charge de la gestion administrative des forêts, M. Yann Tornare, Responsable Conciergerie et bâtiments, notre garde-forestier, M. Alexis Carrel, ainsi que l'Inspecteur cantonal M. Damien Jordan, 2 coupes ont été martelées dans le secteur du Signal.

COUPES DE BOIS

Une coupe est attribuée au CFPF (centre de formation professionnel forestier) et la seconde est attribuée à l'entreprise Ruch.

Une troisième coupe avait été marquée au préalable au lieu-dit les Creux, le long de la Paudèze. Cette dernière est attribuée à l'entreprise Metraux.

À la suite du premier résultat de l'inventaire forestier effectué en 2021, la nouvelle possibilité de coupe aura un volume d'environ 270 sylves. Le volume définitif parviendra durant l'année 2023. Afin d'anticiper la nouvelle possibilité, le volume du martelage 2022 a été réduit à environ 280 sylves.

CHABLIS

Un volume d'environ 15 m3 d'épicéa attaqué par les insectes (bostryches) a été exploité. Ces travaux ont été effectués par l'entreprise forestière Metraux durant le mois d'août. Ce volume de châblis est très faible par rapport à d'autres régions du canton.



VENTE DES BOIS

242 m³ de bois ont été commercialisés durant l'année 2022, la répartition est la suivante :

RESINEUX :

- Bois de service : 100 m³
- Bois énergie : 29 m³
- **Total résineux : 129 m³**

FEUILLUS :

- Bois de service : 4 m³
- Bois énergie : 109 m³
- **Total feuillus : 113 m³**

Les bois de services (sciages) sont vendus par le biais de la Forestière et le bois énergie est vendu à la compostière la Coulette. Des houppiers (ensemble de branches) ont été vendus pour le chauffage à distance à Vevey car celui de Belmont ne peut pas accueillir cette qualité de plaquettes.

Le volume total est moins élevé que d'habitude car la coupe effectuée par le CFPF habituellement durant automne, sera effectuée au début 2023.

SOINS CULTURAUX

8'200 m² de soins cultureux ont été effectués par l'entreprise forestière Daniel Ruch, à proximité du couvert du 700^{ème}.

ENTRETIEN DES CHEMINS

L'équipe forestière de Lutry a effectué les travaux d'entretien courant des chemins et sentiers forestiers.

BIODIVERSITE

Un projet d'îlot de sénescence (petite réserve naturelle) est en cours en dessous du chemin de la Biolette, il sera normalement finalisé en 2023.

Par ailleurs, il a été constaté à l'occasion de notre marche en forêt lors du martelage, que la haie de buissons épineux plantée pour délimiter la place de pique-nique du 700e en direction de Malatête présente un danger pour les utilisateurs et les promeneurs, plus particulièrement les enfants. Il a dès lors été décidé de remplacer ces buissons par des espèces diversifiées et plus adaptées au lieu.

SUBVENTIONS

La commune a reçu les subventions suivantes :

Subventions 2022	
Libellé	Montant
Forêt de protection publique	CHF 3'670.80
Soins aux jeunes peuplement	CHF 1'804.00
Carburants	CHF 191.50
Total	CHF 5'666.30



VIGNES

Considérations générales

Contrairement à 2021 qui peut être qualifiée d'annus horribilis pour la vigne et les vigneron avec le gel d'avril durant la floraison, puis la grêle et enfin les fortes pluies durant tout l'été qui ont favorisé la prolifération du mildiou (champignon qui attaque les raisins), il en est tout autre pour le millésime 2022 !

En effet, 2022 peut se résumer ainsi : du soleil, du soleil et encore du soleil, avec de longues périodes de canicule et de sécheresse.

Le millésime 2022 s'annonce exceptionnel en qualité et riche en saveurs, la combinaison du chaud et du sec promettant une concentration des arômes. Dans l'ensemble, les quantités sont à considérer comme une petite année et reste en-dessous des quotas cantonaux. Mais avec la promesse de ravir nos papilles !

Une fois encore notre vin blanc Belmont Grand Cru « En La Portaz » a obtenu en 2022 le label Terravin pour notre millésime 2021 ! Pour rappel nous sommes toujours à cheval entre l'année de récolte et celle de la vinification, mise en bouteilles et livraison à la cave communale (vendanges 2022 – vinification et mise en bouteilles courant 2023). Il faut également distinguer l'exercice comptable (charges-produits) et le fait que nous sommes en décalage coût-produit, entre l'année de récolte et l'année ou les années de production (deux ans pour le Belmonoir).

Retour sur le millésime 2021 et projection du millésime 2022

Je vous l'annonçais dans mes communications lors du Conseil communal du 3 novembre 2022 : en raison de la piètre qualité de la vendange 2021 et des faibles quantités pressées, le Pinot noir qui est le cépage qui a le plus souffert a dû être pressé en rosé de Pinot dès la récolte en cuve, ce qui ne nous a donc pas permis de vinifier notre traditionnel assemblage trois cépages Belmonoir (Pinot noir – Gamaret – Garanoir).

Le millésime 2021 propose donc deux nouveautés : un rosé de Pinot noir et un assemblage Gamaret – Garanoir qui seront disponibles courant 2023.

Concours Lavaux Passion Trophy

Au printemps 2022, nous avons répondu favorablement aux sollicitations du Lavaux Passion Trophy organisé par le Magazine Falstaff qui est en quelque sorte une « bible » du vin d'ici et d'ailleurs et qui organise un concours de dégustations par catégorie.

Nous avons présenté notre Chasselas Grand Cru « En La Portaz » 2020 qui s'est retrouvé en compétition avec les meilleurs crus de Lavaux ! Avec 90 points dans notre catégorie (chasselas), nous n'avons pas eu à rougir de cet excellent résultat, quand on sait que le gagnant de cette catégorie est l'Epesses Grand Cru Lavaux AOC d'Antoine Bovard qui a obtenu 92 points !



Lavaux Patrimoine Mondial : adhésion à l'association Lavaux Patrimoine mondial des communes partenaires située en limite de la zone classée

Un peu d'histoire ...

S'étendant sur quelque 30 km de long, le vignoble de Lavaux. Ce sont env. 700 h, près de 450 kilomètres de murs de soutènement, pouvant atteindre 5 à 6 mètres de hauteur, soutenant plus de 10.000 terrasses. Ces terrasses, majoritairement alignées parallèlement aux rives du lac, ont été façonnées à partir du XI^e siècle sous l'impulsion des moines bénédictins et cisterciens des monastères de Lutry, de Hautcrêt ou de Montheron qui dominaient à l'époque la région et réalisées avec de la pierre calcaire locale liée avec du mortier de chaux. Encore aujourd'hui, le savoir-faire et l'art de leur entretien et leur restauration se transmet de génération en génération.

Le 22 septembre 2007, le vignoble en terrasses de Lavaux est inscrit au Patrimoine mondial de l'Humanité de l'UNESCO (Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture).

Le périmètre inscrit, se trouve sur deux districts celui de Lavaux-Oron et de Riviera-Pays-d'Enhaut, et s'étend sur les 10 communes territoriales historiques que sont : Lutry, Bourg-en-Lavaux (Cully, Epesses, Grandvaux, Riex et Villette), Chexbres, Puidoux, Rivaz, Saint-Saphorin, Chardonne, Corseaux, Corsier-sur-Vevey et Jongny.

Depuis lors, la préservation de ce vignoble en terrasses de Lavaux et le maintien de son inscription au Patrimoine mondial de l'UNESCO est le fruit d'un travail conséquent et quotidien de toutes les entités de et concernées par Lavaux.

L'association LPm (Lavaux Patrimoine mondial) voit le jour en 2013 et s'emploie depuis à collaborer, coordonner et garantir la préservation du site pour, mais aussi avec, les générations futures. Lavaux Patrimoine mondial est une association d'utilité publique, sans but lucratif.

Hormis les communes territoriales historiques, huit communes viticoles situées dans le périmètre de Lavaux, qui s'étend de Lausanne à Montreux, sont indubitablement parties prenantes dans la protection et la gestion de ce patrimoine, car faisant partie du site de « Lavaux, vignoble en terrasses ou étant dans sa périphérie. Elles dépendent très étroitement des stratégies, décisions et projets économiques, touristiques, sociaux, environnementaux, culturels. Il s'agit des Communes de Belmont, Paudex, Pully, Lausanne, Blonay-St-Légier, Vevey, La Tour-de-Peilz et Montreux.

En notre qualité de commune viticole, avec 3 ha de vignes sur son territoire, Belmont, ses habitant·e·s ont la chance de vivre dans une région et un site magnifiques. Le caractère exceptionnel de ce site et de notre région de Lavaux, notre ancrage et notre attachement à cette terre de par notre positionnement et notre histoire, la mise en valeur également de notre patrimoine, son rayonnement, sa préservation, tout cela fait partie aussi de nos responsabilités, de nos missions.

Certaines communes ont par ailleurs, depuis de nombreuses années, déjà apporté leur soutien à LPm afin de déployer une gestion coordonnée du site. Ce soutien se matérialisant également par le versement d'une contribution annuelle à l'Association. C'est pourquoi, compte tenu de cet engagement important, la Municipalité a répondu favorablement, avec l'ensemble des 7 autres communes partenaires à la signature d'une convention de partenariat pour 5 ans et renouvelable.

Les Communes d'Oron, Forel (Lavaux), Savigny, Payerne et l'Etat de Fribourg sont quant à eux des partenaires institutionnels, n'étant pas dans le périmètre défini Lavaux. Néanmoins, ces communes ont des vignes en Lavaux, ou pour d'autres, achètent leur vin d'honneur à des vigneron·ne·s de la région et il était important pour tous les concernés de pouvoir également être partie prenante dans cette association.

La Municipalité se réjouit de pouvoir organiser conjointement avec le bureau du Conseil, la découverte et la visite de la Maison de Lavaux à Grandvaux, pour un moment culturel, mais aussi récréatif.

A noter que nos classes auront également la possibilité d'organiser des demi-journées avec un guide pour mieux connaître et découvrir notre patrimoine.



Tableaux récapitulatifs

	Bouteilles produites en 2022		
	Rouge 2021 Gamaret-Garanoir	Blanc 2021	Rosé de Pinot noir 2021
Coûts d'exploitation*	CHF 5'580.33	CHF 8'452.24	CHF 3'255.35
Nombre de bouteilles produites	250	600	230
Coût par bouteille	CHF 22.32	CHF 14.08	CHF 14.15

	Bouteilles produites en 2021		
	Rouge 2019	Blanc 2020	Blanc de Belmonoir 2020
Coûts d'exploitation*	CHF 11'500.79	CHF 13'011.91	CHF 11'177.80
Nombre de bouteilles produites	1'238	840	696
Coût par bouteille	CHF 9.30	CHF 15.50	CHF 16.05

*Les coûts d'exploitation comprennent : la facturation, le prix du nombre de bouteilles produites, les cotisations à la Fédération des vignerons, à l'Association du caveau de Lutry et la Commission des vignes. Il y a également les frais de livraison, les frais de stockage, le travail du vigneron tâcheron (travail à la vigne et vendanges), les couvertures d'assurance proportionnelles à nos surfaces, tout comme l'arrosage des parcelles. A cela s'ajoute la vinification, la mise en bouteille, l'étiquetage, les épaulettes Terravin, les frais de dégustation Terravin et la taxes sur les bouteilles.

En 2022, 1821 bouteilles ont été vendues (1'624 en 2021) ; 801 à l'interne pour les besoins communaux (937/2021-manifestations, sociétés locales, Conseil communal, cadeaux) et 1020 au public (687/2021), dont 336 à l'Auberge communale (162/2021), ce qui représente un montant de CHF 25'022.- (CHF 22'075.- en 2021).

En cave, notre stock se monte à CHF 19'137.- (CHF 44'725.-/2021) (valeur calculée au prix de revient), ce qui correspond à 1'355 bouteilles (3'300/2021) (arrondi). A ce stock viendra s'ajouter la production de Blanc 2021 et les vendanges 2022 encore en cuve au moment de l'établissement de ce rapport.

Mes remerciements à M. Gilbert Fischer, notre vigneron tâcheron et toute son équipe, ainsi qu'à M. Yann Tornare, en charge de la gestion administrative de nos vignes.



Productions

Vendanges 2022

Kg	Cépage	Sondant à	Production en lt
1210	Chasselas	86°	920
410	Pinot noir	100°	312
146	Gamaret	102°	111
300	Garanoir	103°	228

Vendanges 2021

Kg	Cépage	Sondant à	Production en lt
720	Chasselas	75°	576
269	Pinot noir	94°	199.06
100	Gamaret	98°	80
156	Garanoir	98°	124.8

A noter encore pour terminer, que certain·e·s Conseiller·ère·s qui ont pu se libérer « à la DER » pour quelques heures, selon un planning très serré transmis par notre vigneron tâcheron, M. Fischer, ont pu prendre part aux vendanges 2022 sous le soleil et dans la bonne humeur. Rendez-vous est d'ores et déjà pris en 2023.





RUCHES COMMUNALES

Miel de Belmont – 1^{er} millésime

Depuis le mois d'avril 2022, nous avons le bonheur d'avoir 5 ruches et nos abeilles s'y plaisent. Elles ont beaucoup et bien travaillé si bien que pour notre première récolte de miel, nous sommes heureux de pouvoir proposer à nos habitants-es 200 pots de 125gr au prix de CHF 6.- et 100 pots de 250gr à CHF 10.- !

Notre miel est désormais disponible à la vente au guichet de la Bourse communale.





CONCLUSION DE LA SYNDIQUE

Tout a été dit dans mes propos introductifs...ou presque !

Je voudrais ici chaleureusement remercier notre personnel, engagé, responsable, motivé qui participe et contribue activement et au quotidien à la bonne marche de notre administration, au service des Belmontais-e-s.

A mes collègues également un immense MERCI : ensemble, avec nos différences qui sont autant de complémentarité, nous formons une équipe soudée, solidaire, avec une force de travail et des synergies qui nous permettent de bien fonctionner en collègue et d'avancer.

Le chemin, nous le faisons ensemble, en y mettant nos valeurs, nos convictions et nos aspirations, tout en gardant toujours à l'esprit que l'intérêt général prévaut et doit toujours être au centre : pour notre population, pour Belmont, dans le respect de nos attributions et des institutions.

« Il y a plus d'idées dans deux têtes que dans une ». Jacques Chirac

Nathalie Greiner, Syndique



DFMI - DIRECTION DES FINANCES DE LA MOBILITÉ ET DE L'INFORMATIQUE

Jean-Claude FAVRE, Conseiller municipal

FINANCES

Préambule

Les aspects financiers de la gestion communale sont présentés dans le préavis sur les comptes 2022 et les documents d'accompagnement à ce préavis. Nous n'aborderons donc pas ces éléments dans le rapport de gestion, mais ceux relatifs à l'organisation de la Bourse communale et aux travaux réalisés par celle-ci dans le courant de l'année.

Présentation de l'organisation en place

A fin 2022, l'équipe de la Bourse communale est composée de quatre personnes, représentant 3,2 EPT.

Par suite du départ de Madame Valérie Guex, Monsieur Temerson Montagner a été choisi pour la remplacer et son contrat de travail a de ce fait été transformé en un contrat à durée indéterminée.

M. Tomic a été engagé temporairement afin d'apporter un soutien additionnel pendant la phase de réorganisation du personnel au sein de la Bourse communale et du service RH, ce qui a permis à la Bourse de prendre en charge le traitement opérationnel des salaires, au travers de la solution informatique HRM.

La solution informatique utilisée pour la tenue de nos comptes est le système Abacus, solution utilisée par de nombreuses administrations publiques et adaptée à la taille de notre commune. La société Ofisa nous assure un support régulier dans l'utilisation de ce système comptable.

Cette solution permet un suivi budgétaire efficace, grâce à la saisie de l'ensemble des postes budgétaires dans le système et un flux de validation des factures numérisées permettant de comparer aisément les montants comptabilisés avec les montants budgétés.



Au niveau bancaire, la Bourse travaille dorénavant majoritairement avec la banque Raiffeisen, mais dispose toujours de comptes auprès des banques Postfinance, BCV et Crédit Suisse. Cela permet d'assurer une gestion efficace de nos liquidités, tout en évitant au maximum les charges d'intérêts négatifs facturées par les banques sur les premiers mois de l'année 2022.

A noter pour finir la remise au concours en 2022 du mandat de révision de nos comptes et le choix de la fiduciaire Bettex, basée à Lausanne et appartenant au groupe Heller, pour réaliser le travail de révision de nos comptes 2022.

Activités du Service des finances au quotidien

L'activité principale du Service des finances consiste à tenir à jour la comptabilité de l'administration communale en assurant le traitement des factures émises ou reçues, l'exécution des paiements ou des encaissements, le contrôle et le suivi des opérations financières courantes.

Pour l'année 2022, on dénombre :

- 5'067 factures émises pour affaires communales (locations de salles, taxes de raccordement, taxes déchets, réfectoire ...) pour un montant total de CHF 1'029'562.40 ;
- 2'566 factures émises pour l'accueil de jour des enfants (Moussaillons et UAPE, sans réfectoire) pour un montant total de CHF 1'428'386.50 ;
- 2'396 factures reçues pour un montant total de CHF 20'066'675.- ;
- 3'266 paiements bancaires effectués, dont environ un tiers correspondant à des versements de salaire
- 146 décaissements de cash, effectués au travers de la caisse communale ;
- Plus de 700 rappels émis pour un montant total de CHF 596'417.- (affaires communales et accueil de jour).

Projets réalisés en 2022

Nous relevons les projets suivants réalisés au cours de l'année :

- Reprise de la gestion du paiement des salaires au sein du Service des finances ;
- Accompagnement du passage en association du SDIS et préparation du transfert des activités comptables y relatives ;
- Formation de l'équipe finances à l'utilisation du logiciel Kibe (pour accueil de jour) ;
- Adaptation, au travers d'une mise à jour, de notre logiciel comptable (« Abacus ») à l'émission de QR factures (idem pour le logiciel Kibe) ;
- Élaboration des missions du Service des finances dans le cadre du PCA (Plan de continuité des activités)
- Contrôles AVS et SUVA ;
- Extension du flux de validation informatique des factures à nos responsables de structures CVE et UAPE + formation des utilisatrices ;
- Études et mise en application du rabais exceptionnel octroyé par la FAJE sur la facturation du mois de novembre 2022 ;
- Poursuite de la digitalisation de nos pratiques (indexation des données finances dans la GED) ;
- Étude et création d'une roadmap autour des processus de la commune ;
- Changement de notre courtier en assurances et renégociation des principaux contrats ;
- Changement de partenaire financier pour la gestion de nos liquidités courantes ;
- Mise au concours du mandat de fiduciaire de la commune.



Projets à venir

Les projets suivants sont prévus courant 2023 :

- Finalisation de la gestion des immobilisations par le logiciel Abacus (initié en 2022)
- Finalisation du projet de refonte de la gestion des utilisateur-ric-e-s Abacus (initié en 2022)
- Suivi des engagements. Ce projet, initialement prévu en 2022, n'a pas pu être réalisé, l'effort ayant été mis sur d'autres projets jugés plus prioritaires (reprise des salaires, plan de continuité, gestion des immobilisations)
- Mise en place de différents contrôles sur les opérations liées aux salaires
- Optimisation du suivi budgétaire à l'aide d'outils configurables dans le logiciel Abacus
- Mise en place du portail en ligne MyAbacus, permettant un accès facilité à la comptabilité pour les membres de la Municipalité
- Digitalisation de certaines prestations proposées au guichet de la bourse
- Préparation du passage au Modèle comptable harmonisé II (MCHII)
- Scanning des documents papier détenus au Service des finances

Achats et ventes de biens immobiliers

Conformément à l'annexe au Règlement du Conseil communal – « *Règlement spécial valable pour la législature 2016-2021 fixant les compétences accordées à la Municipalité* », article 6, nous énumérons ci-après les opérations effectuées durant l'exercice :

Achat : aucun achat en 2022.

Vente : aucune vente en 2022.
La vente de la parcelle 125, autorisée au travers du préavis 9/2022 n'a pas pu être finalisée en 2022 car toujours en cours de discussion avec l'acheteur.

Échanges : aucun échange en 2022.

Servitudes : aucune servitude en 2022.

Conclusions « Finances »

L'année 2022 a été pour les équipes finance une année de stabilisation et de renforcement de l'ensemble de nos processus opérationnels comptables. La mise en place d'outils de suivi financier adaptés se poursuit et permet une bonne maîtrise de nos finances communales.

Un très grand merci à eux pour l'excellent travail réalisé courant 2022.





INFORMATIQUE

Préambule

La mission principale du Service informatique est d'assurer la disponibilité, la sécurité et l'évolution du système d'information et des moyens de télécommunication pour l'ensemble des services communaux.

Pour assurer cette mission au quotidien, notre commune bénéficie depuis de nombreuses années de l'assistance des équipes informatiques de Pully.

Début juillet 2022, la Municipalité de Pully a décidé de rattacher l'entité des archives à son Service informatique, en raison de la forte interaction de leurs activités respectives dans le cadre des projets de numérisation. C'est dans ce contexte que le Bureau Informatique de Pully (BIP) se nomme désormais Service des Systèmes d'information (SSI), afin de correspondre d'avantage au périmètre des activités assurées, tant sur le plan informatique que sur le plan documentaire et archivistique.

Le SSI (Service des Systèmes d'information) en bref

Le SSI compte 9 collaborateurs (8,3 ETP) et assume quotidiennement les activités suivantes :

- l'exploitation des infrastructures, ce qui comprend :
 - la définition et la maintenance des configurations hardware et software,
 - la disponibilité et la sécurité du réseau et des installations,
 - la sauvegarde, la restauration et l'archivage des données,
 - la gestion des équipements ;
- l'acquisition des biens et services informatiques ;
- la formation et l'assistance aux utilisateurs ;
- l'étude, la conduite et la réalisation de projets liés à l'informatique et à la géo-informatique.

La plupart des activités énumérées ci-dessus concernent l'ensemble des partenaires de la Ville de Pully, hébergés de façon mutualisée dans une infrastructure informatique commune. Il s'agit des entités suivantes : Belmont-sur-Lausanne, Police Est Lausannoise, Fondation de l'enfance et de la jeunesse (FEJ), École de Musique de Pully (EMP) ainsi que la Fondation Pré Pariset (FPP).

Dans ce contexte, pour la Commune de Belmont, le Municipal en charge de l'informatique est le délégué communal au sein du Comité de pilotage informatique et notre Chef des finances, M. Rochat, est le répondant opérationnel du SSI.

A ce jour, le réseau informatique géré par le SSI compte environ 371 postes de travail, 76 imprimantes ou appareils multifonctions et plus de 164 serveurs physiques ou virtuels. Il fournit ses prestations à près de 468 utilisateurs.

Pour la Commune de Belmont, cela représente 37 utilisateurs, 28 postes de travail et 5 imprimantes multifonctions, soit 7,4% de l'ensemble géré par le SSI.

Au niveau du support aux utilisateurs, courant 2022, il y a eu 2'150 tickets ouverts, dont 178 par des usagers de Belmont (soit 8,28%).



La disponibilité des systèmes a été excellente, puisqu'elle est estimée à environ 99 % (hors interventions de maintenance planifiées et annoncées).

Le service a déménagé au début de l'année 2022 dans des bureaux plus adaptés situés à l'avenue du Prieuré 1 à Pully.

Projets réalisés en 2022

Courant 2022, un effort important a été consacré par le SSI à l'évolution des outils et équipements informatiques. Il s'agit notamment des actions suivantes :

- mise à jour de l'infrastructure de virtualisation des serveurs ainsi que des postes de travail et l'industrialisation de certaines tâches de gestion liées ;
- réorganisation du réseau et le remplacement de son concentrateur principal ;
- doublement du serveur de messagerie permettant d'assurer un équilibre de charge ;
- réinstallation de plusieurs serveurs dont le système d'exploitation arrivait en fin de vie ;
- mise à jour de tous les équipements de sécurité ;
- renforcement de l'infrastructure de sauvegardes des données ;
- mise à jour de l'ensemble de l'infrastructure téléphonique ;
- mise à jour de l'outil de gestion des postes de travail et de déploiement des applications ;
- mise à jour du système d'exploitation des postes de travail utilisateurs ;
- remplacement de tous les appareils de paiements par cartes bancaires.

L'ensemble de ces opérations a pour buts de garantir un service de qualité et d'assurer la protection de nos systèmes. En effet, la **sécurité** est une préoccupation majeure du SSI. Une veille technologique est assurée afin de prendre rapidement les mesures adéquates et mettre en place les correctifs lors d'annonces de vulnérabilités par les éditeurs de logiciels et les fabricants de matériel. Des audits externes sont entrepris afin d'évaluer la sécurité mise en place.

Courant 2022, une opération de sensibilisation à la cybersécurité a eu lieu au travers d'une formation de l'entier du personnel, ainsi que la réalisation de tests de sécurité au niveau cyber.

Par ailleurs, le SSI a initié un projet de mise en conformité de la ville de Pully en matière de **protection des données**. Il est conduit de façon collaborative avec la Ville d'Yverdon-les-Bains afin de mutualiser l'effort nécessaire à sa réalisation. Une politique interne en matière de protection des données a ainsi été adoptée par Pully et le projet, dont Belmont pourra bénéficier, va se poursuivre en 2023.

Au cours de l'automne, le risque de **pénurie énergétique** a également mobilisé les forces du SSI afin de mettre en place les plans de gestion de crises nécessaires pour répondre à cette éventualité. L'achat et la mise en place de deux serveurs supplémentaires ont été réalisés pour satisfaire aux besoins qui ont été identifiés.

En ce qui concerne la « **cyberadministration** », les échanges se sont poursuivis afin d'initier un projet commun regroupant différentes communes ainsi que des partenaires privés. Néanmoins, le projet n'a que peu évolué en raison de la volonté du groupe d'attendre une détermination du canton de Vaud sur sa stratégie en la matière, qui est en cours de révision. En effet, la position prise par le canton aura un fort impact sur ce projet notamment au niveau financier. Cette orientation devrait être connue dans le courant 2023. De plus, le projet initié par le Canton pour la mise en place du e-déménagement, comme cela existe déjà dans 17 cantons suisses, n'est toujours pas opérationnel mais devrait l'être courant 2023, selon les dernières informations reçues.

Le nouvel **outil de « service-desk »** unifié a été mis en production au début février et sur les onze mois d'exploitation de l'année 2022, le SSI a reçu et traité 2'100 tickets (demandes et incidents).

En matière de géo-données, le **guichet cartographique sigip.ch** a été enrichi de plusieurs couches d'informations comme les chantiers portés au plan des investissements, les servitudes de passage ainsi que le réseau d'eau potable de Lutry pour les besoins du SDIS Ouest-Lavaux. L'accès à ces trois thématiques est sécurisé et elles ne sont pas accessibles de manière publique sans un compte d'accès approprié.



L'ensemble des commandes de géo-données et plans réseaux diffusés par la Ville de Pully passe par un extracteur automatique depuis déjà deux ans. Cette solution éprouvée a également été mise en production dans notre commune en 2022 et c'est un gain de temps non négligeable qui a pu être réalisé.

A Belmont, une borne wifi a été installée dans le bâtiment de l'administration (Arnier 2) pour optimiser la couverture sur le site.

Un audit du parc informatique des structures d'accueil a été réalisé, qui a conduit au renouvellement des équipements (postes de travail et imprimantes), à une meilleure intégration de ces équipements dans notre réseau et à la mise en place d'une solution d'assistance et de maintenance contractuelle pour l'ensemble des structures d'accueil.

A noter pour finir notre intégration à l'association TEKSI, qui propose un système d'information géographique à code libre ou open source, dédié à la gestion des infrastructures publiques. Structuré par modules, comme l'eau potable ou l'assainissement, il s'appuie sur les normes professionnelles suisses.

Projets informatiques à venir

Notre programme de législature 2021-2026 comprend des objectifs d'amélioration de nos processus administratifs, que ce soit par la **mise en place de services en ligne** pour la population ou par l'optimisation de certains fonctionnements internes, au travers d'une revue de notre organisation et de nos procédures. Plusieurs projets, intégrant des aspects informatiques, seront initiés dans ce but.

On peut citer par exemple la mise à disposition sur le site de formulaires de demandes administratives (formulaire d'arrivée ou de départ, demande d'autorisation de manifestation, ...) ou un outil de réservation en ligne des refuges.

A noter par ailleurs que nous allons prochainement adapter notre site à la nouvelle charte graphique et modifier sa structure de navigation afin de simplifier l'accès à l'information.

Nous comptons également, comme évoqué dans les rapports précédents, poursuivre le déploiement de la **GED** dans les autres services de l'administration communale. Cela n'a pu se faire en 2022 par manque de ressources et étant donné les changements organisationnels ayant impacté les équipes du greffe et de l'office de la population, mais le projet devrait pouvoir redémarrer courant 2023.

Pour finir, nous prévoyons cette année le lancement de CommuneApp, solution mobile de transmission d'information à notre population.

Conclusions « Informatique »

Depuis plusieurs années, nous avons la chance de pouvoir compter sur une équipe de professionnels pour nous aider dans la gestion au quotidien de notre informatique.

Avec le développement actuel des nouvelles technologies et la digitalisation croissante de nos activités, cette collaboration devient chaque jour plus précieuse.

Un grand merci à M. Gérald Pittet, responsable du SSI, à son équipe toujours très disponible, ainsi qu'à M. Luis Teba, en charge du SIGIP, pour la qualité de leurs prestations en faveur de Belmont et de ses habitant·e·s.



MOBILITE

Préambule

La mobilité représente une thématique globale que vous retrouverez dans ce rapport sous plusieurs dicastères, avec des sujets comme les transports scolaires, l'entretien du réseau routier ou le soutien à l'acquisition de vélos électriques.

Nous ne traitons ici que de la partie services de transport à la population (publics, semi-publics ou privés), qui se répartit en trois catégories :

- les tl (transports lausannois) ;
- les transports régionaux ;
- les taxis.

Transports Lausannois

Les tl s'engagent auprès des communes et du Canton pour relever les défis de la desserte du territoire et proposer un réseau de transports publics efficient, cohérent et durable.

Chiffres 2022

- 114,1 de voyageur-euses (en millions)
- 48 lignes en exploitation
- 2 nouveaux réseaux complets mis en service la même année
- 5 e-bus commandés pour la ligne 24
- 1793 collaborateur-rices
- 16,7% de femmes dans l'entreprise
- 55 jeunes professionnel-les en formation

L'année 2022 s'est caractérisée par des conditions-cadres complexes et contrastées sur les plans socio-économiques. Le premier trimestre a encore été marqué par la crise sanitaire avec des restrictions et contraintes importantes pour les transports publics, comme le port du masque ou des absences du personnel non planifiées ayant mené à une réduction temporaire de l'offre.

Le déclenchement de la guerre en Ukraine en mars a précipité l'attention sur la sécurité énergétique et les questions économiques avec des effets spéculatifs sur la disponibilité et le prix des énergies et des matières premières. Une inflation aussi forte que soudaine a également pesé sur l'indice des prix à la consommation.

Ce contexte dynamique complexe a conditionné la conduite des activités des tl en 2022. L'entreprise a tout entrepris pour maintenir les participations financières des communes à un niveau acceptable avec en ligne de mire la nécessité de maîtriser la hausse des coûts et la poursuite du développement de l'offre.

Parmi les défis relevés, nous retiendrons les éléments suivants : gérer l'offre par des paliers maîtrisés en période COVID; obtenir un approvisionnement en énergie à un prix acceptable; accompagner le retour post-COVID d'une clientèle retrouvée; exploiter le réseau spécifique le temps des travaux d'entretien du Grand-Pont puis déployer le nouveau réseau post Grand-Pont; enfin gérer à la fois les grands chantiers comme celui du tram tout en conservant une offre attractive.



Deux nouveaux réseaux en 12 mois

L'entreprise a relevé un défi inédit en 2022 : mettre en service deux nouveaux réseaux la même année. La fermeture du Grand-Pont en janvier 2022, pour 11 mois de travaux de réfection, a nécessité la mise en œuvre d'un réseau temporaire. Les équipes ont dû redessiner le réseau sans cet axe central de la mobilité au centre-ville de Lausanne et trouver des alternatives pour neuf lignes, parmi les plus fréquentées. Certaines lignes ont été couplées ou scindées pour laisser la place à des lignes temporaires numérotées de 84 à 88 et d'autres lignes ont conservé leur numéro mais avec un parcours modifié. La Riponne est ainsi devenue une interface clé avec le passage de cinq lignes de bus contre deux auparavant, valorisant la connexion avec le m2.

A la réouverture du Grand-Pont, les tl ont saisi l'opportunité d'améliorer l'offre en transports publics dans toute la région lausannoise. Le nouveau réseau, mis en service début décembre 2022, s'articule principalement autour de 11 lignes redessinées et redéployées à travers les communes de l'agglomération. Certains tracés ont repris leur parcours d'avant les travaux du Grand-Pont, d'autres ont été modifiés. Par ailleurs, quelques bonnes pratiques du réseau temporaire ont pu être pérennisées en raison de leur succès, notamment le nouveau parcours de la ligne 8 jusqu'à Pully, Gare et celui de la ligne 21 jusqu'à Paudex, Verrière. Quatre nouveaux parcours sont apparus pour offrir des liaisons transverses inédites au sein de l'agglomération.

Une fréquentation 2022 en hausse

Plus de 114 millions de voyageurs et voyageuses ont emprunté les tl en 2022. Cela représente une augmentation de 19% par rapport à 2021, dans un contexte encore marqué par la Covid-19 au 1er trimestre. Dès le mois de mai 2022, les chiffres de 2019 étaient à nouveau atteints et même dépassés pour le m2 (+5% en comparant la période mai-décembre 2022 avec mai-décembre 2019).

On relève en particulier que la ligne 47 (Pully, Port – Grandvaux, Pra Grana) frôle désormais le million de voyageurs et voyageuses et que les lignes de minibus (dont fait partie la ligne 49) sont passées en 5 ans de 630'000 à 1,1 million, soit une hausse de 75%.

Nouveau tunnel du LEB

Après cinq années de travaux, le nouveau tunnel du LEB sous l'avenue d'Echallens a vu passer les premiers trains en service commercial à l'horaire dès 5h15 le dimanche 15 mai 2022. La veille, plus de 2000 personnes ont profité de l'opportunité de voyager gratuitement dans le tunnel entre Lausanne-Flon et Union-Prilly lors de courses d'essais, dans le cadre de la journée d'inauguration.

Les Axes Forts de transports publics (AFTPU)

Le Projet d'agglomération Lausanne – Morges (PALM) fixe la stratégie de développement à l'échelle de la région. Concernant la mobilité, un programme de développement et d'adaptation des infrastructures a été défini. Pour les transports publics, il se concrétise sous la forme des Axes Forts de Transports Publics (axes forts) : développement des métros m2/m3, création d'une ligne de tramway entre Lausanne-Flon – Renens et Villars-Ste-Croix, ainsi que des lignes de bus dites à haut niveau de service (BHNS) qui conjuguent des aménagements routiers adaptés à la mise en service de véhicules plus long à forte capacité.

Tram T1

Les travaux de réalisation de la première étape du tramway lausannois t1 ont démarré en août 2021, après plusieurs années de procédure juridique.

L'objectif de mise en exploitation du tramway pour la première étape entre Lausanne-Flon et Renens est fixé à l'horizon 2026. Avec une capacité de 300 personnes à bord, les rames qui sont actuellement en construction par l'entreprise Stadler devraient permettre de transporter 13 millions de passagers par an.

En décembre, l'Office fédéral des transports (OFT) a validé la procédure d'approbation des plans complémentaire pour la deuxième étape du projet (entre Renens et Villars-Ste-Croix).



BHNS

Le projet d'agglomération Lausanne-Morges comprend la planification de trois lignes de bus à haut niveau de service (BHNS) : une ligne de Lutry à Bussigny, une ligne de Pully Val-Vert à Prilly Galicien, prolongeable en direction des Hautes Écoles à moyen terme, et une ligne reliant le centre-ville de Lausanne à Bellevaux. Il revient aux communes de réaliser les travaux d'aménagement nécessaires à la priorisation de ces bus sur les routes.

Si dans l'ouest de l'agglomération les communes de Crissier, Renens et Prilly mènent de front ce grand projet sur leurs territoires, le projet de BHNS a connu un coup d'arrêt à l'est. En mars 2022, les tl et le Canton ont pris acte avec regret de l'abandon du projet tel qu'initialement développé sur le territoire des communes de Lutry, Paudex et Pully. Cette décision faisait suite au refus du préavis par le Conseil communal de Paudex en novembre 2021 et au retrait du préavis par la Municipalité de Lutry en décembre 2021. Les communes de l'est maintiennent une étroite collaboration dans le cadre des instances techniques et de pilotage politique du Schéma directeur de l'est lausannois (SDEL) en vue de se coordonner pour l'amélioration des conditions de circulation des transports publics.

Environnement

Les tl ont l'ambition de diminuer leur impact sur l'environnement. A l'horizon 2030, tl veut se placer comme un acteur exemplaire de la mobilité durable. L'entreprise travaille entre autres sur les questions d'énergie, de biodiversité, d'eau, des traitements des déchets, de qualité de l'air et de bruit, en plus de la diminution d'émissions directes de CO₂.

L'énergie de traction des véhicules représente environ 95% de la consommation énergétique totale des tl. En 2022, le plan de décarbonation de la flotte a été élaboré.

Le choix s'est porté sur le remplacement des véhicules thermiques par des électriques au fur et à mesure de la fin de vie des véhicules, du développement de l'offre et des technologies disponibles. La décarbonation du réseau amène de nombreux défis tels que l'organisation de l'exploitation et la planification des installations adaptées à la géographie escarpée lausannoise. En 2022, 75% des voyageurs ont été transportés par des véhicules électriques (métros, trolleybus). 40% de la flotte de bus roule à l'électrique ou en hybride.

Premiers e-bus

Cinq premiers e-bus, ainsi que les bornes de recharge correspondantes ont été commandés en 2022, avec une livraison attendue pour l'automne 2023. Cette démarche constitue le premier pas dans le développement de l'offre électrique. C'est la ligne 24, la ligne "olympique", qui sera entièrement desservie par des e-bus, sans aucune infrastructure aérienne ni émissions locales de CO₂. La recharge des bus se fera au dépôt de Perrelet.

Première ligne exploitée avec un trolleybus à batterie

Poursuivant cette volonté, une première ligne a été exploitée en 2022 avec un trolleybus à batterie. Ces véhicules permettent de recharger la batterie pendant le trajet avec les perches connectées aux lignes aériennes de contact, et donc de ne pas avoir de moteur diesel pour les parties de trajet qui n'ont pas les installations nécessaires pour des trolleybus. Ces trolleybus à batterie sont utilisés sur la ligne 4 et desservent le quartier des Faverges, qui n'a aucune ligne de contact aérienne.

Durant ces prochaines années, les tl veulent augmenter l'utilisation de cette technologie qui permet l'extension de lignes sans devoir installer des lignes aériennes de contact. Ce sera par exemple le cas pour le prolongement de la ligne 1 à l'EPFL (2023) et celui de la ligne 3 à Maillefer (2024).



Électricité

L'origine de l'électricité est fondamentale pour les tl qui sont un gros consommateur d'énergie. Il ne s'agit donc pas seulement de décarboner le réseau, mais aussi de s'assurer que la source de l'électricité utilisée pour faire fonctionner les véhicules soit d'origine renouvelable et locale. Les tl s'approvisionnent uniquement en électricité certifiée.

Le sujet de l'électricité a été au cœur des préoccupations des tl en 2022.

L'entreprise a recherché à assurer son approvisionnement électrique au prix juste dans un marché totalement déstructuré. En fin de contrat avec leur fournisseur en électricité au 31 décembre 2022, les tl ont mené en août une procédure d'appel d'offres public, laquelle n'a pas abouti à satisfaction et a dû être suspendue par défaut de concurrence et prix inadapté.

L'entreprise a pu conclure à la mi-novembre un contrat d'électricité pour l'année 2023 avec les Services industriels de Lausanne (SIL). Le prix d'achat de l'électricité obtenu se situait au prix le plus bas depuis août, mais restait six à sept fois plus cher que l'année précédente. La baisse importante des prix du marché à la fin de l'année a permis également de contractualiser rapidement pour l'année 2024.

Budget 2023

Face à la situation conjoncturelle exceptionnelle d'augmentation de prix des énergies et des matières premières, d'indexation des salaires, d'augmentation des taux d'intérêts et les difficultés d'approvisionnement, le scénario budgétaire 2023 a été constitué pour limiter l'impact de ces hausses sur les indemnités d'exploitation.

Des mesures fortes pour maîtriser le budget 2023 ont été décidées. Elles se focalisent sur la limitation du développement de l'offre et de l'entreprise en se concentrant sur les activités et projets indispensables et sur la réduction du maximum de charges non essentielles.

Transports régionaux

Les transports régionaux du Canton de Vaud se répartissent en fonction des bassins desservis selon le découpage suivant :

- Bassin 1 - Nord vaudois - Vallée de Joux
- Bassin 2 - Broye
- Bassin 3 - Nyon - Rolle - Aubonne
- Bassin 4 - Morges - Cossonay
- Bassin 5 - Lausanne - Echallens - Oron
- Bassin 6 - Riviera - Pays-d'Enhaut
- Bassin 7 - Chablais

Notre commune fait partie du bassin n° 5 qui représente une région sensiblement plus large que la seule agglomération lausannoise, puisqu'elle s'étend jusqu'à Oron et Echallens.

Les principaux développements d'offre de transport réalisés durant l'année 2022 sont les suivants :

- Adaptation des horaires des lignes RER S1, S2, S3 et S4 ;
- Augmentation de la cadence des lignes de CarPostal 360, 362 et 365 qui desservent le haut du district Lavaux-Oron ;
- Nouveau tracé de la ligne CarPostal 381 entre Pra Grana et Cully. Renforcement de l'offre entre Palézieux et Pra Grana ;
- Renforcement de l'offre sur la ligne de Lavaux (382 Cully-Chexbres-Puidoux-Palézieux) ;
- Augmentation de la cadence du M2 aux heures de pointe de l'après-midi. Renforcement de l'offre le samedi.



En Suisse, les entreprises de transport, subventionnées par les pouvoirs publics, n'ont pas le droit de faire des bénéfices et leurs coûts non couverts sont financés par la Confédération, les cantons et les communes en fonction de règles de financement propres aux transports publics.

La répartition entre les communes, du montant final à charge d'un bassin de transport, est effectuée en tenant compte de la population résidente permanente de chaque commune au 31 décembre de l'année qui précède la facturation et de son coefficient de qualité de desserte définitif pour l'année de facturation.

S'agissant des pertes du trafic régional en lien avec la pandémie de coronavirus, il est rappelé que le Canton a renoncé, par décrets, à faire participer les communes aux subventions supplémentaires allouées aux entreprises de transport pour les années 2020 et 2021 uniquement ; celle-ci entraîne néanmoins toujours des conséquences négatives sur le secteur des transports publics en termes de fréquentation, malgré une reprise progressive depuis fin 2021. Ce manque à gagner implique une hausse des coûts non couverts qui ont servi de référence à l'indemnisation fixée dans les conventions de subventionnement ; les effets de la pandémie sur les recettes de l'année 2022 ont été évalués à CHF 33,3 millions pour le trafic régional sur le territoire vaudois, dont CHF 20,8 millions à charge du Canton et CHF 6,2 millions à charge des communes.

Ainsi, la commune de Belmont termine l'année 2022 avec une charge de CHF 300'064.80.- pour un budget de CHF 316'450.-.

Espérons que cette tendance haussière des coûts des transports régionaux s'arrêtera bientôt, mais rien n'est moins certain, sachant que la fréquentation n'a pas encore retrouvé les niveaux de 2019 et que la crise énergétique actuelle aura un impact non négligeable sur les coûts de fonctionnement des entreprises de transport.

TAXIS

Le service de taxis sur notre commune est géré au travers de l'**Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis**, association dont notre commune est membre, de même que 11 autres communes (Lausanne, Bussigny, Chavannes-près-Renens, Crissier, Ecublens, Epalinges, Le Mont-sur-Lausanne, Paudex, Prilly, Pully et Renens).

Les organes intercommunaux de l'association sont le **Conseil intercommunal** et le **Comité de direction**, ainsi que la **Commission administrative**. L'administration de l'association est assurée par le Service intercommunal des taxis qui met à disposition six collaborateurs représentant 3,8 EPT.

Le Conseil intercommunal des taxis a siégé à deux reprises en 2022. Lors de sa séance du 5 octobre, il a adopté une révision partielle et formelle du règlement intercommunal sur le service des taxis. Il s'ensuit notamment que l'obligation d'être propriétaire du véhicule affecté à un service de taxis a été abrogée. Cette modification permet, d'une part, d'assurer la transition du changement des véhicules thermiques d'ici au 1er juillet 2025 et, d'autre part, un renouvellement plus régulier de la flotte, offrant ainsi un service de meilleure qualité.

Le Comité de direction a tenu trois séances en présentiel et a pris plusieurs décisions par voie de circulation. Il a en particulier décidé d'ouvrir une procédure d'appel d'offres afin de délivrer 15 concessions individuelles et 10 concessions pour les compagnies, par suite de la faillite d'une compagnie de taxis prononcée au mois de novembre.

Fin 2022, le parc automobile affecté à l'activité des taxis possède 177 véhicules hybrides (128 en 2021) et 7 véhicules électriques (4 taxis en 2021).



En 2022, l'Association a octroyé aux taxis des concessions et autorisations (avec ou sans permis de stationnement) selon les quantités suivantes :

Concessions – Taxis de place (regroupés au sein de Taxi Services Sàrl)

	Nombre de concessions		Nombre de permis de stationnement et de véhicules	
	2021	2022	2021	2022
Compagnies	4	3	82	60
Exploitants indépendants	121	118	121	121
Total	125	121	203	181

Autorisations – Type B – Taxis sans permis de stationnement

	Nombre d'autorisations d'exploiter		Nombre de véhicules	
	2021	2022	2021	2022
Exploitants regroupés au sein de :				
Taxiphone	37	36	38	36
Allô Taxis !	1	1	2	2
Autres	48	47	50	48
Total	86	84	90	86

Les stations sont au nombre de 46 et offrent un total de 173 places (identiques en 2021).

Les taxis rattachés au central d'appel de Taxi Services Sàrl ont effectué cette année 782'132 courses, soit 510'996 distribuées et 271'136 au vol, contre 726'143 en 2021 (+7,7%).

Conclusions « Transports »

Après deux années rendues difficiles à cause de la pandémie, nos entreprises de transport sont aujourd'hui fortement impactées par la crise énergétique induite par la guerre en Ukraine.



DURABILITE

Préambule

Une nouvelle section voit le jour dans notre rapport de gestion.

En effet, la notion de durabilité a aussi son importance au niveau communal et nous souhaitons développer nos actions afin que notre commune fasse partie des communes exemplaires dans ce domaine. Notre programme de législature offre à ce propos une part importante à des thématiques telles que le vivre ensemble, la mobilité et l'environnement.

La durabilité est un sujet transverse qui concerne l'ensemble de nos dicastères. Certains sujets seront donc également abordés dans les chapitres rédigés par mes collègues.

Fonds « Durabilité »

Les excellents résultats de l'exercice 2021 nous ont permis de constituer un fonds « Durabilité », dont un des objectifs est de nous donner les moyens d'encourager notre population à la transition énergétique et à la préservation de la biodiversité sur le territoire de notre commune.

Une directive municipale sur l'utilisation de ce fonds est en cours de préparation et permettra d'activer prochainement une nouvelle politique de subventions.

Sondage auprès de la population

Un sondage effectué fin 2021 auprès de notre population a montré que le sujet « Durabilité / Environnement » figurait parmi les trois principaux sujets de préoccupation de notre population (avec les sujets « Mobilité » et « Sécurité »).

Avec une note moyenne de 3,13 sur 5, nos citoyennes et citoyens considèrent que nous pouvons faire mieux dans ce domaine. Ils sont dans l'attente de davantage d'engagement communal, en particulier pour ce qui concerne la gestion des déchets, l'éclairage public, les sujets en relation avec la mobilité et l'aide à la transition énergétique.

PECC (Plan Energie et Climat Communal)

Les Plans Energie et Climat Communal (ou PECC) ont pour but de faciliter le déploiement dans les communes des divers plans climat existants (fédéral, cantonal ou régional). La volonté de la Municipalité d'élaborer un tel plan avait été annoncée dans son programme de législature.

S'appuyant sur la loi vaudoise sur l'énergie (art.15 al.1) et sur le Plan climat vaudois (mesure stratégique 27), le Canton encourage les communes, au travers d'un appui technique et financier, à initier à leur échelle une politique énergétique et climatique adaptée à leurs réalités et à leurs ressources.

Pour les communes qui décident de s'engager dans une telle démarche, le PECC devient le fil conducteur pour les décisions en matière d'énergie et de climat au cours des années à venir.

Il n'existe pas de recette toute faite pour déployer un concept énergétique ou un plan climat à l'échelle d'une commune. Le PECC propose une palette d'outils qui facilitent et cadrent le travail.



Il permet tout d'abord d'établir les profils énergétique et climatique actuels de la commune. Nous disposons ainsi d'un diagnostic des points forts et des points faibles de notre territoire, ainsi que de nos potentiels d'amélioration, aussi bien en matière d'enjeux énergétiques, de réductions des émissions de gaz à effet de serre (GES) que d'adaptation aux changements climatiques.

Il dispose ensuite d'un catalogue de fiches-actions qui servira de base à l'élaboration du plan d'actions de la commune. Ces fiches montrent des pistes d'actions concrètes, réparties en trois blocs : « Transversal », « Energie et Mobilité », « Adaptation aux changements climatiques ».

Le PECC est un document stratégique qui sera adopté par la Municipalité courant 2023. A travers son adoption, nous affirmerons notre volonté de développer une politique énergétique et climatique transverse et responsable, et nous engagerons à mettre en œuvre un ensemble d'actions, telles que prévues dans ce document.



CONCLUSION DU MUNICIPAL

Me voilà déjà à la conclusion de mon troisième rapport de gestion et l'impression d'avoir commencé hier. Pourtant, quand je prends le temps de regarder en arrière, j'aperçois le travail réalisé, les nombreuses réformes initiées, en vue de renforcer notre efficacité et mettre en place un cercle vertueux d'amélioration continue.

Merci à toute l'équipe de l'administration communale et à tous mes collègues de la Municipalité pour leur aide à l'atteinte de ces résultats.

Il reste cependant toujours beaucoup à faire pour répondre à une population dont les attentes sont fortes et en constante évolution.

Voilà une bonne source de motivation pour les mois et années à venir.

Jean-Claude FAVRE, Conseiller municipal



DJAS - DIRECTION DE LA JEUNESSE ET DES AFFAIRES SOCIALES

Pré et Parascolaire, Ecoles, Services sociaux,
Culture & Sociétés locales, Paroisses

Damien Cuche, Conseiller municipal

Préambule

Le dicastère de la Jeunesse et des Affaires sociales regroupe le cycle de la vie de notre commune. Ecole, accueil préscolaire, prestations parascolaires, action sociale, culture, sport, loisirs, sociétés locales et paroisses sont les divers domaines communaux intégrés dans ce dicastère. Une direction un peu « fourre-tout », non une direction qui suit le rythme de vie de nos Cancoires.

Son action transversale au sein de notre administration, crée des liens entre les diverses directions, qu'elles soient de l'Urbanisme et des Domaines pour l'utilisation des bâtiments, des finances et de l'administration générale sans oublier les services techniques pour de l'appui lors de l'organisation de manifestations.

Cette année fut aussi particulière que l'année 2021. Début de la législature, Mme Sandrine Rainotte reprend le dicastère à la fin de l'été 2021. Près d'une année passe et après un travail exemplaire au sein de ce dicastère, Mme la municipale décide, à contre-cœur, de remettre sa démission. Une surcharge dans l'emploi du temps, des séances qui s'enchainent, des projets importants à réaliser ont poussé Mme Rainotte à prendre cette décision. 1^{er} octobre 2022, après une élection tacite, seul candidat en lice, M. Damien Cuche reprend la direction de la DJAS.

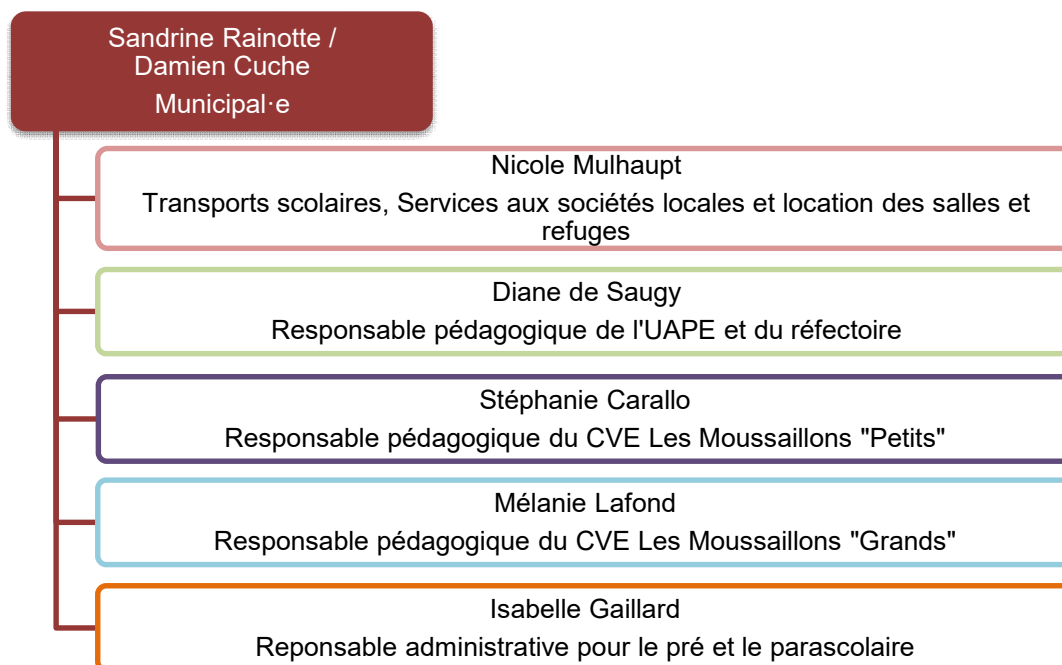
Le présent rapport de gestion a pour but de vous présenter les principaux événements qui ont jalonné l'année dans les domaines suivants :

- Les affaires scolaires ;
- L'accueil de jour des enfants ;
- Les affaires sociales ;
- Les affaires culturelles, sportives et de loisirs ;
- Les paroisses.



Organisation de la DJAS

Les rôles et responsabilités au sein de la DJAS sont assumés par les personnes suivantes :



Les autres domaines sont gérés directement par le Municipal, à savoir :

- Les relations avec les établissements scolaires primaire et secondaire de Pully-Paudex-Belmont. Siège au Bureau du Conseil et au Conseil d'Etablissement.
- Les relations avec le réseau PPBL (accueil préscolaire et parascolaire Pully-Paudex-Belmont-Lutry). Siège au comité directeur.
- Les affaires sociales lié au Centre Social Régional du district. Présidence du conseil intercommunal.
- La promotion économique, touristique et associative. Siège au sein du comité de PPB (Promotion Pully-Paudex-Belmont).
- Les relations avec les partenaires régionaux ou cantonaux dans le domaine social, de l'enfance et de la jeunesse, de la culture, du sport et des loisirs. Siège à diverses commissions de Lausanne-Région.
- Les relations avec les sociétés locales et les écoles de musique de Belmont.
- Commission intercommunale d'enquête AVS. Membre de la commission.
- Paroisse et Association des Concerts spirituels de Belmont-Prieuré. Délégué à l'association.
- Passeport-vacances- Région lausannoise. Délégué et représentant de la commune.
- Hôpital de Lavaux. Délégué au Conseil de Fondation.



AFFAIRES SCOLAIRES

Les affaires scolaires sont régies par l'entente intercommunale en matière scolaire pour les établissements primaire et secondaire de Pully, Paudex et Belmont-sur-Lausanne.

Ainsi, le collège de Belmont fait partie de l'Etablissement primaire de Pully-Paudex-Belmont et scolarise tous les élèves 1-8P de la commune.

La Loi cantonale sur l'enseignement obligatoire (LEO) répartit les responsabilités entre le canton, la direction des établissements et les communes.

La commune prend à sa charge la mise à disposition et l'entretien des locaux et du mobilier, le transport scolaire, les devoirs surveillés, le réfectoire, les honoraires des médecins et dentistes scolaires.

La collaboration et les décisions intercommunales sont réalisées au sein du Bureau de l'Entente intercommunale, dans lequel siège les représentants des trois communes, qui représentent également la commune au sein du Conseil d'Etablissement.

Conformément à la LEO, la scolarité vaudoise commence l'année au cours de laquelle l'enfant a 4 ans révolus au 31 juillet. L'école obligatoire comprend onze années d'études réparties en deux degrés soit le degré primaire et le degré secondaire I.

Le degré primaire dure 8 ans répartis en deux cycles de 4 ans. Pour le premier cycle primaire, il dure de la 1P à la 4P et pour le deuxième cycle primaire il s'agit de la 5P à la 8P.

Le degré secondaire I dure 3 ans, avec des cycles de voie générale ou voie pré gymnasiale de la 9S à la 11S et aboutit à un certificat d'études marquant la fin de la scolarité obligatoire.

Conseil d'établissement

Le Conseil d'établissement regroupe les deux établissements, soit le primaire et secondaire, des Communes de Pully, Paudex et Belmont. Il est constitué de 12 membres, issus à parts égales des parties prenantes suivantes :

- Le quart-politique les représentants des autorités politiques des 3 communes ;
- Le quart-parent les représentants des parents des élèves fréquentant l'établissement ;
- Le quart-civil les représentants des milieux et des organisations concernés par la vie de l'établissement ;
- Le quart-professionnel : les représentants des professionnels actifs au sein de l'établissement.

Selon l'article 33 de la LEO, repris dans le préambule du Règlement du Conseil d'établissement des établissements primaire et secondaire de l'Entente intercommunale de Pully, Paudex et Belmont-sur-Lausanne, ses missions sont les suivantes :

- L'insertion des établissements dans la communauté locale ;
- L'échange d'informations et de propositions entre l'établissement et les autorités locales, la population et les parents d'élèves ;
- L'appui de l'ensemble des acteurs des établissements dans l'accomplissement de leur mission, en rapport avec la vie des établissements.

Le Conseil d'Etablissement s'est réuni à 4 reprises durant l'année 2022.



Degré primaire

Les classes primaires (1P à 8P) regroupant nos élèves étant situées au collège de Belmont, la DJAS assure le lien et la communication entre les enseignants, la direction des écoles, et le service de conciergerie de notre commune.

La Direction de l'établissement primaire de Pully-Paudex-Belmont est assurée par M. Philippe Jacot jusqu'au 30 novembre 2022. Cette direction a été reprise ad intérim par Mme la doyenne Carole Borlat qui est devenue doyenne en charge de direction jusqu'à la nomination par le Canton de la nouvelle directrice ou du nouveau directeur.

La direction de la DJAS ainsi que quelques employés de notre administration ont participé avec plaisir à la séance des maîtres extraordinaire organisée le 30 novembre 2022 pour le départ de M. Jaccod vers une retraite bien méritée. Plus de 200 personnes en étaient.

Effectifs des élèves

L'Etablissement primaire de Pully-Paudex-Belmont accueille 1'692 élèves dans 90 classes dont 1 classe de développement et 2 classes officielles d'enseignement spécialisé.

La répartition géographique des élèves entre les trois communes est la suivante :

	2020		2021		2022	
	Classes	Elèves	Classes	Elèves	Classes	Elèves
Pully	64	1'241	67	1'292	70	1'320
Paudex	4	75	4	73	4	73
Belmont	16	299	16	304	16	299
Total	84	1'615	87	1'669	90	1'692



Service de santé scolaire

Suite au départ de la doctoresse Fridelance Meloro, une nouvelle doctoresse scolaire a été engagée en septembre 2021 en la personne de Mme Carole Jeangros, pédiatre à Pully.



Devoirs surveillés

Toujours sous la surveillance de Mme Catherine Terry et de Mme Anyssa Martin, les devoirs surveillés ont lieu le lundi, mardi et jeudi, de 15h30 à 17h30, et sont facturés CHF 3.- par jour. Les enfants inscrits à l'UAPE peuvent y aller pour faire leurs leçons durant la 2^{ème} période. Il est à relever que ce service est gratuit pour eux.

A la rentrée scolaire 2022-2023, 15 enfants sont inscrits hors UAPE.



Réfectoire « Midi-Cancoires »

Le réfectoire compte 100 places. Il est à disposition des enfants devant être pris en charge à midi uniquement.

La Société Concordance SA livre des repas « en liaison froide », qui sont régénérés dans la cuisine utilisée par le réfectoire et l'UAPE. Ces repas, labellisés « Fourchette verte », sont facturés CHF 13.50.

Le réfectoire accueille aussi une dizaine d'enfants avec un pique-nique. L'encadrement est facturé CHF 5.50.

Depuis 2019, afin de satisfaire l'ensemble des demandes pour l'accueil en UAPE, les plages de midi étant les plus demandées, une partie des « grands » de l'UAPE est accueillie au réfectoire avec une éducatrice dédiée, en accord avec les parents. Le mercredi, jour très peu demandé, les enfants du réfectoire vont manger avec ceux de l'UAPE.

	Nombre de places au 31 décembre 2022				
Lieux d'accueil	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Réfectoire	67	57	5	57	59
UAPE	24	24	5	24	21
Pique-nique	15	10	0	10	12
TOTAL	106	91	10	91	92
Taux occupation	106%	91%	10%	91%	92%

Depuis la fin de l'année 2022, un double service à heures dédiées a été instauré afin de diminuer le temps d'attente des enfants et de faciliter l'organisation de notre réfectoire.

Le nombre d'enfants varie légèrement d'année en année, mais reste relativement stable, puisqu'il est directement lié avec le nombre d'élèves scolarisés à Belmont.

	2018	2019	2020	2021	2022
Occupation moyenne*	63.80	66.20	63.20	60.60	78.00
Taux d'occupation moyen	63.80%	66.20%	63.20%	60.60%	78.00%

(*L'occupation moyenne se base sur le total des jours offerts annualisé)

Le fonctionnement du réfectoire est assuré par 7 auxiliaires. Ces derniers assurent le service à table ainsi qu'une surveillance dans la cour. Des activités sont parfois proposées, comme des jeux, du sport ou du yoga. En cas de mauvais temps, les élèves ont accès à la salle de gym.

Afin de maintenir un coût abordable, celui du réfectoire n'est pas entièrement couvert par la participation des parents et le déficit est couvert par la commune.

Le coût du réfectoire à charge de la commune reste stable depuis les cinq dernières années. Le coût par jour et par enfant évolue légèrement en fonction du taux d'occupation.



Bibliothèque scolaire

L'établissement scolaire de Pully-Paudex-Belmont possède une bibliothèque scolaire qui appartient au canton (réseau des bibliothèques cantonales). Celle-ci répond à une obligation cantonale et est exploitée dans le cadre de l'école, qui organise des animations spécifiques. Quant à Belmont, il s'agit d'une bibliothèque scolaire communale située dans le collège.

Depuis la rentrée scolaire 2016-2017, la Commune de Belmont a souhaité ouvrir la bibliothèque scolaire sur la période de midi, afin d'y donner l'accès aux élèves fréquentant le réfectoire et a obtenu une autorisation cantonale. Le poste est assuré par une « Assistante en information documentaire » (AID) qui partage son activité entre la bibliothèque scolaire et son engagement par la commune à raison de 10%.

La bibliothèque est ouverte de 12h30 à 14h30, ce qui permet également aux enfants de 7^{ème} et 8^{ème} année de s'y rendre, lorsque leur horaire est décalé l'après-midi. Les enfants peuvent lire, consulter des documentaires sur l'ordinateur, faire leurs devoirs et également bénéficier du service de prêts.

Suite au départ de la titulaire en juin 2020, le poste était à repourvoir. Une nouvelle « AID » a été engagée dès le mois d'octobre conjointement par la commune, la direction des écoles et une représentante de la bibliothèque cantonale, mais son contrat n'a pas été poursuivi à la fin de la période d'essai.

Selon les informations transmises lors du rapport de gestion 2021, notre commune a engagé pour le 22 mars 2022 une auxiliaire afin d'assurer l'ouverture de la bibliothèque. Les prestations telles que l'encadrement dans la bibliothèque, le conseil, la surveillance ainsi que la location ont pu être garantis.

Camps scolaires

En 2022, les classes de 6P ont participé à des sorties journalières au Bois-du-Moulin et les 8P ont participé à des camps à Château-d'Oex (le chalet des Mosses étant encore en travaux) :

Année scolaire 2021-22		
du 28 février au 4 mars 2022	8P8	Nicolas Chave
du 14 mars au 18 mars 2022	8P7	Laurence Pitollet
du 12 mai au 13 mai 2022	6P/09-BT	Sophie Toscan
du 19 mai au 20 mai 2022	6P/08-BT	Monica Nestor Marques

Année scolaire 2022-23		
Mardi 20, jeudi 22 et vendredi 23 septembre 2022	6P/09-BT	Nicolas Schmeissner
Mardi 4, jeudi 6 et vendredi 7 octobre 2022	6P/10-BT	Morgane Bölcs

Les 7P ont participé à des sorties journalières en automne 2021 pour la volée 2021-22 et vont participer à des sorties au printemps 2023 pour la volée 2022-23.



Degré secondaire

L'Ecole secondaire est placée sous la direction de M. Sébastien Fague.

L'établissement secondaire de Pully-Paudex-Belmont accueille 692 élèves, dont 137 de Belmont, répartis en 35 classes.

Toutes les classes du secondaire sont situées au Collège Arnold Reymond de Pully.

La répartition structurelle des 692 élèves est la suivante :

- voie générale (VG) 40.50 %
- voie pré gymnasiale (VP) 57.90 %
- classe « Ressource » 1.60 %



Les 692 élèves de l'Etablissement secondaire de Pully sont répartis comme suit :

Degré	Classes	Option	Elèves	
			Total	Belmont
9ème	6	VP	129	29
	6	VG	108	19
10ème	6	VP	129	21
	5	VG	92	17
11ème	6	VP	143	28
	5	VG	80	23
« Ressource »	1		11	0
Totaux	35		692	137

Transports scolaires

Selon l'article 28 de la Loi sur l'enseignement obligatoire (LEO), les communes doivent organiser un transport scolaire gratuit lorsque les élèves sont domiciliés à plus de 2.5 km de l'école.

Carpostal est notre prestataire pour ces transports scolaires, qui concernent les enfants domiciliés sur les hauts de Belmont.

Sur demande de parents domiciliés le long du trajet du bus scolaire, celui-ci peut également prendre en charge des enfants qui habitent dans un périmètre inférieur à 2.5 km, pour autant qu'il y ait suffisamment de places disponibles. La prestation est alors payante.

41 enfants du primaire et 17 du secondaire utilisent quotidiennement CarPostal.

En ce qui concerne les élèves de l'école secondaire, nous avons octroyé **146 abonnements** « Mobilis » de 12 mois et 2 abonnements de 6 mois pour leurs déplacements sur le collège Arnold-Reymond de Pully.

Les élèves se rendant à Pully pour leur scolarité reçoivent, à chaque début d'année scolaire, une « lettre-attestation » leur permettant d'obtenir un abonnement « Mobilis », zones 11 et 12. Ils peuvent ainsi se déplacer avec les TL ou les CFF. Lorsqu'un enfant quitte la commune, les parents ont la possibilité de rendre l'abonnement ou de payer celui-ci au prorata du solde d'utilisation. Les élèves fréquentant une classe « Sport-Art-Musique », dans un autre établissement, reçoivent également cet abonnement. Au total, 9 abonnements ont été distribués à la rentrée 2022-2023.

Pour les sorties scolaires ou tout autre déplacement dans le cadre pédagogique (par exemple cours de natation), le transport est assuré par les TL, soit dans le cadre des horaires normaux, soit par véhicule « courses spéciales », le financement étant assuré par la commune.



ACCUEIL DE L'ENFANCE

La politique d'accueil de l'enfance et son organisation sont définies de manière très précise dans des lois cantonales. Toutefois, les communes restent responsables d'évaluer le besoin de leurs habitant-e-s et d'y adapter les structures, dans les limites de leurs moyens.

Afin de disposer des subventions cantonales, Les institutions et les fondations des communes de Pully, Paudex, Belmont et Lutry ont créé une association de réseau (réseau PPBL), afin d'optimiser la prise en compte des besoins locaux et de réfléchir ensemble à un niveau supra-communal.

Comme pour l'école, la DJAS siège au sein du Comité de direction du réseau et s'assure de la liaison et de la communication entre le réseau, les différentes instances cantonales, les structures et les parents.

La commune s'occupe elle-même de la gestion des structures d'accueil de l'enfance situées sur le territoire de la commune.

- Unité d'accueil pour écoliers (UAPE) ;
- Centres de vie infantine (CVE) Les Moussaillons petits et grands.

Elles sont dirigées chacune par une directrice, qui bénéficie du soutien de la Bourse et du service des Ressources humaines pour les questions administratives et financières.

La gestion des accueillants en milieu familial (AMF), anciennement les « mamans de jour », est quant à elle déléguée à la Commune de Pully pour l'ensemble du réseau PPBL.

Structure d'accueil familial de jour

La Structure d'accueil familial de jour (ci-après Structure AFJ) faisant partie du réseau regroupant les communes de Pully, Paudex, Belmont-sur-Lausanne et Lutry (ci-après réseau PPBL) est gérée par la Ville de Pully. Elle a pour but de proposer aux parents qui travaillent des places d'accueil pour des enfants âgés de 4 mois à 12 ans au domicile d'accueillant-e-s en milieu familial (ci-après AMF). Les conditions d'exigence qui déterminent la qualité d'accueil sont définies dans la Loi sur l'accueil de jour des enfants (ci-après LAJE) et les directives cantonales pour l'accueil familial de jour.

L'équipe Structure AFJ

La Structure AFJ est conduite par une coordinatrice, employée à 50%, qui a pour mission principale de recruter et d'évaluer les candidat-e-s ainsi que de surveiller la qualité des lieux d'accueil. Elle encadre également les AMF, en assurant un soutien pédagogique et en proposant une formation continue adaptée à leurs besoins. Elle gère les demandes de placement des familles en liste d'attente et assure le suivi des placements en offrant un accompagnement aux parents qui le souhaitent.

Elle est épaulée par une collaboratrice administrative, employée à 80%, qui assure la gestion administrative de la Structure AFJ (contrats de prestations, décompte des heures d'accueil, facturation aux parents) et soutient les AMF sur le plan administratif.



Éléments statistiques

Au 31 décembre 2022, la Structure AFJ comptait 15 accueillantes. Il n'y a pas eu de nouvel engagement. En ce qui concerne la fidélisation des AMF, il est à noter que la moyenne d'engagement en année (ancienneté) des quinze AMF est de 16 ans. Cette moyenne est de 7 ans pour l'ensemble du canton de Vaud. 79 enfants sont accueillis et 87 enfants sont inscrits en liste d'attente.

	2018	2019	2020	2021	2022
Nombre d'AMF agréées	22	19	19	19	15
Nombre d'enfants au 31 décembre	110	106	91	82	79
Nombre d'heures d'accueil	106'657	104'912	99'548	88'113	82'841

Heures d'accueil des enfants en 2022		AMF agréées en 2022	
Lieu d'accueil	Nombre d'heures	Lieu de domicile	Nombre d'AMF
Pully	62'587	Pully	12
Paudex	0	Paudex	0
Lutry, La Croix	17'010	Lutry, La Croix	3
Belmont	3'244	Belmont	1
Total	82'841	Total	15

Projets

Concept pédagogique de l'AFJ

La structure d'accueil familial de jour (ci-après AFJ) a débuté le projet d'élaboration du concept pédagogique qui doit être délivré au 31 décembre 2023, conformément à la révision des directives et des mesures de subventionnement du canton. Ce projet a été pensé et organisé dans une visée participative des accueillant-e-s en milieu familial (ci-après AMF). Les ateliers de co-production du concept pédagogique sont planifiés en 2023 et donneront lieu à un document qui présentera au public l'accueil familial de jour et ses pratiques éducatives. Il s'agit également d'un projet fédérateur centré sur la qualité de l'accueil proposé aux enfants et reposant sur une grande implication des AMF.

Projet « Refonte de l'AFJ »

Le lancement du projet Refonte de l'AFJ a eu lieu en février 2022 et son développement va se poursuivre en 2023. Ce projet vise l'analyse et la révision des conditions d'emploi des AMF, des contrats proposés aux parents et à l'optimisation de la gestion administrative. Il répond à la valorisation des conditions du travail des AMF demandée par le canton en matière d'accueil familial de jour.



Plan de développement de l'AFJ

Une révision du plan de développement 2020-2025 de la structure AFJ a également été effectuée et livrée fin 2022, conformément à la Directive de subventionnement de l'accueil familial de jour de la Fondation pour l'accueil de jour des enfants (ci-après FAJE) du 15 septembre 2021, art.VI « conditions de financement de la masse salariale des accueillant-e-s ».

Centre de vie enfantine (CVE) Les Moussaillons



Au 31 décembre 2022, le Centre de vie enfantine « Les Moussaillons » a une capacité d'accueil de 49 places, réparties comme suit :

- sur le site des « Moussaillons - Nursery / Trotteurs », route des Monts-de-Lavaux 49 :
 - 10 places en « Nursery » pour des enfants de 2 mois à 18-24 mois ;
 - 14 places chez les « Trotteurs » pour des enfants de 18-24 mois à 30-36 mois.
- sur le site des « Moussaillons – Grands », route du Burenos 37 :
 - 25 places chez les « Grands » pour des enfants de 30-36 mois à l'âge d'entrée à l'école.



Statistiques d'occupation

Tous les enfants n'étant pas présents à 100 %, les enfants accueillis dans nos structures sont au nombre de (état au 31.12.2022) :

- 17 bébés
- 24 trotteurs
- 42 grands

Taux d'occupation des structures d'accueil de l'enfance

Le taux d'occupation à Belmont est très élevé, bien que les structures d'accueil ne sont jamais occupées à 100 %. Plus la flexibilité est grande pour les parents (choix de période d'accueil), moins la structure peut être optimisée. Il s'agit de trouver le juste équilibre. Nos CVE se trouvent dans la moyenne au sein du réseau.

Depuis les 5 dernières années, les structures d'accueil préscolaire sont complètes avec un taux supérieur moyen sur les 3 unités de **76.09 %** en 2022. Ce taux peut varier d'une année à l'autre en fonction des groupes, les principaux changements intervenant lors de chaque rentrée scolaire, où un nombre important de « grands » entrent à l'école.

Evolution du taux d'occupation moyen

	2018	2019	2020*	2021	2022
Nursery	82.75%	82.65%	73.97%	84.67%	79.09%
Trotteurs	84.18%	78.44%	58.94%	83.81%	75.19%
Grands	86.90%	87.50%	58.19%	81.33%	73.89%

*Faible taux en 2020 dû à la fermeture en raison du COVID-19

Il existe en fin d'année 2022 une liste d'attente d'environ **32 enfants** pour les unités de la Nursery et des Trotteurs ainsi que de **6 enfants** pour les grands. La demande reste donc importante, en particulier pour la nursery et les trotteurs.



Direction pédagogique

Mme Stéphanie Carallo a été engagée comme directrice des CVE Bébé et Trotteurs au 1^{er} septembre 2021 et a rejoint Mme Mélanie Lafond pour diriger de main de maître nos structures préscolaires. Une très saine collaboration entre nos deux directrices s'est créée rapidement à la satisfaction de la direction de la DJAS.

Engagement de personnel qualifié

Durant toute l'année 2022, nos directrices, très bien accompagnées par le service RH de notre administration, ont recherché du personnel formé afin de compléter au plus vite les équipes pédagogiques et d'encadrement de nos structures CVE.

Nous devons toutefois déplorer que le marché de l'emploi dans ce domaine soit extrêmement tendu. Au cours de l'année 2022, nous n'avons pas pu engager le personnel que nous souhaitons.

Evolution du coût de la prestation d'accueil des enfants

Les prestations d'accueil sont facturées selon une politique tarifaire valable pour tout le réseau PPBL, qui se base sur le coût moyen d'exploitation des structures. Cette prestation a un coût pour la commune, qui doit compenser le déficit d'exploitation.

Le personnel encadrant est adapté au nombre d'enfants présents. Le taux d'encadrement ainsi que les exigences en matière de formation sont définis précisément par les directives cantonales. Des effets de seuil peuvent exister, puisqu'il suffit parfois d'un enfant de plus pour nécessiter une personne supplémentaire. En outre, la présence doit être renforcée pour assurer la distribution des repas. Les collaboratrices et collaborateurs doivent également consacrer 10 % de leur temps de travail hors de la présence des enfants (colloques, préparation des activités, administration, etc.).

Unité d'accueil pour écoliers (UAPE)

Ouverte depuis 2003, l'UAPE prend en charge les enfants scolarisés :

- en 1P à l'UAPE d'Arnier : 24 places
- en 2P à l'UAPE du collège : 24 places
- de 3P à 6P à l'UAPE des grands, dans le nouveau collège : 72 places.

Théoriquement, les élèves de 7 et 8 HarmoS ont également la possibilité d'être accueillis à l'UAPE, mais aucune demande n'est formulée, à l'exception de la période de midi où ils fréquentent le réfectoire.

Fréquentation

En 2022, l'ensemble des demandes pour un accueil à l'UAPE a pu être satisfaite. Au plus fort de la fréquentation, 37,12 % des 299 enfants scolarisés à Belmont sont accueillis à l'UAPE. Des solutions ont cependant dû être trouvées pour la période de midi, fortement sollicitée. Un groupe d'enfants parmi les grands mange ainsi au réfectoire, avec l'accord de leurs parents, afin de libérer des places dans les structures.

Même si peu d'enfants fréquentent l'UAPE le mercredi après-midi, l'ouverture est obligatoire en vertu de l'article 4a de la Loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE).



Chapitre 3 • DJAS

Fréquentation au 01.01.2022

	Lundi			Mardi			Mercredi			Jeudi			Vendredi		
	Matin	Midi	A-midi	Matin	Midi	A-midi	Matin	Midi	A-midi	Matin	Midi	A-midi	Matin	Midi	A-midi
1P	8	16	15	5	24	17	3	5	3	7	21	16	8	14	9
2P	5	26	21	6	22	19	3	8	4	6	26	22	4	19	15
3P-6P	15	45	46	15	41	38	8	12	4	15	47	44	15	41	33
Total	28	87	82	26	87	74	14	25	11	28	94	82	27	74	57

Fréquentation au 01.09.2022

	Lundi			Mardi			Mercredi			Jeudi			Vendredi		
	Matin	Midi	A-midi	Matin	Midi	A-midi	Matin	Midi	A-midi	Matin	Midi	A-midi	Matin	Midi	A-midi
1P	3	19	16	7	23	21	1	1	1	8	20	15	6	15	13
2P	8	24	18	6	19	12	5	4	2	6	24	18	8	23	9
3P-6P	11	67	53	11	65	55	8	18	9	12	67	56	11	59	41
Total	22	110	87	24	107	88	14	23	12	26	111	89	25	97	63

Fréquentation au 31.12.2022

	Lundi			Mardi			Mercredi			Jeudi			Vendredi		
	Matin	Midi	A-midi	Matin	Midi	A-midi	Matin	Midi	A-midi	Matin	Midi	A-midi	Matin	Midi	A-midi
1P	3	19	16	7	23	21	1	1	1	8	20	15	6	15	13
2P	8	24	18	7	20	12	6	4	2	6	24	18	9	24	9
3P-6P	11	67	53	11	65	55	8	18	9	12	67	56	11	59	41
Total	22	110	87	25	108	88	15	23	12	26	111	89	26	98	63

L'évolution au cours des 5 dernières années est présentée ci-dessous pour l'accueil du midi. Là aussi, le nombre d'enfants accueillis en moyenne varie légèrement en fonction des taux d'occupation journalier.

Prise en charge du midi	2018	2019	2020	2021	2022
Occupation moyenne	77.40	73.40	79.80	73.20	84.33
Taux d'occupation moyen	80.63%	76.46%	83.13%	76.25%	70.27%

Faits marquants

En juillet 2021, la Fondation des Structures pour l'Enfance et de la Jeunesse de Lutry (FSEJ) nous avertissait qu'elle n'était plus en mesure d'accepter nos enfants durant les vacances, pour des raisons de manque de places. Dès lors, nous avons pu trouver un accord avec la Fondation de l'Enfance et de la Jeunesse de Pully (FEJ) afin que nos enfants puissent continuer à bénéficier de cet accueil dès 2022.

A la satisfaction des enfants, des parents et de notre structure la FEJ a donc pris en charge nos enfants durant les vacances. Ce qui a représenté l'accueil de 17 enfants pour les vacances d'été 2022.



Centres aérés

Nous avons mis sur pied pour la première fois en 2022 un centre aéré au lieu-dit des Bas-Monts. Cette formule est proposée aux parents des enfants de la 3P à 6P afin de les accueillir, une semaine en juillet, et une semaine en août, tous les jours de la semaine, de 9h à 17h. Il leur est proposé un choix d'activités diverses, sous la responsabilité de certains membres du personnel UAPE.

Pour notre première édition, nous avons malheureusement dû annuler la semaine de juillet par manque d'inscription. Toutefois, 12 enfants étaient inscrits pour la semaine d'août. Nous ne pouvons que remercier le personnel qui a assuré l'encadrement de ces enfants durant leurs vacances.

Evolution du coût de la prestation d'accueil des enfants

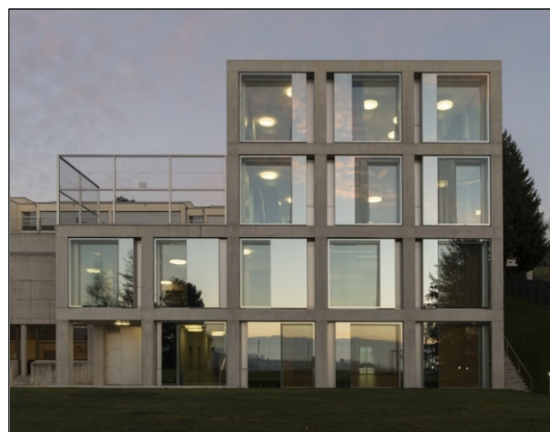
Comme pour le CVE, les prestations d'accueil sont facturées selon une politique tarifaire valable pour tout le réseau PPBL, la commune compensant le déficit d'exploitation. Le coût à charge de la commune reste relativement stable depuis les deux dernières années.

Transfert à la FEJ

Après l'étude d'impacts d'une reprise de nos structures par un mandataire externe en 2021, nous avons mené, avec la collaboration de la Fondation Enfance et Jeunesse (FEJ) pour Pully et Paudex, diverses planifications et nous progressons vers un consensus.

L'objectif de ces transferts est de professionnaliser la gestion des structures. En effet, la gestion du personnel, des directives, des contrats, de la formation, des statistiques cantonales nécessitent des compétences spécifiques qu'une administration communale de notre taille n'est plus en mesure de gérer. Comme nous fonctionnons déjà au sein du même réseau, rejoindre la FEJ ferait beaucoup de sens et permettrait de mutualiser les ressources.

Une communication au Conseil communal se fera au courant de l'année 2023 concernant le transfert de nos UAPE.





AFFAIRES SOCIALES

Les politiques sociales dépassent bien sûr largement les frontières de notre commune. C'est pourquoi Belmont fait partie d'associations qui œuvrent dans le domaine de la jeunesse, des seniors et de l'intégration. Ainsi, la DJAS est en mesure de relayer les problématiques communales, de partager des bonnes pratiques avec les communes voisines et de participer à des projets communs.

Le municipal en charge de la DJAS participe aux commissions de travail de Lausanne Région « Enfance et Jeunesse » et « Seniors » et préside pour la durée de la législature du Conseil Intercommunal de l'ARAS, association régionale pour l'action sociale. Il est également répondant auprès du Bureau cantonal pour l'intégration des étrangers et la prévention du racisme.

La DJAS est également le réceptacle de nombreuses associations et institutions œuvrant dans le domaine de la santé, de l'intégration et de la jeunesse, soutenues par la commune. Elle gère les demandes de subventions liées à ces domaines.

Prévoyance et aide sociale

Les actions de la commune en matière sociale pour l'année 2022 ont été les suivantes :

- l'exonération de la taxe déchets pour les moins de 18 ans et les seniors, ainsi que les étudiants, les personnes au bénéfice de l'AI (assurance-invalidité) ou du RI (revenu d'insertion) : CHF 139'008.- ;
- la subvention pour le loyer de la maison Pasche : CHF 3'960.- ;
- la prise en charge des frais de transport de loisirs des personnes à mobilité réduite vivant à domicile (action conjointe de 13 communes de la région lausannoise) : CHF 4'938.90 ;
- don aux Services bénévoles de Pully, Lutry, Belmont et Paudex : CHF 500.-

Commission sociale communale

Cette commission n'a pas été repourvue pour la législature 2021-2026. Il s'agissait d'une commission consultative créée par la Municipalité, dans le but de statuer sur des demandes à buts sociaux, mais qui n'a jamais siégé durant la précédente législature.

Association régionale pour l'action sociale (ARAS)

L'Association Régionale pour l'Action Sociale (ARAS) de l'Est lausannois - Oron - Lavaux est une Association de Communes au sens des articles 112 à 127 de la Loi sur les Communes du 28 février 1956. Elle a son siège à Pully. Créée le 28 septembre 1998, elle est régie par des statuts qui ont été actualisés le 24 novembre 2011. Elle a pour but l'application de la loi sur l'action sociale vaudoise (prévention, appui social, revenu d'insertion et aide d'urgence) ainsi que l'application du Règlement sur les Agences d'assurances sociales (renseignements et orientation à la population, lien entre les autorités et la population).

Treize communes de la région en sont membres.

Le **Comité de Direction**, présidé par Mme Muriel Preti, Municipale à Jorat-Mézières, se compose de 7 membres, syndic-que-s ou municipaux-ales, et de 2 membres représentant les institutions sociales privées. Il se réunit 1 fois par mois afin de traiter les affaires courantes.

Le **Conseil intercommunal** est composé de délégué-e-s des communes de l'Est lausannois-Oron-Lavaux. Il se réunit deux fois par an pour se prononcer sur le budget, les comptes et la gestion.



Lors de la nouvelle législature, Mme Sandrine Rainotte puis M. Damien Cuhe ont pris la présidence du Conseil intercommunal. M. Jean-Claude Favre a succédé à Mme Catherine Schiesser en tant que délégué.

L'Agence d'assurances sociales (AAS) et le Centre Social Régional (CSR) de l'ARAS Est lausannois-Oron-Lavaux, sont dirigés par M. Gérard Sefaranga.

Seniors

La politique liée aux seniors est un enjeu majeur pour les communes, et de manière générale pour la société dans son ensemble. Sur ses 3'838 habitant·e·s (selon avis FAO) à fin décembre 2022, Belmont comptait 655 seniors retraités (17 %) et 905 « seniors actifs » (23.5 %), soit entre 50 et 64 ans.



Suite à une étude réalisée sous l'impulsion de Lausanne Région en 2019, un chef de projets / référent seniors régional a été nommé au sein de Lausanne Région en 2021, chargé de conduire des projets-pilotes visant à mieux cibler les actions des communes en faveur des seniors. Les informations et les réflexions sont partagées au sein de la Commission Seniors de Lausanne Région, dont fait partie le municipal. C'est ainsi un moyen de relayer les informations pertinentes pour une partie importante de la population, avec des besoins spécifiques.

A Belmont, une attention particulière est portée à nos seniors :

- visite d'une délégation communale à nos nonagénaires ;
- la société locale l'Arc-en-Ciel, qui regroupe les aînés de Belmont, des hauts de Lutry et de Pully, est également extrêmement dynamique et compte 79 membres actifs et 23 membres amis.





AFFAIRES CULTURELLES, SPORTIVES ET DE LOISIRS

La DJAS est également le réceptacle des associations œuvrant dans le domaine de la culture et du sport, soutenues par la commune. Elle gère les demandes de subventions liées à ces domaines.

A ce titre, le Municipal est délégué communal dans plusieurs comités, notamment les Ecoles de musique de Belmont et de Pully et le Passeport vacances de la région lausannoise. La DJAS soutient également les sociétés locales et l'organisation de manifestations, par une aide logistique et une mise à disposition de locaux et de matériel, en collaboration avec le service de conciergerie, l'équipe de la voirie et l'administration. Elle est la porte d'entrée pour les demandes émanant des sociétés locales ou autres associations.

Promotion Pully Paudex Belmont (PPB)

En 2021, le site internet de Promotion Pully Paudex Belmont a été mis en ligne (<https://www.promo-ppb.ch>). Il a pour but de créer une plate-forme rassemblant les événements et les manifestations régionales. Il permet aussi de s'inscrire en ligne en tant que membre. Il est à ce jour en stade de consolidation.

Des nouveaux statuts ont été signés en 2021 afin de poursuivre la collaboration avec PPB dans le domaine du développement économique, sportif, culturel et touristique de la région, par le biais du versement des taxes de séjour.

Le municipal est membre du comité général de PPB et représente ainsi les intérêts de notre commune et crée des synergies entre les divers membres de cette association.

Sociétés et Associations locales

En 2022, le COVID nous a enfin donné un peu de répit et nos sociétés et associations locales ont enfin pu reprendre leurs activités annuelles, mensuelles et hebdomadaires.

Riche de 16 sociétés et associations, nos concitoyen-ne-s peuvent participer à des activités telles que du théâtre, du chant, des activités sportives et culturelles.

Notre administration a le plaisir de soutenir les activités de nos sociétés et associations locales lors de leurs événements et essaie de créer des synergies.

Afin d'améliorer la visibilité des sociétés et associations et de mettre en valeur les bénévoles qui œuvrent à animer notre commune, un article leur est consacré chaque mois dans le Belmont'Info et publié dans le Courrier Lavaux-Oron depuis le mois de septembre 2021. La rubrique « Agenda » récapitule également les activités du mois, en parallèle du site internet de notre administration.



Ecoles de musique

Loi sur les écoles de musique

Conformément à la loi sur les écoles de musique (LEM), les communes participent, depuis 2012, à raison d'une somme par habitant.e. Pour 2022, le montant est de CHF 9.50. Ces montants collectés sont versés par la FEM (Fondation pour l'enseignement de la musique) directement aux écoles de musique reconnues.

Ecole de musique de Belmont (multi-sites)

Selon cette loi, la commune est tenue de mettre à disposition de l'Ecole de musique de Belmont des locaux pour les cours. Chaque année, c'est un véritable casse-tête de pouvoir concilier les besoins et permettre la cohabitation entre l'établissement primaire (prioritaire), l'école de musique et l'UAPE au sein de nos locaux. Mais malgré quelques cheveux blancs de plus chez les différent-e-s acteur-ric-e-s au moment de la rentrée, chacun finit par trouver sa place.

Nous avons eu le plaisir durant l'année 2022 d'accueillir notre nouveau responsable M. Lopes et la collaboration a tout de suite été très saine et constructive.

Mais force est de constater que même avec un nouveau responsable et un nouveau municipal le casse-tête des locaux continue.



Ecole de musique de Pully (EMP)

La commune octroie des subventions aux élèves suivant des cours à l'EMP. Le Municipal représente ainsi la commune au sein du comité.

En 2021, une nouvelle directrice a été nommée par le comité en la personne de Mme Laura Ponti. Une rencontre a été organisée entre Mme la Directrice et le Municipal afin de se présenter mutuellement.

PAROISSES

Les relations entre l'Etat et l'Eglise évangélique réformée du Canton de Vaud sont régies par la loi de 1999.

La paroisse protestante de Belmont-Lutry est au bénéfice d'une convention, de même que Belmont est liée par d'autres conventions avec la Paroisse catholique de St-Nicolas de Flüe, avec la Paroisse de langue allemande de Villamont et avec la Communauté israélite de Lausanne et du Canton de Vaud (CILV).

La DJAS coordonne les relations avec les paroisses, en particulier la paroisse protestante de Belmont-Lutry, puisque les cultes ont lieu en partie au temple de Belmont.

Mme Noémie Heiniger ayant donné sa démission pour fin février 2022, deux pasteur-e-s remplaçant-e-s ont été nommé-e-s. Il s'agit de Mme Magda Eggimann et de M. Antoine Reymond. Lors de l'année 2022, Mme Magda Eggimann et M. Alain Brouze ont été nommés par le Conseil synodal en tant que Pasteur-e permanent de notre congrégation.

En raison du COVID-19, le traditionnel culte au vert, qui avait lieu au refuge des Bas-Monts, s'est tenu à la cure de Lutry le 21 juin.





CONCLUSION DU MUNICIPAL

Trois mois de prise de fonction, trois mois de riches rencontres, trois mois qui seront suivis par de nombreux autres.

Un dicastère tel que la Direction de la Jeunesse et des Affaires Sociales est un dicastère tourné vers l'humain.

Les séances, les assemblées, les rencontres, les colloques font partie intégrante de cette direction. L'humain, qu'il soit junior à senior, est la pierre angulaire de la DJAS.

Des projets d'envergure à réaliser, des événements de taille à accompagner, l'avenir sera rempli de belles opportunités et de belles rencontres.

Je profite de ce rapport de gestion, pour remercier très sincèrement Mme Sandrine Rainotte pour le dynamisme, le savoir-faire, le travail et l'esprit d'ouverture qu'elle a su insuffler durant ses 9 mois de municipale dans ce dicastère pour 2022.

Ce rapport m'octroie aussi l'opportunité officielle de remercier le personnel de notre administration pour leur professionnalisme et leur savoir-faire qui apportent une plus-value indéniable à notre commune.

A mes chères et chers collègues municipaux, un immense remerciement pour votre accueil, votre bienveillance et pour nos échanges si importants pour la gestion de notre administration.

La DJAS souhaite pour l'avenir renforcer la mise à disposition de structures d'accueil pour l'enfance et favoriser la mise en place d'activités extra-scolaires, d'espaces de jeux et de loisirs intergénérationnels. Elle veut être facilitatrice pour améliorer la collaboration et la coordination entre les sociétés locales et de manière générale entre toutes personnes désireuses de s'engager dans des activités bénévoles et citoyennes. Elle a la chance de pouvoir compter sur l'engagement de nombreux bénévoles au sein du tissu associatif pour animer et faire vivre le village et souhaite harmoniser et améliorer les processus de soutien pour créer davantage de synergies entre les acteurs locaux.

Damien Cuhe, Conseiller municipal



DTSI - DIRECTION DES TRAVAUX ET DES SERVICES INDUSTRIELS

Travaux publics, Assainissement, Services
extérieurs Eau & Electricité

Philippe MICHELET, Conseiller municipal

SERVICES INDUSTRIELS

Préambule

2022 restera comme une année « chahutée » dans le domaine de l'électricité. La volatilité des prix de l'énergie sur les marchés a conduit à une hausse importante des tarifs pour 2023. Les inquiétudes sur la sécurité de l'approvisionnement en électricité pour l'hiver 2022-2023 au niveau européen ont amené la Confédération à activer les préparatifs dans le cadre du plan OSTRAL.

Cette situation a clairement fait apparaître l'état de dépendance de notre société à la « fée électricité ». L'impact d'une éventuelle pénurie d'électricité a obligé toutes les entités publiques ou privées à étudier et planifier des plans de continuité. Dans notre commune ces analyses ont été menées en parallèle des activités habituelles.

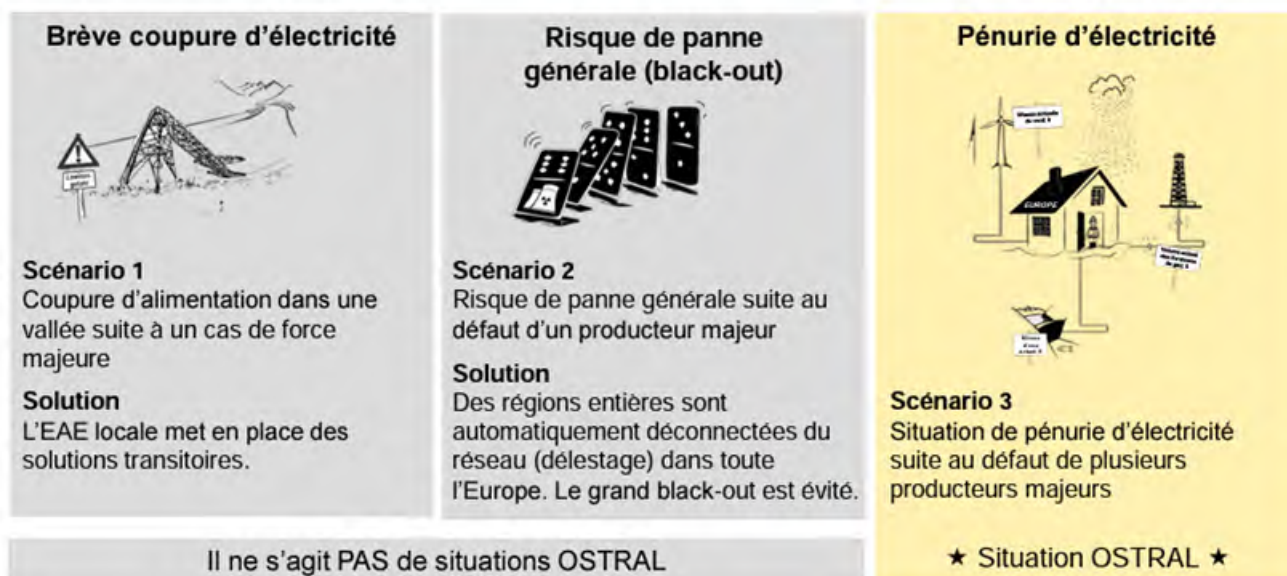
Service de l'électricité

OSTRAL

OSTRAL est l'organisation pour l'approvisionnement en électricité en cas de crise. Elle dépend de l'Approvisionnement économique du pays (AEP) et devient active sur son ordre si une pénurie d'électricité survient.

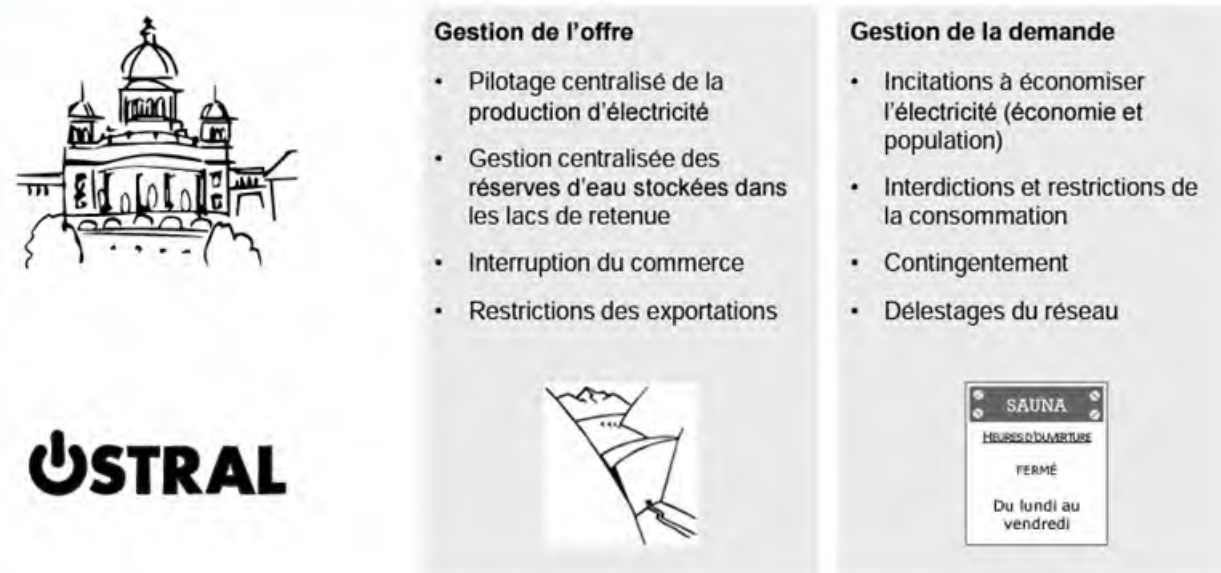
Le schéma ci-après fait clairement ressortir dans quelle circonstance le plan OSTRAL est activé.

Seule une pénurie d'électricité de longue durée requiert l'activation d'OSTRAL

VSE
LES


Moyens d'action du plan dans la gestion de la pénurie.

OSTRAL agit sur l'offre et la demande d'électricité

VSE
LES


Le plan OSTRAL comporte 4 niveaux de préparation. Les niveaux 1 à 3 sont « pilotés » par l'AEP. Le niveau 4 est activé par le Conseil fédéral. Le schéma ci-après décrit les 4 niveaux.



Quand l'électricité vient à manquer

Les mesures potentielles en cas de pénurie d'électricité

État au 23 novembre 2022



En fonction de la quantité d'électricité à économiser, les mesures peuvent être déployées de manière individuelle ou combinée



Appels à réduire la consommation

Décision : délégué à l'approvisionnement économique du pays
Acteurs visés : tous les consommateurs



Limitations ou interdictions frappant les appareils et installations non essentiels

Décision : Conseil fédéral
Activités visées : en fonction de la pénurie, les paliers suivants sont envisageables :

- 1^{er} palier : limitation de la température de lavage maximale des lave-linge dans les ménages privés, interdiction des éclairages publicitaires entre 23 heures et 5 heures, p. ex.
- 2^e palier : limitation de la température de chauffage maximale dans les pièces accessibles au public, interdiction d'éclairage à des fins publicitaires, p. ex.
- 3^e palier : réduction des horaires d'ouverture des magasins, interdiction d'utiliser les stations de lavage pour les véhicules, p. ex.



Contingentement

Décision : Conseil fédéral
Exécution : OSTRAL*
Acteurs visés : gros consommateurs



4^e palier : interdiction d'exploiter des installations sportives ou de réaliser des manifestations culturelles si elles utilisent de l'électricité, p. ex.



Délestages pour quelques heures

En dernier recours
Décision : Conseil fédéral, Exécution : OSTRAL*
Acteurs visés : tous les consommateurs

*Organisation pour l'approvisionnement en électricité en cas de crise. Conduite par l'Association des entreprises électriques suisses (AES), elle est activée sur instruction de l'Approvisionnement économique du pays (AEP) dès qu'une pénurie d'électricité se déclare.



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Au niveau communal une information a été diffusée à la population afin de l'informer sur la gradation des actions vers le stade « délestage ». Cette information comportait également le dispositif communal qui serait activé dans le cas de l'application du délestage pendant quelques heures.

Disposition communale

Avant la mise en place de mesures restrictives, la Confédération a mené une intense campagne de sensibilisation en vue d'une réduction volontaire de la consommation.

La plus grande consommation électrique de notre commune est liée au réseau d'eau potable avec une consommation équivalente à plus de 3x la consommation de l'éclairage public.

Il est rapidement apparu qu'une modification de la manière d'alimenter notre réseau d'eau potable pouvait être réalisée sans problème technique. L'opération a consisté à privilégier une alimentation gravitaire du réseau depuis la prise sur le réseau de Lausanne au niveau du réservoir de la Métraude.

En novembre, le pilotage informatique du réseau a été mis à jour afin de mettre en service cette nouvelle approche et est opérationnelle depuis décembre. Nous maintiendrons cette option en 2023.



Exploitation du réseau

Les travaux liés à l'exploitation, ainsi qu'à l'extension de notre réseau, sont réalisés par la société Duvoisin-Groux SA depuis 2016. A ce titre, les principales actions réalisées ont été les suivantes :

	Types d'intervention	Description	Nombre
Compteurs	Intervention sur compteur	- remplacement ou nouvelle installation - sur demande formulaire IAT	68
	Remplacement de compteurs pour sondage	selon liste 2022	9
	Remplacement périodique de compteurs	selon liste 2022	0
Télérelais	Contrôle de Télérelais	sur demande formulaire IAT	3
	Remplacement de Télérelais	sur demande formulaire IAT	3
	Programmation de Télérelais	sur demande de M. Favre	10
Clients	Coupure de courant pour non-paiement	selon ordre de service	10
	Remise en service après coupure de courant pour non-paiement	selon ordre de service	9
	Nouveau raccordement au réseau électrique	- borne ou coffret d'introduction, 63A ou 160A - sur demande formulaire IAT	5
Postes de distribution	Implantation de nouveau Poste de distribution	selon projet et offre	0
	Remplacement de Poste de distribution	selon liste 2022	3
	Remplacement d'appareillage dans postes de distribution	Selon liste 2022	0
	Nettoyage des Postes de distribution	selon liste 2022	0
Réseaux	Nouveau câble réseau BT	selon projet et offre	0
	Remplacement de câble BT	selon projet et offre	0
	Contrôle de câble BT (mesure d'isolement)	selon besoin	2
	Poste de transformation	selon demande SIL	2
Dép.	Intervention du service de dépannage	sur appel	6
	Remise en état du réseau après dépannage	selon demande	3
Etude	Etude et suivi pour assainissement du réseau	selon demande	3
	Analyse du point de raccordement	formulaire AI ou selon demande	38

IAT = Intervention sur les appareils de tarification

AI = Avis d'installation

A = Ampère

BT = Basse tension



Alimentation électrique de la commune

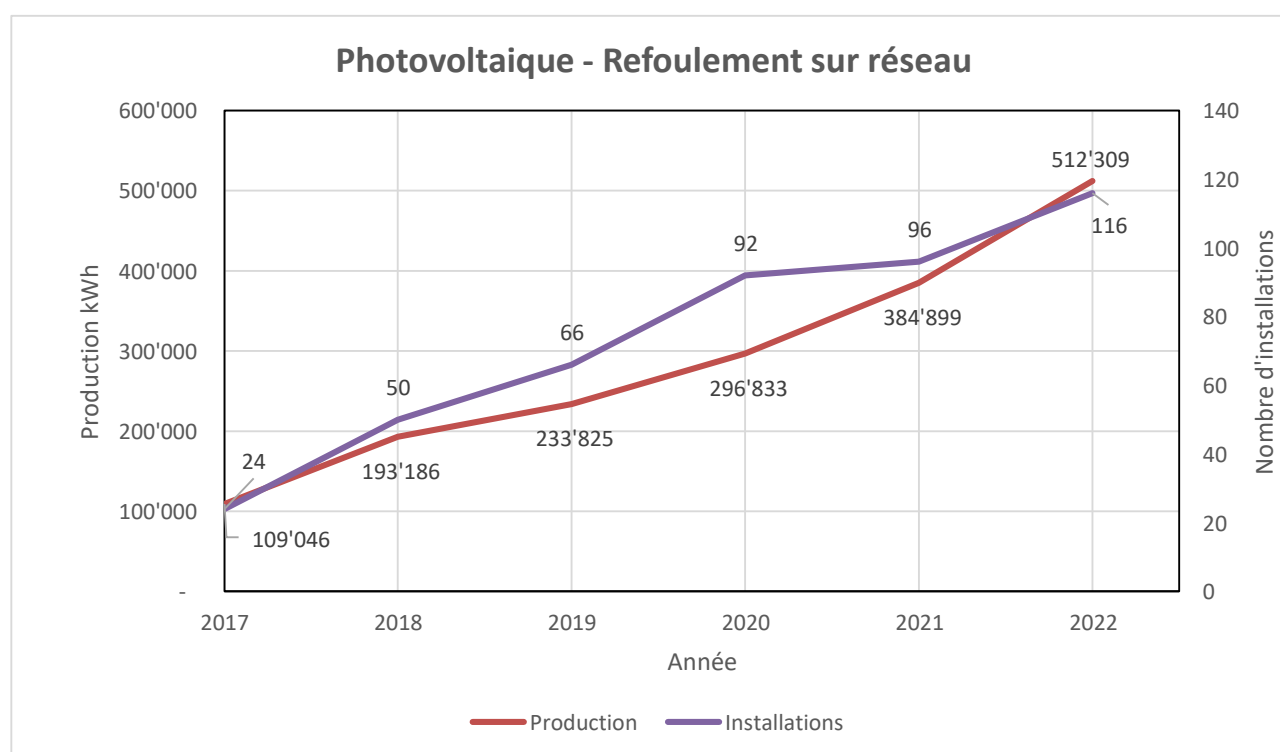
De fin juin à début août, le Service de l'électricité de Lausanne a procédé au changement de câbles Moyenne Tension (MT), pour le renforcement des postes de transformation « Belsud » (route des Chaffeises), « Burenoz » (route du Burenoz), « Malavaux » (chemin des Grands-Champs), « Village » (chemin de la cure) et « Jacinthe » (chemin de la Combe).

Dans la soirée du 26 novembre 2022, une défectuosité sur un câble a provoqué une interruption de fourniture chez les abonnés du chemin de Villars. Par une modification du bouclage de réseau, la situation a pu être rétablie.

Deux pannes de réseau consécutives se sont produites les soirs du 29 novembre et du 7 décembre 2022, plongeant dans le noir les abonnés situés en aval de la route des Monts de Lavaux, dans le secteur de Malavaux. Une défectuosité sur le bornier de l'un des câbles de distribution était à l'origine de ces déclenchements.

Installations photovoltaïques

Sur notre zone de desserte, nous avons près de 116 installations de production par des panneaux solaires en service. Elles ont refoulé sur le réseau environ 512'300 kWh ce qui représente environ 5.12 % de la consommation. La consommation standard d'un ménage de 4 personnes est de 3'500 kWh par année. La réinjection sur le réseau représente l'équivalent de consommation annuelle d'environ 146 ménages.



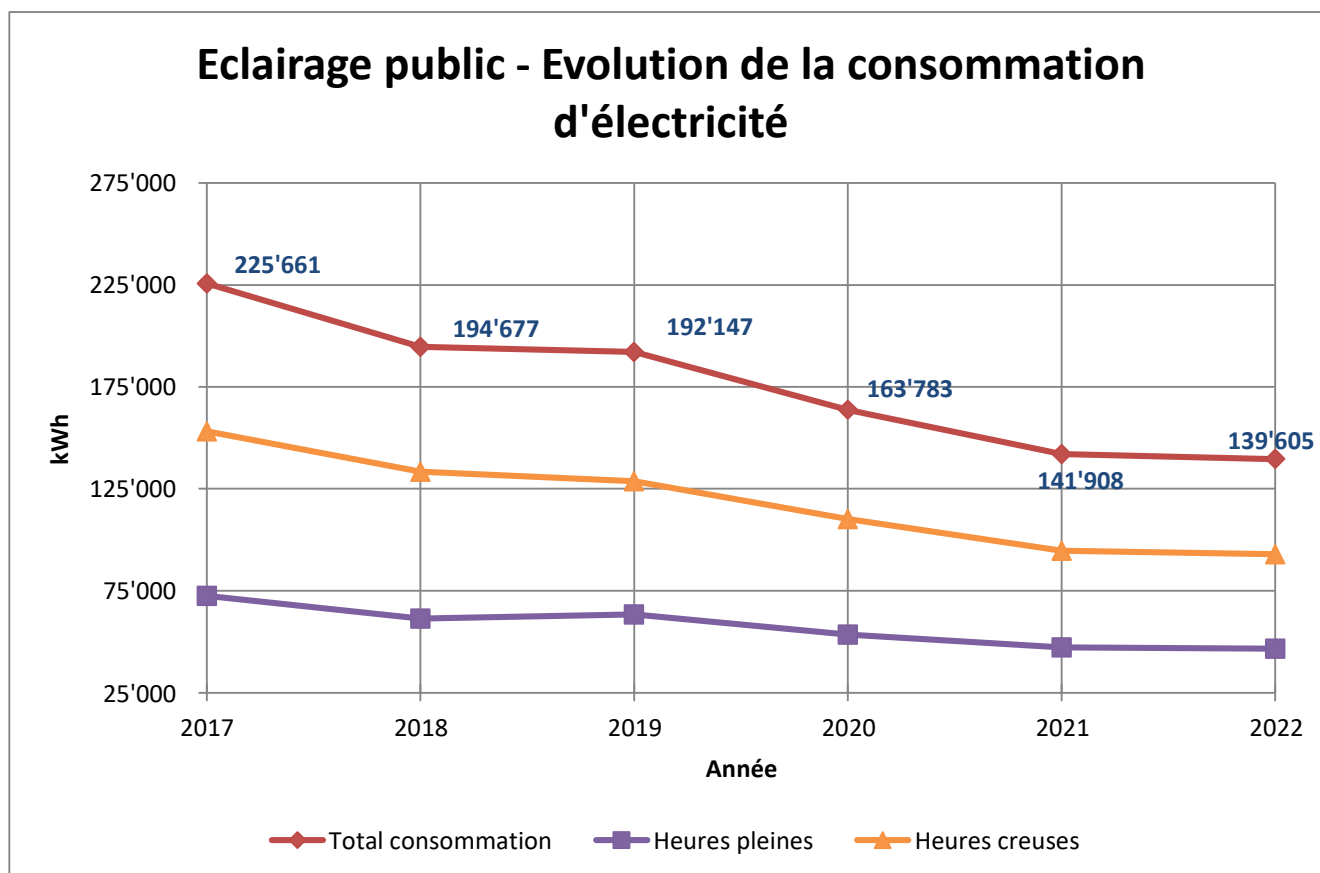


Eclairage public

Les principaux travaux effectués sont :

- Intervention sur 1 candélabre accidenté ;
- 29 Interventions de maintenance ;
- L'éclairage du chemin de la Mouette a été mis à mal lors d'une fuite d'eau en fin mai 2022, l'eau s'étant introduite dans les câbles d'ancienne génération. Un câblage provisoire a été installé de manière à rétablir la situation ;
- En raison des perspectives de coupures de courant et des recommandations faites par le Conseil fédéral dans le domaine des économies d'énergie, l'opération Soroptimist, action de soutien contre les violences faites aux femmes, marquée par un éclairage spécial des bâtiments communaux a été suspendue.

Réseau d'éclairage public



Dans l'attente de la modernisation complète de notre réseau, très peu de nouveaux points lumineux ont été installés. Ce qui explique la faible diminution de consommation entre 2021 et 2022.

Une baisse sensible devrait apparaître en 2023 et nous devrions atteindre le minimum de consommation dès 2024.

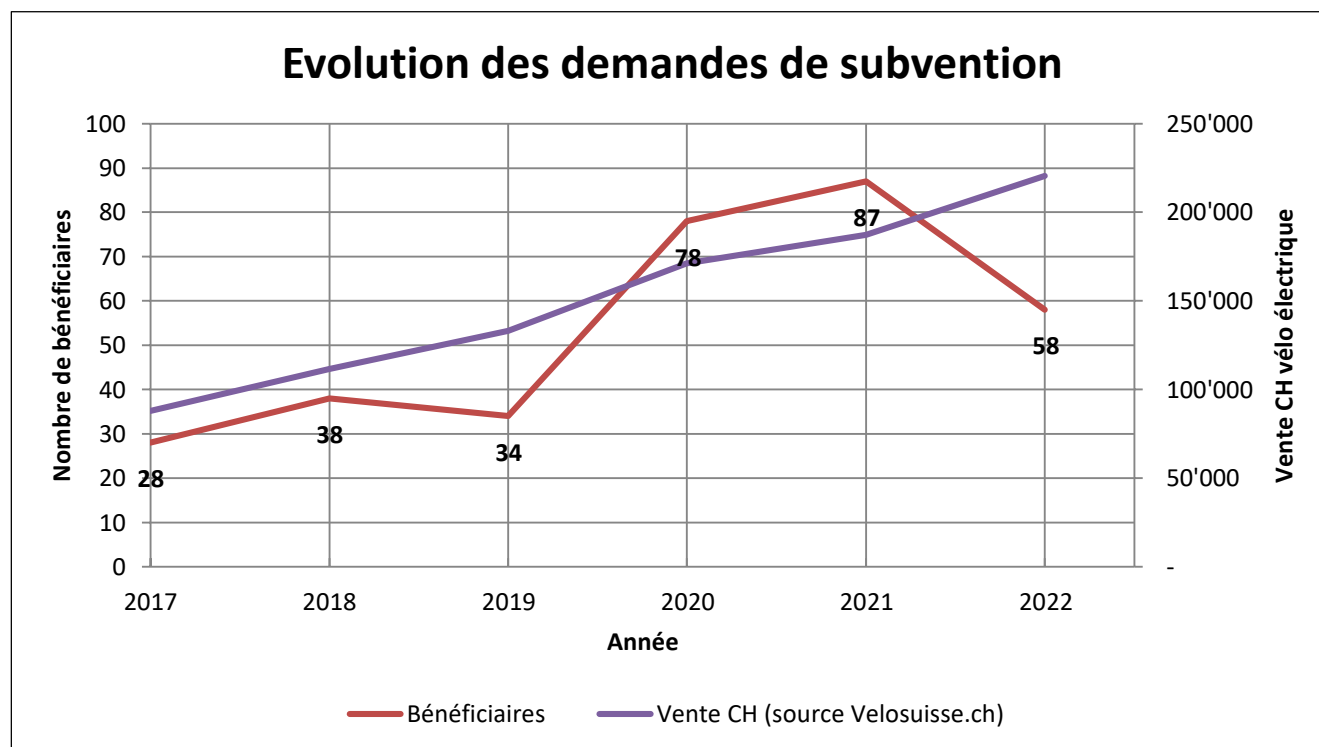


Fonds pour les énergies renouvelables

Vélos électriques

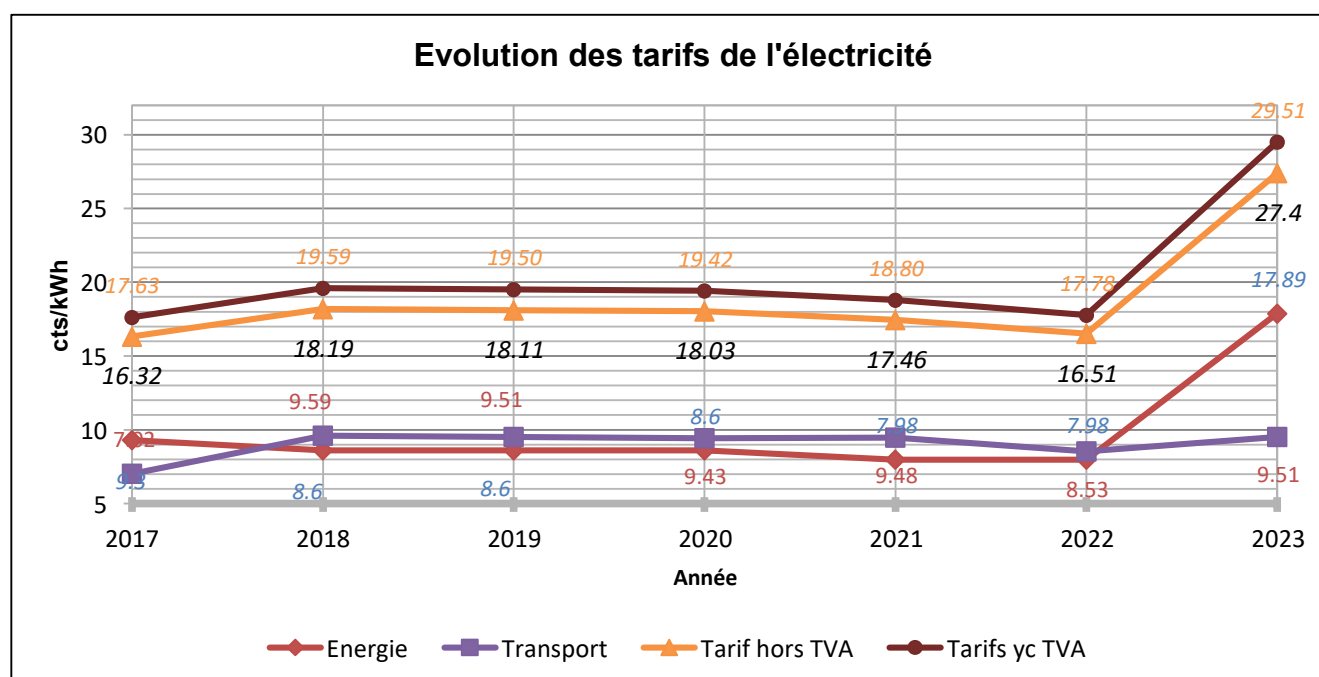
Cette aide à la mobilité est prise en charge par le fonds pour les énergies renouvelables depuis 2013.

Malgré un fléchissement par rapport à 2020 et 2021 (effet COVID), la demande pour cette prestation reste soutenue.



Tarifs SI 2022

Evolution des tarifs (cts/kWh) hors taxes :





Chapitre 4 • DTSI

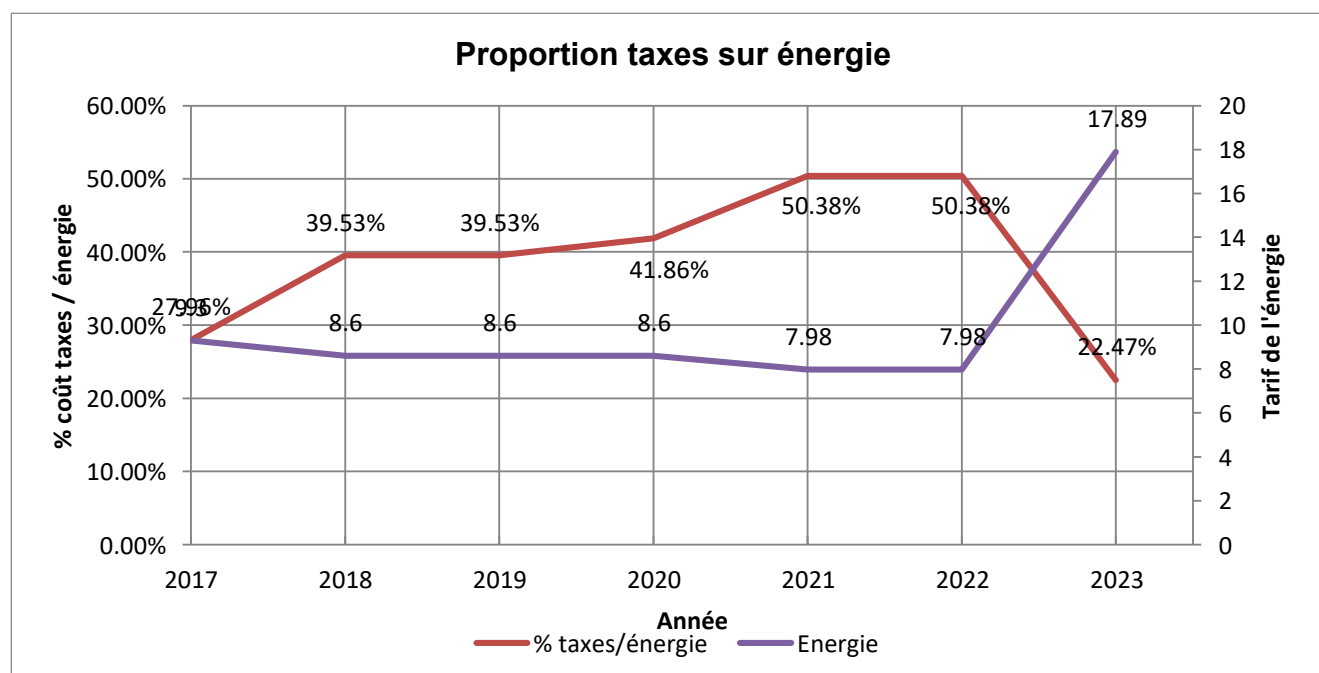
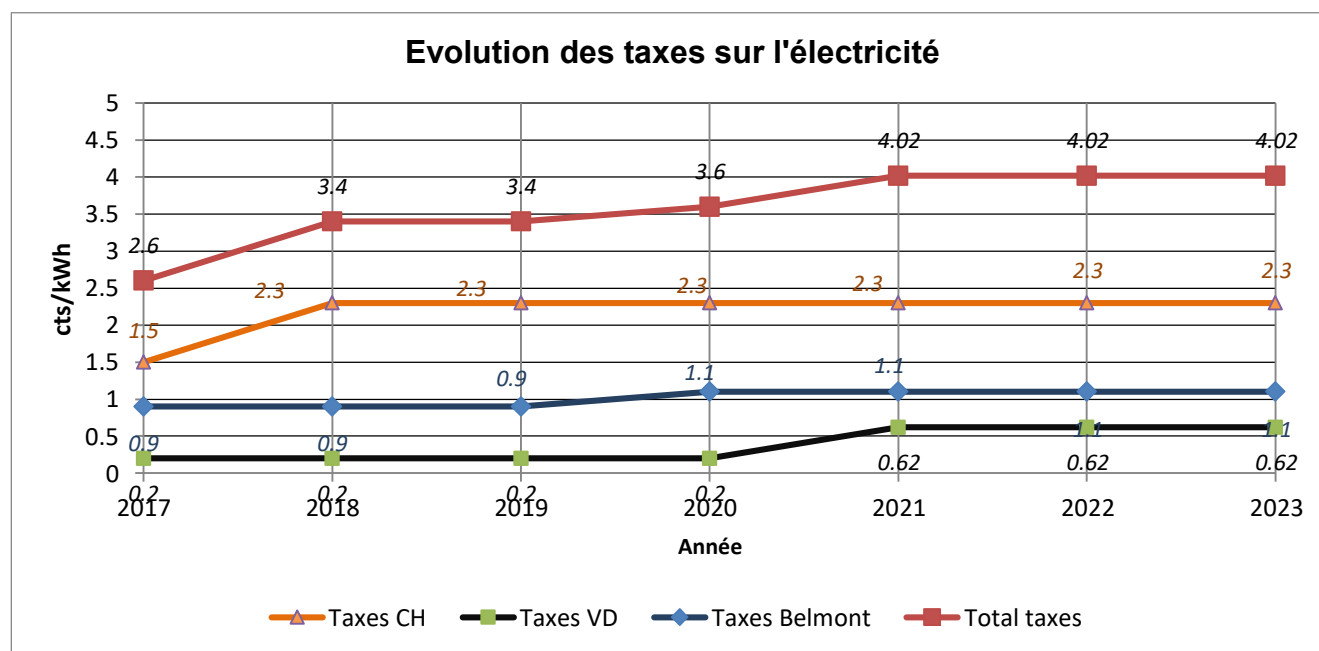
Si le tarif de l'énergie électrique a été stable ces dernières années, il subira une très forte augmentation dès 2023 et ceci probablement pour plusieurs années. Il y a lieu de relever que le coût du transport est lui resté stable.

Dès lors que les tarifs de l'année suivante sont connus au 31 août de l'année sous revue, il nous semble judicieux de faire apparaître le tarif de l'année suivante dans le graphique ci-dessus.

Rappelons que le prix de l'électricité facturé au consommateur comporte 3 composantes ;

- L'énergie fournie ;
- L'acheminement de l'électricité de la centrale de production au lieu de consommation (tarif d'utilisation du réseau = transport ou timbre) ;
- Les redevances publiques et la taxe fédérale pour la promotion des énergies renouvelables et la protection des eaux et des poissons (taxes).

Taxes



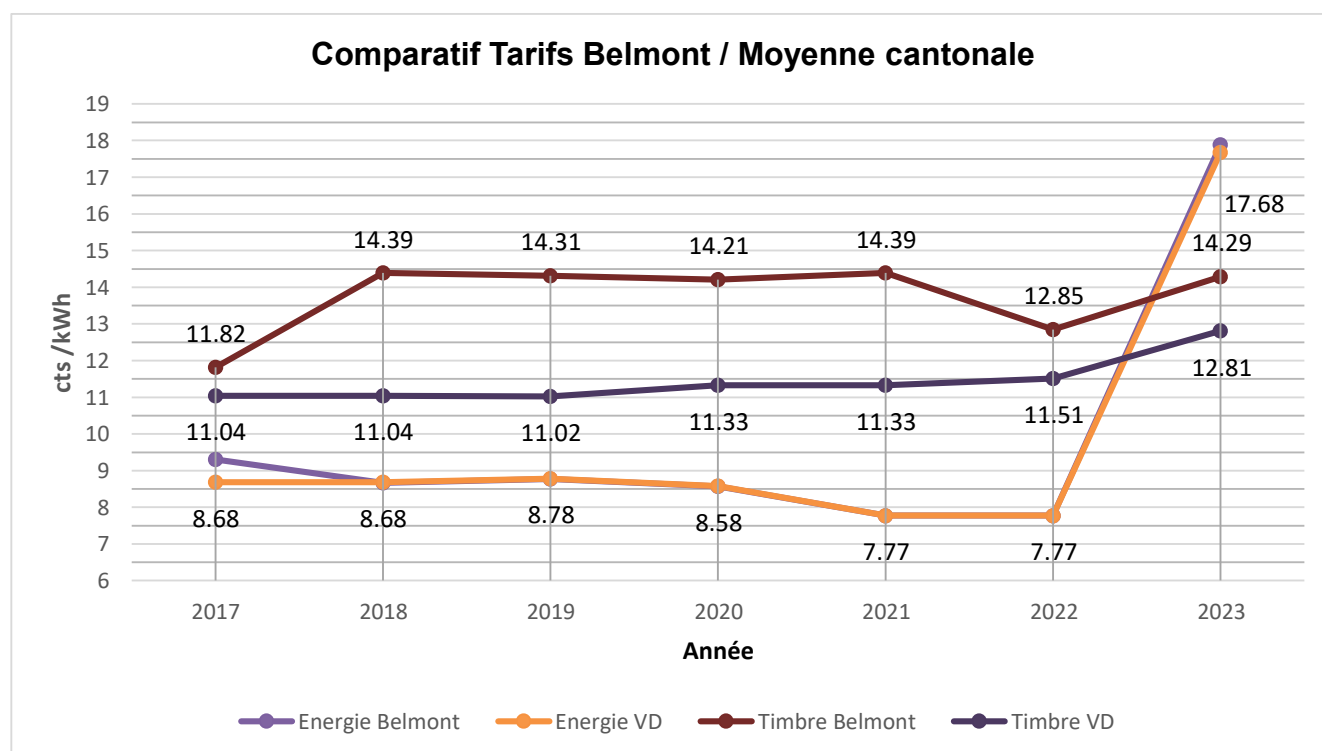
La forte augmentation de l'énergie a complètement renversé le poids des taxes.



Evolution des coûts de l'énergie et du timbre de transport

Le graphique ci-dessous présente l'évolution de nos prix de l'énergie ainsi que celle du timbre de transport, par rapport à la moyenne cantonale.

Les données de comparaison sont basées sur les profils de consommation de ménages types élaborés par l'ELCOM. Le profil retenu est le H2, soit une consommation de 2500 kWh/an pour un logement de 4 pièces, avec cuisinière électrique. Ce profil est très souvent pris comme base comparative.



Comparaison n'est pas raison. Nos tarifs ne sont pas segmentés selon les profils définis par l'ELCOM donc le tarif d'acheminement est le même pour les particuliers.

OIBT (Ordonnance sur les installations à basse tension)

Contrôle périodique

En 2022, le délai de sécurité s'est éteint pour un total de 910 installations (Pully 792 ; Paudex 40 ; Belmont 78).

Au 31 décembre 2022, 1179 installations (Pully 800 ; Paudex 98 ; Belmont 46), soit 7.8 % du nombre total d'installations, sont concernées par un contrôle périodique non clôturé. Ainsi, 136 cas ont été clôturés lors du 2ème semestre 2022 (1'315 installations concernées par un contrôle périodique non clôturé au 30 avril 2022).

Une minorité d'entre eux (6) concerne des cas entre 2009 et 2017 où l'attestation de sécurité est encore attendue (Pully 3 ; Paudex 0 ; Belmont 3).

Les dossiers non clôturés sont au nombre de 80, alors que 2 rappels ont été envoyés (Pully 66 ; Paudex 9 ; Belmont 5). Comme lors de l'année précédente, tous ces cas seront analysés dans le courant des mois de mars et d'avril pour que chaque commune dispose de tous les éléments nécessaires afin de se prononcer sur une dénonciation à l'ESTI.



Transformations et nouvelles constructions

Un nombre toujours important d'avis d'installation (AI), pour des transformations ou des nouvelles constructions, n'a pas encore été suivi d'un rapport de sécurité (312 cas au total : Pully 247 ; Paudex 9 ; Belmont 56).

Contrôles sporadiques

L'entreprise BCC Contrôle SA, qui gère actuellement une quarantaine de contrôles sporadiques par année pour le compte de SICEL (Pully 25 ; Paudex 5 ; Belmont 10), a effectué presque la totalité des contrôles en 2022, soit 38.

Les statistiques élaborées à partir des contrôles sporadiques montrent que, dans l'ensemble, les installations électriques sont en bon état et que les installateurs électriciens produisent des rapports de sécurité de bonne qualité. Près de 77 % des installations contrôlées ne présentent pas de défaut, alors qu'on déplore des défauts mineurs sur moins de 22.5 % d'entre elles.

Romande Energie Commerce - REC SA

En 2022, les gestionnaires de réseau de distribution (GRD), membres de REC SA, se sont rencontrés dans le cadre des opérations liées à la future cessation d'activité de Romande Energie Commerce au 31.12.2022.

La poursuite des relations contractuelles entre Romande Energie et les partenaires GRD s'est déroulée dans le cadre de discussions bilatérales.

Dissolution de SICEL

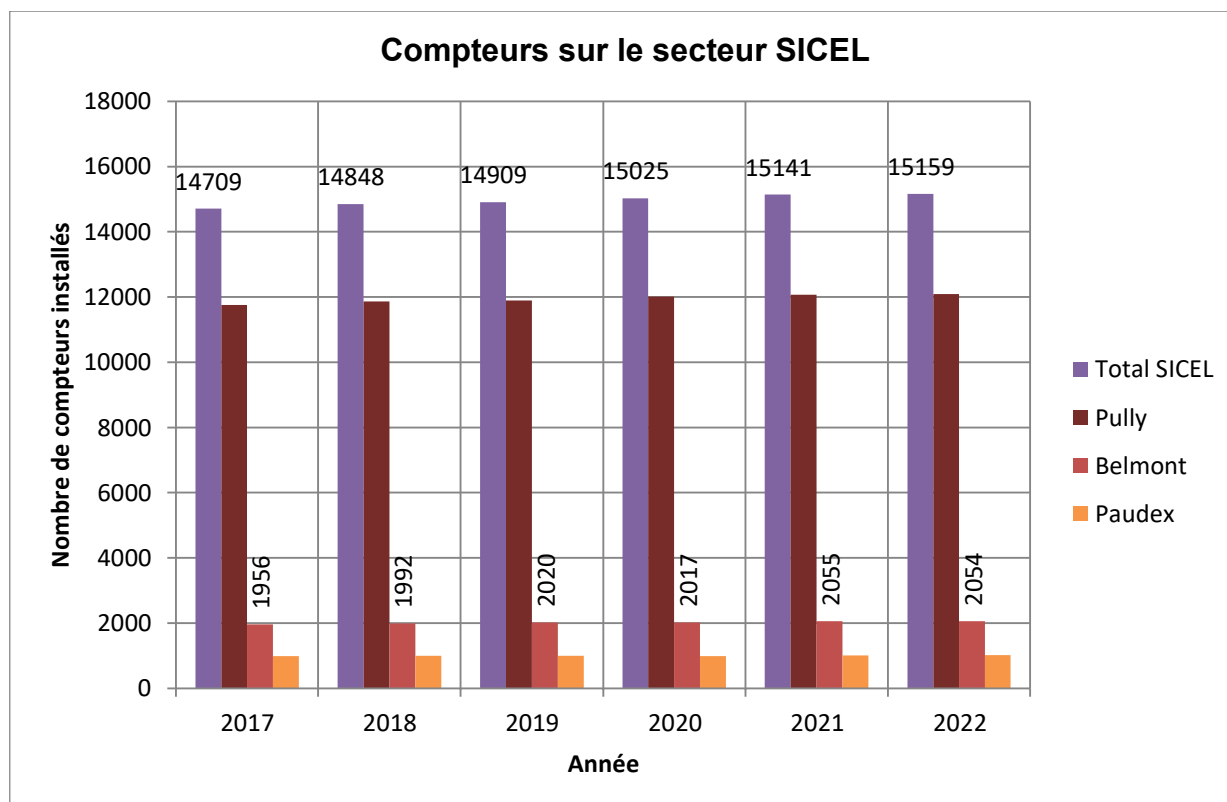
A la suite de la cessation d'activité de REC dans le domaine de l'énergie et de la gestion de la clientèle, la commune de Paudex a décidé de collaborer à l'avenir avec le Service de l'électricité de Lausanne. Pully et Belmont ont décidé de leur côté de poursuivre la collaboration avec Romande Energie pour l'acquisition d'énergie et la gestion de la clientèle. Les activités de SICEL étaient menées au profit des 3 communes dans le cadre de l'OIBT. Dès lors que les relations dans ce domaine ne concernent plus que Pully et Belmont, les Municipalités des communes membres ont décidé de résilier au 31 décembre 2022 les diverses conventions encadrant le partenariat SICEL (Services Industriels des Communes de l'Est lausannois).

Collaboration avec les SIL

La collaboration avec les SIL (Services Industriels Lausanne) se déroule toujours de manière satisfaisante. Des séances de mise au point ont lieu régulièrement. Pour 2022, 1'014 rapports ont été contrôlés par leurs soins avec un taux d'erreur très faible (35 retours) soit 3.45 %. Dès 2023, seuls les rapports de sécurité de Belmont et Pully continueront à être contrôlés dans le cadre de la collaboration développée avec les SIL.

Evolution du nombre de compteurs

Année après année, le rapport de gestion fait état des travaux en lien avec nos obligations liées à l'OIBT. Il semble opportun de mettre en perspective cette activité avec le nombre de compteurs installés sur le périmètre SICEL des Communes de Pully, Paudex et Belmont.



Collaboration des SI Pully - Paudex - Belmont

En 2022, le piquet « **eau** » a été assumé par la Commune de Pully, comme les années précédentes.

S'agissant de « **l'électricité** », la gestion de l'OIBT, à travers SICEL, s'est poursuivie en 2022. Dès 2023 cette activité ne concernera plus que Pully et Belmont dès lors que Paudex a choisi de travailler avec le Service de l'électricité de Lausanne.

SIGIP

Relevés sur le terrain

Afin de garantir une mise à jour optimale de notre cadastre des réseaux souterrains, nous faisons appel systématiquement à ce service lors d'intervention sur nos réseaux.

Cette solution nous permet de garantir une réactivité maximum pour les travaux de relevé et de mise à jour des données sur le SIGIP.



Service des eaux

Travaux sur le réseau

En 2022, la principale intervention sur le réseau a eu lieu dans le cadre du chantier de la route des Chaffeises. Ces travaux ont consisté au remplacement de la colonne existante par une nouvelle.

Interventions sur notre réseau

Travaux courants

Les interventions sur notre réseau sont exécutées par le Service de l'eau de Pully ou par des installateurs agréés. Les interventions lors de fuite, hors service de piquet, sont assurées par la société STS.

Les principales activités courantes sont :

- le branchement de nouvelles constructions ;
- la pose de nouveaux compteurs ;
- le changement de compteurs pour révision ;
- les travaux d'entretien de notre réseau ;
- les interventions sur le réseau en cas de fuite.

Détection de fuite

Le suivi de l'état de notre réseau est opérationnel et répond à nos attentes. La détection d'anomalie sur le réseau peut rapidement être identifiée et les investigations de recherche entreprises, avant une fuite importante, voire la rupture de la conduite.

Bilan des interventions

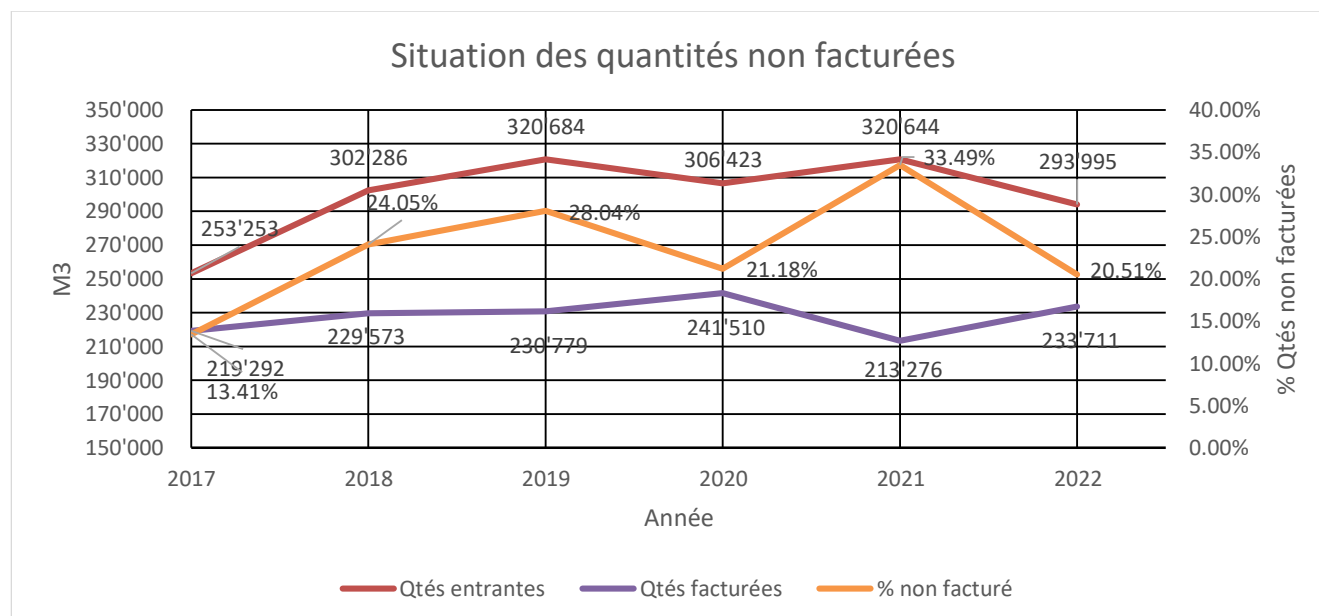
Les interventions pour des fuites, en 2022, sont les suivantes :

- Route des Chaffeises : 4 interventions avant le début des travaux ;
- Chemin de Sallin : 1 intervention.
- Crau au Fer : 1 intervention.
- Pralets : 1 intervention.
- Blessoney : 1 intervention.
- Mouette : 1 intervention.
- Malavaux : 1 intervention.
- Engoliau : 1 intervention.
- Guibaude : 1 intervention.

Pertes = Quantités non facturées

Le pourcentage des quantités non facturées est déterminé comme suit :

$$\frac{\text{Quantités entrantes sur le réseau} - \text{Quantités facturées}}{\text{Quantités entrantes sur le réseau}}$$



Le tableau ci-dessus fait ressortir la différence entre les quantités entrantes sur notre réseau et les quantités facturées au consommateur final. En 2022, nous constatons une baisse sensible de la quantité non facturée. La première hypothèse qui vient à l'esprit est que le changement de la conduite à la route des Chaffeises en est la cause. A vérifier dans les années à venir.

Les fuites sur le réseau communal sont identifiées et font l'objet d'intervention de réparation ou de travaux de changement de conduites. Il est plus difficile de détecter une fuite sur un branchement privé entre la conduite principale et le compteur.

La maîtrise des pertes passera par la mise en place de compteurs qui permettront un relevé à fréquence élevée des consommations ainsi que la détection des fuites sur les raccordements privés.

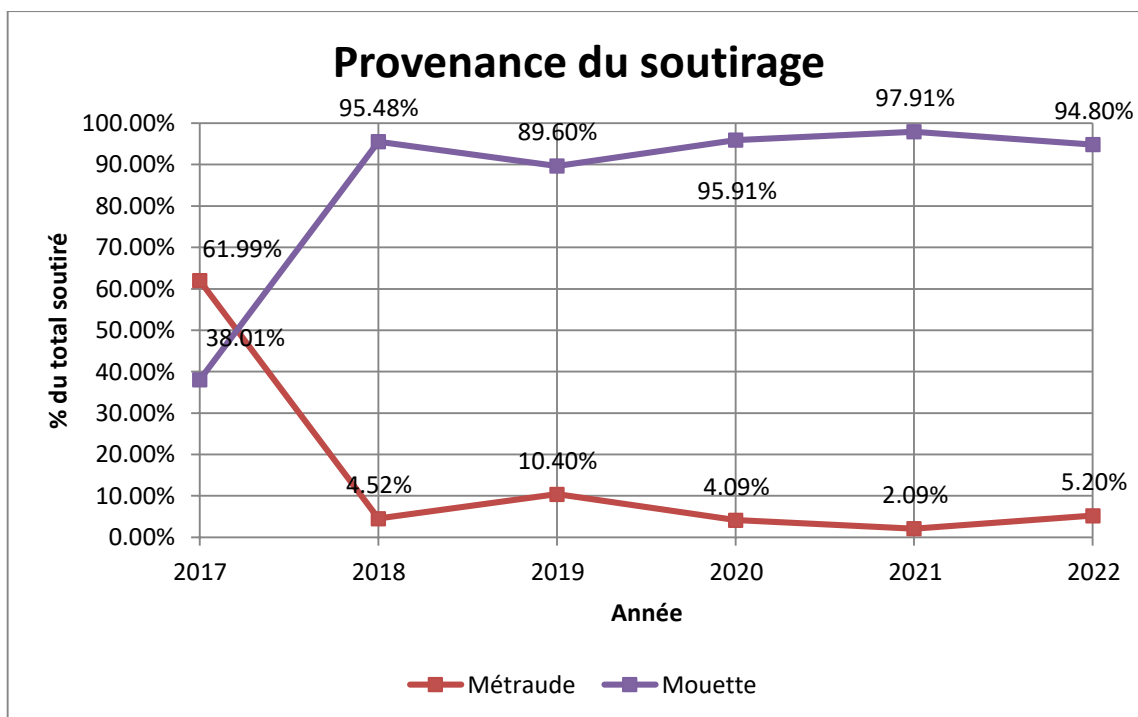
Station de pompage de la Mouette

En 2022, notre réseau a été principalement alimenté par station de pompage de la Mouette par prélèvement sur la conduite du lac de Bret.

Les appels à réduire la consommation électrique en vue de l'hiver 2022-2023 nous ont conduit à modifier l'alimentation de notre réseau d'eau potable. Il est rapidement apparu qu'une modification de la manière d'alimenter notre réseau d'eau potable pouvait être réalisée sans problème technique. L'opération a consisté à privilégier une alimentation gravitaire du réseau depuis la prise sur le réseau de Lausanne au niveau du réservoir de la Métraude.

En novembre le pilotage informatique du réseau a été mis à jour afin de mettre en service cette nouvelle approche qui est opérationnelle depuis décembre. Cette modification de fonctionnement est déjà visible sur le graphique ci-après.

Cette procédure sera maintenue en 2023 afin de maintenir d'une part les économies d'énergie et d'autre part les coûts en énergie électrique.



Autocontrôle

A la suite d'un 1er examen, le « **Plan d'urgence en prévoyance des cas de pollution** » a été complété et transmis à l'Office de la consommation au début 2021.

Qualité de l'eau distribuée

L'eau potable est soumise à des normes particulièrement rigoureuses et de multiples analyses sont effectuées tout au long de son parcours, de la ressource jusqu'au robinet.

En tant que distributeur, il nous appartient d'effectuer les contrôles de qualité sur notre réseau de distribution.

Les résultats de ces analyses ainsi que celles du Service de l'eau de la Ville de Lausanne font l'objet d'une publication sur notre site internet communal.





Les analyses suivantes sont effectuées :

Microbiologie

Elles permettent de mettre en évidence la présence éventuelle de microorganismes dans l'eau. Certains, d'origine naturelle, comme les germes aérobies mésophiles, sont sans danger pour l'homme. D'autres, comme les *Escherichia coli* et les entérocoques sont indicateurs d'une contamination par des matières fécales humaines ou animales.

Physico-chimie

Elles s'intéressent à la composition naturelle de l'eau et à ses équilibres, ainsi qu'aux substances indésirables voire toxiques qu'elle pourrait contenir.

Micropolluants

Elles permettent de détecter les micropolluants qui sont des substances naturelles ou artificielles (des résidus de médicaments par exemple). En fonction de leur nature et de leur concentration dans les eaux, elles peuvent être toxiques pour l'homme ou l'environnement. La modernisation des stations d'épuration des eaux usées a pour but de retirer ces substances avant leur rejet dans les cours d'eau ou les lacs et préserver ainsi la qualité de l'eau de boisson.

Résultat des analyses

- absence des traceurs d'eaux usées recherchés ;
- présence d'un métabolite du fongicide chlorothalonil ;
- résultats : Eau conforme au droit en vigueur

Dureté de l'eau

Dans le cadre de l'analyse physico-chimique, la valeur de la dureté de l'eau est celle qui intéresse en premier lieu le consommateur.

En Suisse, on distingue six classes de dureté, exprimées en degrés français (°fH).

Dureté en °fH	Appréciation	Belmont
0-7	Eau très douce	Avec une dureté mesurée à 18.0 +/- 0.9 °fH, nous disposons d'une eau moyennement dure
7-15	Eau douce	
15-25	Eau moyennement dure	
25-32	Eau assez dure	
32-42	Eau dure	
Plus de 42	Eau très dure	

Tant les analyses du Service de l'eau de Lausanne que celles effectuées dans le cadre de l'autocontrôle nous permettent d'établir qu'en 2022, toutes les exigences légales en vigueur ont été respectées.

Vous trouverez les résultats détaillés sur notre site internet.



TRAVAUX PUBLICS

Préavis clos

Chemin du Plan (Préavis 03/2020)

Montant alloué TTC	CHF	911'000.00
Montant total des travaux	CHF	760'034.40
Economie réalisée	CHF	150'965.60

L'économie réalisée provient principalement d'un volume de travaux moindre sur le poste électricité ainsi que des coûts d'ingénieurs moins élevés que budgétés. L'économie est également réalisée sur poste « Divers et imprévus ».

Ce chantier bénéficiera d'une subvention de l'ECA en relation avec les travaux sur la conduite d'eau potable dont le décompte est en cours.

Sécurisation du Flonzel, tronçon supérieur (Préavis 03/2015 et 08/2016)

Montant alloué TTC (03/2015)	CHF	79'200.00
Montant alloué TTC (08/2016)	CHF	448'800.00
Montant total alloué TTC	CHF	528'000.00
Montant total des travaux	CHF	536'490.15
Dépassement du crédit hors subvention	CHF	8'490.15

Ce chantier a subi un début des travaux différé suite à une erreur de la DGE/Eau pour l'approbation du dossier lors de la mise à l'enquête. Absence de consultation des autres services de la DGE.

Ceci a eu pour conséquence un retard du début des travaux et des prestations supplémentaires de notre mandataire. Nous avons également dû mandater une société pour une étude préalable ainsi qu'un suivi de la biodiversité durant le chantier. Ce début différé des travaux nous a conduit également à un changement de matériau pour les tuyaux de gros diamètre d'où l'augmentation des coûts.

Une partie de ces travaux a bénéficié d'une subvention cantonale d'un montant de CHF 93'409.55. Le montant net des travaux s'élève à CHF 443'080.60.

Travaux en cours

Routes des Chaffeises et du Burenz (Préavis 04/2021)

Les travaux routiers se sont poursuivis en 2022. Ils ont porté essentiellement sur :

- Mise en place de collecteurs EC ;
- Réaménagement de la chaussée et du trottoir ;
- Fin de la connexion des réseaux souterrains au niveau de Rochettaz.

En parallèle des travaux routiers, nous avons procédé à la réhabilitation du pont de Rochettaz. La suite des travaux sur la route du Burenz se déroulera en 2023.

Le régime 30 km/h sera effectif à la fin des travaux avec la pose de la signalisation et des marquages.



ASSAINISSEMENT ET ENVIRONNEMENT

Voirie

En plus des travaux habituels d'entretien effectués par notre Service de voirie, les travaux particuliers réalisés ont été les suivants :

- l'entretien des places de ramassage des déchets et plus particulièrement de l'éco-point du parking d'Arnier qui nécessite un engagement important de notre personnel ;
- la participation à la préparation des manifestations villageoises.

Le personnel participe à des cours de formation en relation avec la sécurité du travail. L'échange d'expérience au sein de l'Association des chefs de voirie nous permet de répondre de manière pragmatique aux problèmes rencontrés.

Interventions sur collecteurs

Dans la perspective de la rénovation de la STEP, l'approche des réseaux alimentant la station d'épuration doit être envisagée avec une vision par bassin versant et non plus communale. Dans ce cadre un mandat a été donné au bureau d'ingénieurs RIBI afin de procéder à un contrôle du fonctionnement de nos déversoirs d'orage. Cette inspection nous a permis de planifier les futures interventions et mise hors service. Des contrôles par camera ont été réalisés afin de déterminer les futurs travaux d'entretien ou de rénovation.

GEDREL SA

Depuis 2017, il n'y a plus qu'une assemblée de la zone de gestion contre deux précédemment. Celle-ci se déroulant dans le courant du mois de mai, il n'est plus possible de faire figurer les activités de l'année sous revue.

Sur demande, la Commission de gestion pourra consulter les documents distribués lors de l'Assemblée générale.

Déchets urbains

Changement de prestataire

Depuis le 1^{er} janvier 2022, la société Transvoirie est en charge de la récolte et du transport des déchets urbains aux différents exutoires de traitement. Après 1 an de collaboration nous devons reconnaître que tout ne fonctionne pas à parfaite satisfaction. Les séances régulières permettent d'ajuster la qualité des prestations servies aux exigences que nous avons. Nous espérons que la 2^{ème} année permettra de faire converger exigences et prestations.

Information au public

L'écho-déchets

En 2022 une seule publication a eu lieu dans la rubrique « Echo-déchets » dans le « BelmontInfo » dans le « Courrier » de Lavaux-Oron. Elle traitait du « Rappel des bonnes pratiques du tri et gestion des déchets ».

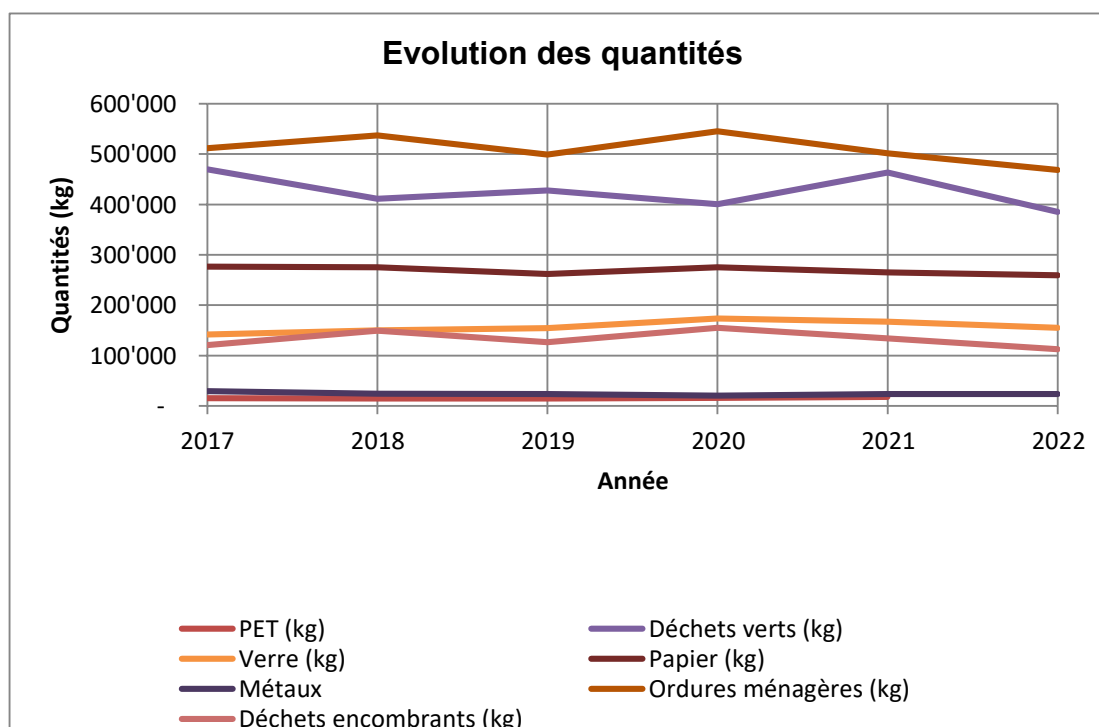


Panneaux d'information

Il est malheureux de constater que, malgré la pose de panneaux informatifs, la distribution d'un calendrier de récolte des déchets ainsi qu'une lettre d'information, les dépôts « sauvages » sur les points de collecte perdurent.

Le non-respect des jours et des horaires d'utilisation des éco-points est également source d'incivilités. Les contrevenants feront l'objet d'une dénonciation systématique auprès de la Commission de police et sont sanctionnés.

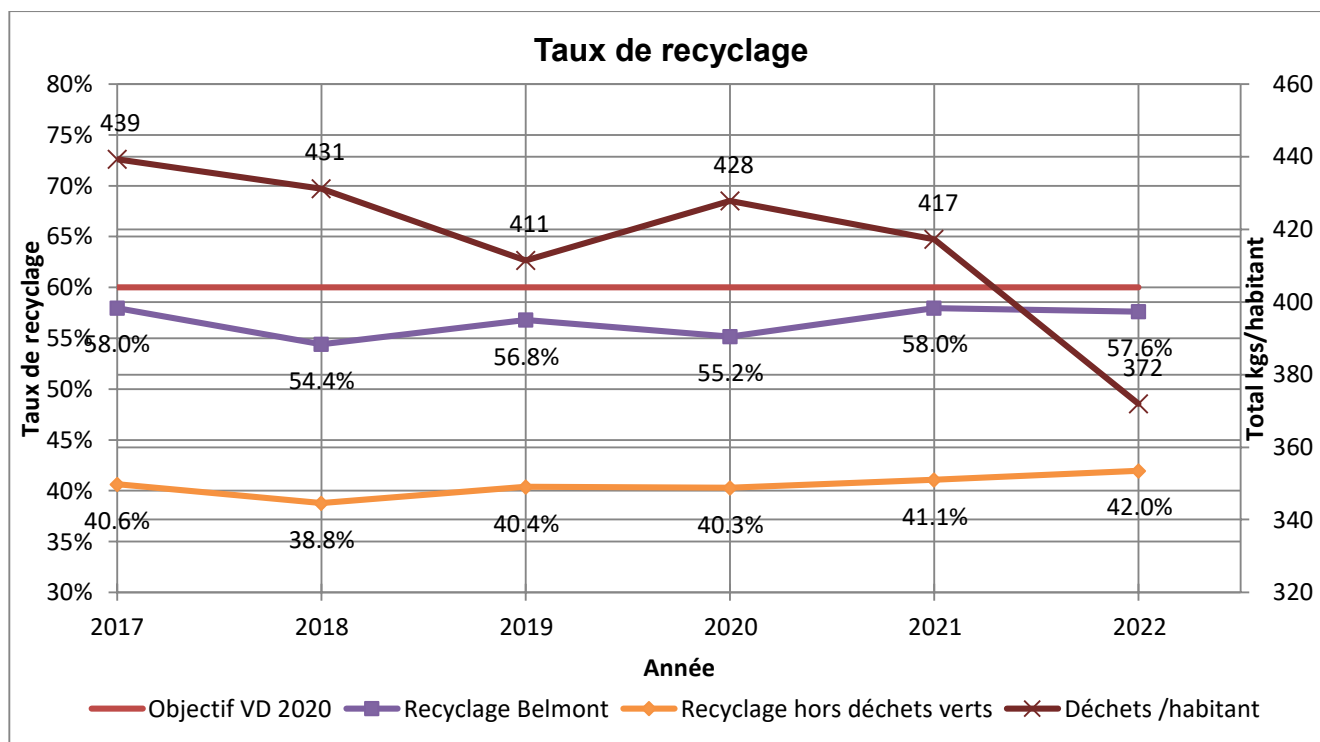
Evolution du taux de recyclage



Le graphique ci-dessus montre une grande stabilité des quantités des différents déchets récoltés ces dernières années.

Répartition des déchets en 2022		
Déchets	% Belmont	% Canton
PET (kg)	0.00%	1%
Déchets verts (kg)	26.97%	21%
Verre (kg)	10.85%	10%
Papier (kg)	18.17%	15%
Métaux	1.63%	3%
Ordures ménagères (kg)	32.83%	32%
Déchets encombrants (kg)	7.86%	6%
Déchets de voirie	1.70%	4%

La répartition des différents types de déchets récoltés sur notre commune est très similaire à la moyenne cantonale. La seule différence notable est un taux plus élevé de % de récolte de déchets verts sur notre commune.



En 2022 le taux moyen de recyclage au niveau du canton est de 58.9 %. Avec un taux de 57.6 % nous pouvons considérer que nous sommes dans la moyenne cantonale. La quantité de déchets par habitant est de 372 kg à Belmont à mettre en regard des 450.7 kg au niveau cantonal.

Collecte de vêtements usagés

Les éco-points - d'Arnier et de la Léchire - sont dotés de containers spéciaux pour la récolte de vêtements usagés. Nous coopérons avec la société TEXAID pour la gestion et le recyclage.

Épuration des eaux et collecteurs

Avenir de la STEP

Les études d'avant-projet de la STEP de Pully se sont achevées fin 2022. Elles ont permis de fixer les bases de dimensionnement, choisir les procédés de traitement, définir le concept énergétique, dessiner dans les grandes lignes le futur bâtiment, prévoir un phasage des travaux et calculer le devis. Cet avant-projet a été présenté aux Municipalités de Pully, Paudex et Belmont-sur-Lausanne et transmis à la Direction générale de l'environnement (DGE) du Canton de Vaud pour remarques. En parallèle à la réhabilitation de la STEP, une mise à jour du partenariat entre Pully, Paudex et Belmont-sur-Lausanne pour le financement et l'exploitation de la future STEP est nécessaire. Le partenariat actuel repose sur une simple entente intercommunale et une convention de 1975 dont certains éléments sont caducs. Une comparaison de plusieurs modèles de gouvernance a été étudiée et présentée aux trois Municipalités qui se sont prononcées en faveur d'une association intercommunale. Les principaux éléments de cette association seront discutés courant 2023 avant d'être soumis aux Municipalités puis aux Conseils communaux respectifs.



Épuration des eaux - STEP

Les eaux usées des Communes de Pully, Paudex et Belmont sont traitées par la station d'épuration de Pully.

Au 31 décembre, les habitant-e-s raccordé-e-s se répartissent comme suit :

Communes	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Belmont	3'784	3'850	3'884	3'946	3'901	4'133
Paudex	1'994	1'984	1'979	1'978	2'005	2'069
Pully	19'325	19'016	19'603	19'721	20'250	20'557
Totaux	25'103	24'850	25'466	25'645	26'156	26'759

Pour mémoire : la notion d'habitants raccordés n'est pas à mettre en relation avec le nombre d'habitant-e-s de la commune. Dans le cadre de l'assainissement nous utilisons le terme d'« équivalent-habitant ».

Cette notion recouvre :

	la population raccordée permanente
+	1/3 des lits d'hôtel
+	1/3 des lits de la para-hôtellerie
+	1/3 du nombre d'emploi
+	¼ des places de café-restaurant
=	habitant-e-s raccordé-e-s

Les contrôles analytiques de l'eau et des boues sont effectués par le personnel de la STEP. Ils démontrent que les rendements sont excellents et stables avec notamment un taux d'abattement des matières organiques de 96%.

Principaux travaux

Parmi les principaux travaux réalisés en 2022, peuvent être cités :

- remplacement de roulements sur deux soufflantes ;
- remplacement du distillateur du laboratoire ;
- remplacement du rotor et du stator de la pompe de la grille d'égouttage ;
- remplacement de la membrane du gazomètre ;
- remplacement du couplage chaleur force.



Données statistiques (extrait)

	2020		2021		2022	
Eaux traitées (m ³)	2'197'413		2'268'310		1'937'861	
Débit moyen journalier (m ³)	6'004		6'215		4'718	
Electricité achetée aux S.I. (kWh)	350'910	52 %	325'674	49.6%	405'819	60.65%
Production d'électricité (kWh)	324'029		327'495		280'409	
Electricité vendue aux S.I. (kWh)	585	0 %	0	0%	99	0%
Electricité totale consommée (kWh)	674'354		653'169		669'098	
Biogaz total produit (m ³)	202'013		208'526		192'135	
Biogaz utilisé par le groupe (m ³)	201'331	99.7 %	200'553	96.2%	174'767	90.96%
Gaz de ville acheté (m ³)	146		681		714	

Effectif du personnel

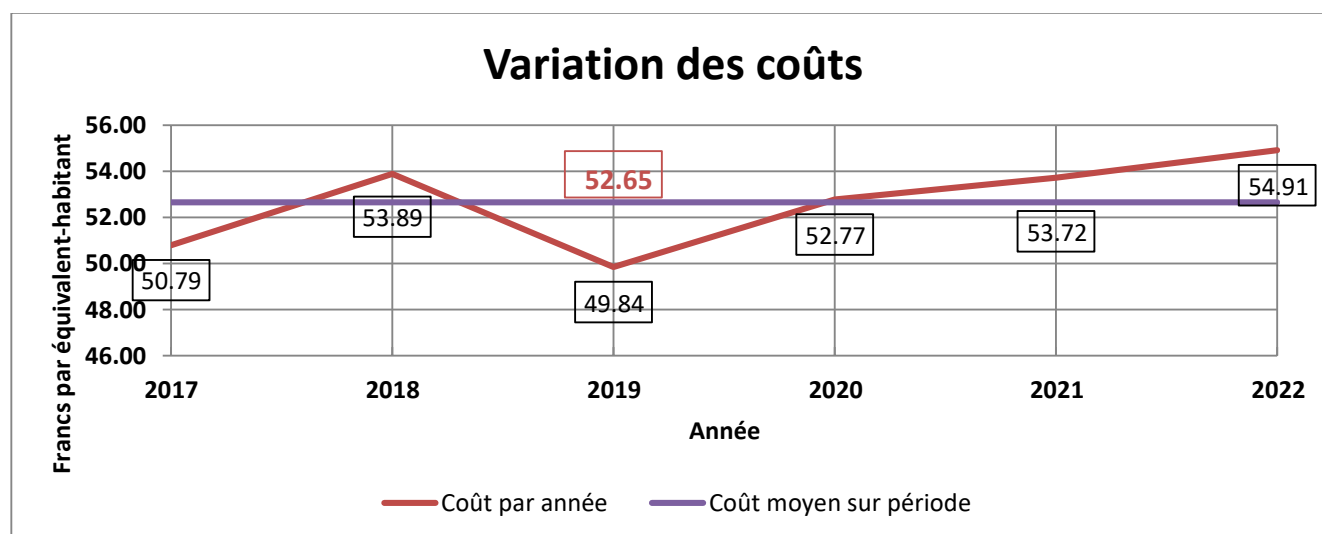
Le staff du personnel est inchangé en 2022 : un chef d'exploitation, deux ouvriers d'exploitation et une laborantine à temps partiel.

Charges financières (en CHF)

	2018	2019	2020	2021	2022
Montant total des dépenses	1'511'128.13	1'379'551.06	1'480'897.07	1'453'437.42	1'528'130.57
Montant total des recettes	171'926.10	110'421.40	127'680.30	48'312.35	58'878.37
Montant net à répartir	1'339'202.03	1'269'129.66	1'353'216.77	1'405'125.07	1'469'252.20



Charges totales nettes par équivalent-habitant-e-s raccordé-e-s (en CHF)



Pour 2022, la part à charge de Belmont est de CHF 226'930.00 (budget CHF 233'975.00).

Les principaux écarts entre **le budget et les comptes** sont les suivants :

Motifs	Différences en CHF
Comptes de charges	
Traitements inférieurs aux prévisions	- 10'000.00
Prestations de la DTSI pour l'exploitation de la STEP (inférieures aux prévisions)	-5'000.00
Achats de matériel courant (moins élevés que prévu)	-5'000.00
Consommation d'électricité (plus élevée que prévu)	+10'000.00
Augmentation des tarifs des précipitants	+5'000.00
Entretien des bâtiments : travaux de vidange des fosses et curage canalisations (plus importants que prévu)	+5'000.00
Entretien des machines : entretien centrifugeuse reporté à 2023	-35'000.00
Quantité de boues à traiter (inférieure aux prévisions)	-10'000.00
Quantité de déchets à incinérer (inférieure aux prévisions)	-5'000.00
Comptes de recettes	
--	



ESPACES VERTS

Travaux d'entretien

Les travaux courants et peu spectaculaires participent à l'embellissement de la commune. La création et l'entretien de nos massifs floraux, vasques, plates-bandes et espaces verts sont appréciés par notre population, mais nécessitent une attention constante de notre service.

Cette année, le service a effectué la rénovation du pourtour de la fontaine de Chatruffe et a confectionné, uniquement avec des matériaux de récupération, 2 hôtels à insectes situés au cimetière et vers l'étang des Bas-Monts.

Nous avons commencé à mettre en place un entretien différencié pour promouvoir la biodiversité sur nos surfaces vertes et protéger au mieux certaines espèces de plantes sur notre commune.

Le personnel chargé de l'entretien des espaces verts suit des formations afin d'utiliser les meilleures pratiques en vigueur dans le domaine.

SOCOSEV

La SOCOSEV (Société coopérative des sites et espaces verts de la région lausannoise) n'a eu qu'un seul dossier à étudier. Une première réunion de réflexion sur les activités futures ainsi que le cadre des prestations a eu lieu et sera poursuivie l'an prochain.



CONCLUSION DU MUNICIPAL

Au terme de cette rétrospective de l'année écoulée, je relève que le domaine m'ayant le plus occupé est celui de l'énergie électrique. Ce domaine a subi de tels bouleversements que je peux faire mienne la citation du philosophe grec Héraclite d'Ephèse « Rien n'est permanent, sauf le changement. ».

La modalité d'approvisionnement en énergie de notre réseau a été revue, causée par la future cessation d'activité de Romande Energie Commerce SA. Les craintes liées à un manque d'énergie lors de l'hiver 2022-2023 ont précipité la mise en place des mesures destinées à faire face à cette pénurie.

Un important travail d'analyse des risques et des mesures à prendre a été effectué dans la DTSI en collaboration avec les autres directions. Nous avons eu la chance de ne pas avoir à mettre en vigueur les mesures envisagées mais l'exercice permettra de disposer d'une base solide pour risque futur.

Je tiens particulièrement à remercier le personnel qui a permis de garantir un service à la population tout au long de l'année.

Pour revenir à la citation, je pense que l'année 2023 sera tout aussi passionnante et riche de projets et de réalisations que l'année écoulée. Pas d'affolement, rien ne se passe comme prévu, c'est la seule chose que nous apprend le futur en devenant du passé.

Philippe MICHELET, Conseiller municipal



DUD - DIRECTION DE L'URBANISME ET DES DOMAINES

Police des constructions et aménagement du
territoire, Bâtiments communaux & conciergerie

Catherine SCHIESSER, Conseillère municipale

Préambule

Le fonctionnement du service technique, ses acteurs et les différentes tâches qu'ils mènent à bien, ont été détaillés dans le rapport de gestion 2021 du début de législature. Le rapport de gestion 2022 sera donc plus succinct et ne relatera que les événements qui se sont déroulés pendant cette année-là.

Comme mentionné dans le rapport de gestion 2021, le tableau de décompte des contacts téléphoniques, visites au guichet, nombre de courriels et de courriers reçus et envoyés n'est plus tenu, ces informations n'étant plus pertinentes.

A la faveur de la nouvelle législature, deux directions distinctes, la DTSI (Direction des travaux et des services industriels) et la DUD (Direction de l'urbanisme et des domaines) ont été formées et mises en pratique dès 2022.

Maintenant que les différentes opérations ont été clairement définies, il reste encore à séparer virtuellement le service technique en attribuant à chacune des directions, un numéro de téléphone et une adresse mail propres.

Il faudra aussi que nos habitant-e-s prennent l'habitude de s'adresser à la bonne direction selon ses questions mais il reste évident que ces services restent complémentaires.

.



UNE DIRECTION, DEUX SERVICES

La DUD comprend deux volets :

L'urbanisme regroupe l'aménagement du territoire et la police des constructions.

Les constructions ont été très nombreuses ces deux dernières décennies et les dossiers sont de plus en plus compliqués administrativement. Malgré avec un certain ralentissement, aucun gain de temps n'a pu être constaté et ceci a accru le retard dans l'archivage des dossiers qui a, fort heureusement, pu être comblé avant la fin 2022.

Parallèlement, nous avons vu une explosion des demandes pour des installations de panneaux solaires photovoltaïques et de pompes à chaleur air/eau qui demandent, elles aussi, un travail administratif conséquent.

Nous avons confié dès le 1^{er} décembre 2022, la surveillance des chantiers à un bureau spécialisé et bénéficions d'un appui extérieur ad interim pour la police des constructions.

Les domaines comprennent les bâtiments et terrains ainsi que le personnel de conciergerie dont la tâche est de maintenir les différents bâtiments communaux en bon état de fonctionnement et de propreté, travail parfois ingrat mais tellement important.



POLICE DES CONSTRUCTIONS

Le nombre de parcelles libres de construction se réduit comme peau de chagrin et de plus, plusieurs d'entre elles se situant hors du périmètre compact du PALM (Projet d'agglomération Lausanne-Morges) ne peuvent être construites car notre commune est surdimensionnée pour cette partie du territoire (approximativement au-dessus de l'autoroute).

Néanmoins, les nouveaux propriétaires de parcelles déjà construites souhaitent souvent y mettre leur « patte », soit en démolissant et reconstruisant, soit en modifiant et agrandissant l'existant. Ces alternatives génèrent le même volume de travail administratif qu'un projet sur une parcelle non construite.

En 2022, 12 enquêtes publiques (17 en 2021) ont eu lieu soit :

- 1 (3 en 2021) pour une nouvelle construction de 3 logements, (10 en 2021) ;
- 2 pour la démolition de bâtiments en zone industrielle des Chaffeises et la construction d'une halle de stockage (boxes) avec lavage de voitures et d'un bâtiment d'activités avec un logement ;
- 3 (5 en 2021) pour des aménagements extérieurs y.c. piscine et jacuzzi ;
- 4 (2 en 2021) pour des agrandissements et/ou modifications intérieures avec création de 2 logements et 2 avec changement de système de chauffage ;
- 1 pour le plan d'affectation « En Arnier III » et son règlement ;
- 1 pour une servitude de passage public à pied du PA « En Arnier III » (parcelle 351 et sur la parcelle 186 du plan d'affectation « En Arnier II »).

En 2022, nous avons délivré 38 permis de construire (41 en 2021) dont :

- 12 avec enquête publique (démolition, construction, agrandissement, transformation, piscine, couvert et régularisation de l'altitude d'un faîte) ;
- 9 dispensés d'enquête publique pour des changements de système de chauffage (8 en 2021). Ces dossiers circulent dans les services cantonaux et font l'objet d'une synthèse ;
- 17 permis 72d (12 en 2021) pour des objets de minime importance. Sont compris dans ces permis les aménagements extérieurs, les travaux d'entretien des façades et toitures, les changements d'affectation,

49 permis d'habiter/d'utiliser (35 en 2021) ont aussi été délivrés.

L'installation de panneaux solaires thermiques ou photovoltaïques ne nécessite plus de délivrer un permis de construire selon l'art. 68a de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (voir paragraphe « Energies renouvelables » ci-dessous).

Statistiques des logements

- 14 nouveaux logements ont été autorisés à la construction (6 en 2021) ;
- 3 logements sont finis (38 en 2021 dont 32 pour le PPA « Rue des Corbaz ») ;
- 15 logements sont en cours de construction.



Facturation

Facturation pour délivrance des permis de construire, d'habiter et d'utiliser

Le montant total des taxes fixe et proportionnelle facturées pour les permis délivrés en 2022 s'élève à CHF 25'065.50 (CHF 14'849.30 en 2021). Ne sont pas compris dans les montants précités car ils font l'objet d'une refacturation au prix coûtant, les frais spéciaux tels que frais de parution et plaques de numéro de maison.

Facturation des taxes d'introduction

Les taxes d'introduction figurant sur le permis de construire (acompte pour l'eau potable et les égouts, total pour l'électricité) doivent être payées avant la séance d'ouverture de chantier ou avant tous travaux.

La taxe d'évacuation des eaux usées (EU) est calculée sur le même nombre d'unités de raccordement (UR) et la taxe pour les eaux claires (EC) est calculée sur la surface imperméable de la parcelle.

Le nombre d'UR sert de base pour le calcul de la taxe d'introduction pour l'eau potable.

Chaque nouveau raccordement électrique est facturé sur la base d'un forfait de CHF 6'150.- et de CHF 95.- par ampère demandé. En cas de transformation ou d'agrandissement, ne sont facturés que les ampères supplémentaires éventuels.

Lors de la demande de permis de construire, l'architecte transmet toutes les données nécessaires. Les taxes peuvent donner lieu à un correctif après la visite de contrôle au cours de laquelle il est vérifié que le nombre d'unités de raccordement (UR), les surfaces imperméables et le nombre d'ampères correspondent à ce qui a été indiqué auparavant.

Pour les chantiers commencés en 2022, le montant de la taxe pour l'eau potable s'élève à CHF 26'506.50 (CHF 71'490.88 en 2021) et la taxe d'évacuation des EC et EU est de CHF 46'927.45 (CHF 174'578.87 en 2021).

En 2022, la taxe de raccordement au service électrique, pour les chantiers commencés cette année, a rapporté CHF 26'702.94 (CHF 90'916.31 en 2021).

Cour de droit administratif et public (CDAP)

Notre avocat-conseil Me Benoît Bovay s'occupe toujours de défendre nos intérêts, tant pour les aspects juridiques de nos dossiers et/ou l'approbation de certains de nos courriers avant envoi.

Il nous a assistés en 2022 lors de rencontres avec les opposants d'une construction au chemin des Esserts et au plan d'affectation « En Arnier III ».

Me Bovay était présent lorsque la Municipalité a invité tous les propriétaires hors périmètre compact dont les parcelles sont potentiellement touchées par du dézonage et il défend également notre position dans ce dossier vis-à-vis de la DGTL.

Un seul dossier de construction a été transmis à la CDAP, ce qui atteste que la plupart du temps, nos réponses aux opposant-e-s sont adéquates.



Surveillance des chantiers (installation et échafaudages)

M. Gamboni, responsable de la police des constructions, a assuré la surveillance de la sécurité des chantiers sur notre commune jusqu'au 30 octobre 2022. A ce titre, il suivait chaque année les cours obligatoires de remise à niveau et de perfectionnement.

Outre ses contrôles inopinés pour vérifier de la bonne tenue des chantiers et que les mesures de sécurité soient respectées, le responsable du chantier doit nous avertir lorsque les échafaudages sont montés afin de vérifier qu'ils l'ont été dans les règles de l'art. S'il y a malfaçon, les remarques sont adressées directement au monteur afin que les défauts, tels que fixation contre la façade, plinthe empêchant les outils de tomber, etc., soient immédiatement corrigés.

Si les entreprises ne se mettent pas rapidement en conformité, les conséquences peuvent être financièrement lourdes, notamment par le relèvement de leur taux de cotisation par la SUVA. Le Service technique est habilité à les dénoncer auprès de cette instance mais aucune dénonciation n'a été nécessaire en 2022.

M. Gamboni n'ayant pas été remplacé avant la fin 2022, nous avons passé un contrat avec une entreprise spécialisée qui s'occupe de cet aspect. Au cours d'un chantier, quatre visites sont prévues, à l'installation du chantier, au montage de la grue, à la mise en place des échafaudages et aux travaux sur le toit.

Service de contrôle des citernes

Selon la loi fédérale sur la protection des eaux (LEaux) et son ordonnance d'application (OEaux), une citerne doit être révisée tous les 10 ans par une entreprise spécialisée. Les propriétaires sont responsables de l'entretien de leur citerne mais à titre de service public, nous rappelons cette obligation aux propriétaires concerné-e-s en début de l'année en cours.

Les citernes situées dans les secteurs de protection des eaux A (près d'un cours d'eau) et S (près d'une source) restent sous la responsabilité des communes.

Un registre consignait les différents systèmes de chauffage est tenu à jour.

Les citernes à gaz sont régulièrement contrôlées par des entreprises spécialisées. En cas de sinistre, il est impératif que l'arrivée du gaz soit coupée rapidement. Les propriétaires ont donc l'obligation d'installer en collaboration avec notre service du feu, un cylindre à clés contenant une clé d'accès au local de chauffage ou à la citerne.

Service de ramonage

Une convention est passée entre M. Stéphane Flückiger, maître ramoneur, et les Communes de Belmont, Paudex et Pully.

L'installation de panneaux solaires peut modifier l'accès aux souches de cheminées et d'éventuelles modifications sont déterminées par le ramoneur afin qu'il puisse travailler en toute sécurité.



Energies renouvelables

30% de l'eau chaude sanitaire, 40% du chauffage et 20% de la production d'électricité doivent être couverts par des énergies renouvelables selon la loi vaudoise sur l'énergie (LVLEne).

Lors d'agrandissements et/ou de transformations représentant moins de 50 m² de surface habitable ou de moins de 20% de surface brute du bâtiment existant, des dispenses peuvent être accordées.

Tout élément touchant l'enveloppe du bâtiment (fenêtre, isolation périphérique, toiture, etc.) doit répondre à la loi sur l'énergie ou faire l'objet d'un calcul thermique sur l'ensemble du bâtiment

Aucun permis de construire ne doit être délivré pour l'installation de panneaux solaires thermiques ou photovoltaïques si elle répond à une bonne intégration, selon l'art. 32a de l'ordonnance sur l'aménagement du territoire (OAT), soit :

- suffisamment adaptée au toit et constituant une surface d'un seul tenant ;
- ne dépassant pas les pans du toit perpendiculairement de plus de 20 cm ;
- ne dépassant pas du toit vu de face et du dessus ;
- en étant peu réfléchissantes selon l'état des connaissances techniques.

Par ailleurs, les installations ne doivent pas porter atteinte aux biens culturels d'importance nationale ou cantonale.

Toutes les installations doivent néanmoins être annoncées à la commune pour qu'elle puisse vérifier que le courant injecté sur notre réseau électrique peut être absorbé et déterminer le point d'injection.

8 installations de chauffage au mazout ont été remplacées par des pompes à chaleur.

Ce sont 1'431 m² de panneaux solaires photovoltaïques (540 m² en 2021) qui ont été annoncés en 2022 sur des bâtiments existants.

Parallèlement, 82.4 m² de panneaux-solaires photovoltaïques sont prévus sur les nouvelles constructions (495 m² en 2021).

Commission de salubrité

La commission de salubrité est formée de 3 personnes dont un médecin et n'a pas été sollicité en 2022.

Carte des dangers naturels

Glissements de terrain permanents, glissements de terrain spontanés, inondations, laves torrentielles et chutes de pierres et de blocs sont répertoriés sur les cartes des dangers naturels qui sont tenues à disposition du public au Service technique. Elles sont également en ligne sur le portail cantonal <http://www.geo.vd.ch> (thème danger naturel).

Notre territoire est principalement touché par les glissements de terrain permanents et spontanés.



URBANISME

Deux commissions nommées en début de législature et pour sa durée sont consultées par la Municipalité qui les tient régulièrement au courant des projets d'urbanisation de notre commune ; la Commission consultative d'urbanisme (CCU) issue du Conseil communal et la Commission municipale d'urbanisme (CMU) que la Municipalité consulte lorsqu'elle le juge nécessaire.

Commission consultative d'urbanisme - CCU

En 2022, la CCU a été informée de l'avancement des dossiers relatifs au PACom, au « DP 119 » accepté par le Conseil communal le 12 mai 2022, au PA « Rueyres 2 » et au PA « En Arnier III » prévu au Conseil communal du 9 décembre mais retiré de l'ordre du jour suite au rapport conjoint de la CCU et de la commission technique.

Commission municipale d'urbanisme – CMU

La commission municipale d'urbanisme n'a pas été consultée en 2022.

Plans de quartiers légalisés

PA « En Arnier III » (anciennement PQ « Arnier » - Secteur « Musée »)

Parcelle 351, propriété de Solmontbel 2 SA

Faisant suite à l'examen préalable de la DGTL du 19 août 2021 et à la modification des divers éléments soulevés dans ce document, le plan d'affectation et son règlement ont été mis à l'enquête publique du 30 avril au 29 mai 2022.

Pendant le délai légal, 3 oppositions ont été déposées. Leurs auteurs ont été reçus selon l'art. 40 LATC puis un préavis a été mis à l'ordre du jour de la séance du Conseil communal du 9 décembre 2022.

La conclusion du rapport conjoint de la CCU et de la commission technique étant le renvoi du préavis à la Municipalité, ce point a été retiré de l'ordre du jour.

Une délégation municipale a rencontré la CCU et la Présidente du Conseil le 20 décembre pour apporter toutes les informations supplémentaires afin que la CCU puisse modifier son rapport, le cas échéant.

Une séance avec ces deux commissions, une délégation municipale et les porteurs du projet aura lieu le 10 janvier 2023 au cours de laquelle toutes les questions pourront être posées.

La première séance du Conseil communal de l'année 2023 aura lieu le 9 février et portera sur ce plan d'affectation.

Plan de quartier du Signal

Stand-by en 2022 pour ce plan de quartier.

Plan d'affectation « Rueyres 2 »

Suite aux rapports de la CCU, la Municipalité a requis l'avis de la CMU qui rejoint partiellement celui de la CCU. Le projet présenté par les Retraites populaires (RP) proposait deux grands bâtiments (Image ci-dessous) avec des décrochements de sens et de 3 à 6 étages et nécessitait une emprise au sol relativement importante.



La CCU proposait une solution de bâtiments avec sensiblement les mêmes dispositions que la zone de villas (interprétées par les Retraites populaires ci-dessous)



Si la CMU rejoignait l'avis de la CCU quant à l'emprise au sol, elle n'était pas convaincue par une urbanisation de type pavillonnaire, difficile à harmoniser avec le tissu bâti environnant. Par ailleurs une faible densité n'est pas justifiable à l'intérieur du périmètre compact et la dispersion des constructions rend les liaisons avec un parking souterrain difficiles. Le manque de dégagement et le mitage du terrain étaient aussi évoqués.



La CMU recommande de privilégier une urbanisation sous la forme de plots de 5 à 7 niveaux permettant à la fois une meilleure compacité, de généreux dégagements visuels et une densité plus importante. Elle recommande également de porter un grand soin aux aménagements extérieurs et de prévoir des ouvrages souterrains les plus compacts possibles pour maximiser la perméabilité du sol.



Le 5 avril 2022, nous avons envoyé le plan d'affectation à la DGTL pour examen préliminaire. Le 20 mai, des membres de la DGTL, des RP et de la Municipalité se sont retrouvés sur les parcelles du PA pour les visiter et discuter des thématiques dont il faudra tenir compte pour le prochain examen préalable. La seule thématique relevée dans le retour de l'examen préliminaire du 23 juin 2022 est l'accès routier qui doit faire l'objet d'une étude relative à la mobilité et principe d'accès.

Plan d'affectation « DP 119 »

Le préavis n° 3/2022 présenté au Conseil communal le 12 mai 2022 faisait suite à diverses remarques concernant l'utilisation des places de parc par les clients de l'auberge communale. Outre les 5 places réservées devant l'Auberge, 8 autres leur sont dédiées derrière le temple. Malheureusement, les clients n'utilisent pas ces dernières et ils préfèrent se parquer en priorité sur les places publiques devant la Maison Pasche.

Pour y remédier, la Municipalité a détaché du domaine public les places devant la Maison Pasche pour les attribuer aux clients du restaurant et il est prévu de modifier l'attribution des autres places de parc.

Aucune opposition n'a été déposée pendant la durée de l'enquête publique mais il y a eu plusieurs remarques concernant l'utilisation des places réservées à l'Auberge pendant la fermeture de l'établissement.

D'autre part, un habitant a demandé à ce que soit démolie l'escalier de secours latéral de la Grande Salle car il gêne la sortie depuis sa parcelle. Ces quelques marches n'ont plus raison d'être depuis l'agrandissement de la Grande Salle puisque les sorties de secours sont maintenant conformes aux normes AEAI. La porte existante est maintenue afin de garder un accès facilité pour de grands éléments de scène ou autres objets. Parallèlement, une fermeture à clé a été installée sur la porte et seuls nos concierges peuvent l'ouvrir. La 1ère marche de l'issue de secours était située dans la Grande Salle et était amovible. Suite à la visite d'un représentant du BPA, cette marche a été bétonnée.

Les travaux de ravalement du mur de façade, de peinture des places de parc et de pose de panneaux de signalisation seront faits au printemps 2023.



Gestion et aménagement du territoire

Plan d'affectation communal (PAcom) - Anciennement Plan général d'affectation (PGA)

Préavis N° 9/2003 - Révision de plans et règlements en matière d'urbanisme et de police des constructions - Demande de crédit de CHF 189'000.-

Préavis N° 02/2015 – Demande de crédit complémentaire pour la révision de plans et règlements en matière d'urbanisme et de police des constructions – Demande de crédit de CHF 180'000.-

Pour rappel, en 2012, les communes avaient dû faire l'inventaire de toutes leurs parcelles en les sériant comme libres de construction, entièrement construites ou partiellement construites, ceci pour l'établissement de la marge de densification du plan directeur cantonal.

Au cours des 3 années suivantes, la méthode de calcul a été modifiée à plusieurs reprises et notre commune a été tantôt surdimensionnée, sous-dimensionnée puis à nouveau surdimensionnée. Lors du dépôt du dossier à la DGTL pour examen préalable, la position de la Municipalité sur ce problème lui avait été exposée, elle avait oralement admis notre volonté de ne pas procéder à du dézonage, pour autant que ce problème soit développé dans le rapport 47 OAT. Ce sujet n'ayant plus été soulevé, nous pensions avoir été entendus. Le rapport d'examen préalable complémentaire a mis en lumière la problématique du dézonage qui avait fait l'objet d'un « regrettable oubli » dans l'examen préalable du 24 avril 2019.

Malheureusement, à réception de l'examen préalable complémentaire 2 du 20 janvier 2021, le dézonage fait son apparition.

Depuis lors, tous les travaux de la Municipalité et de son urbaniste, relatifs au PACom ont porté sur le dézonage exigé par la DGTL.

En mai, une séance d'information pour tous les propriétaires potentiellement touchés par un dézonage partiel ou total de leur parcelle a été organisée.

Au fil des mois, plusieurs contacts et rencontres ont eu lieu entre la DGTL, notre urbaniste et la Municipalité. Nous défendons âprement les intérêts de nos administrés et ne réussissant pas à nous mettre d'accord avec la DGTL sur l'ampleur et sur les parcelles touchées par le dézonage, l'arbitrage de la Conseillère d'Etat en charge du DITS (Département des institutions, du territoire et du sport), Mme Christelle Luisier Brodard, lui a été demandé par courrier du 1^{er} novembre 2022. Nous avons appris, fin décembre que le rendez-vous était fixé au 27 mars 2023.

Les dépenses pour 2022 se sont élevées à CHF 41'927.60 (CHF 21'666.65 pour 2021), directement amorties au 31 décembre 2022.

Abattage d'arbres (anciennement Plan de classement des arbres)

16 demandes d'abattage, d'écimage ou d'élagage nous sont parvenues, (6 en 2021), pour des arbres de différentes essences (cerisier, saule, frêne, tilleul, épicéa, sapin, noyer, cèdre, mélèze, prunier, érable).

Tout arbre dont le diamètre est de 30 cm et plus, mesuré à 130 cm du sol est considéré comme protégé. Les demandes d'abattage sont affichées au pilier public pendant 20 jours et peuvent faire l'objet de remarque ou d'opposition.

Il n'y a jamais eu de remarque ou d'opposition à ces demandes.



La LPNMS (Loi sur la protection de la nature, des monuments et des sites) a fait l'objet d'un profond remaniement et a été scindée en deux nouvelles lois. La nouvelle Loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager (LPrPnp) devient beaucoup plus sévère et contraignante. Un relevé des arbres majeurs devra être fait par un expert et tout abattage devra faire l'objet d'une compensation financière qui pourra être très élevée. Le règlement d'application de cette loi n'étant pas encore entré en vigueur, nous attendrons d'en connaître les dispositions avant de nous attaquer à ce recensement.

La 2^{ème} partie de la LPNMS est la Loi sur la protection du patrimoine culturel et immobilier (LPrPCI).

PALM (Projet d'Agglomération Lausanne-Morges)

Après avoir renoncé à l'élaboration d'une version 2021 au PALM, les travaux pour l'élaboration du PALM 2025 ont commencé. Les tâches sont partagées entre les services de l'Etat, les associations régionales et les schémas directeurs.

Le Canton a initié l'étude de « Stratégie régionale de gestion des zones d'activités » (SRGZA) dans laquelle toutes les zones d'activités du canton sont recensées avec l'aide des schémas directeurs qui ont été fortement impliqués dans ce processus.

A Belmont, nous en avons deux, soit la zone industrielle des Chaffeises et la zone artisanale de Chatruffe

En ce qui concerne la zone des Chaffeises, elle reste en zone industrielle et près de quarante ans après son adoption, deux projets ont été mis à l'enquête publique et ont débouché sur la délivrance de permis de construire.

Pour la zone de Chatruffe, aucun projet n'a été discuté depuis de longues années. Comme certaines des parcelles constituant la zone appartiennent à la commune, une réflexion s'est imposée au sein de la Municipalité. Pour plusieurs raisons, il a été décidé de demander le reclassement de la zone artisanale en zone mixte, permettant des activités d'intérêt public et/ou des activités tertiaires.

Ce n'est qu'après une visite sur site des collaborateurs du canton que cette conversion a été acceptée. La zone de Chatruffe ne faisant pas partie de la modification de notre PACom, un plan d'affectation dédié à cette zone devra être initié.

A l'idem de 2021, nous n'avons reçu aucune facture pour notre participation aux coûts du PALM.

Groupe de suivi mobilité douce du PALM

Ce groupe est largement impliqué dans la révision du PALM 2025.

Gestion coordonnée du trafic d'agglomération (GCTA)

La mise en place d'une centrale amenée à prendre les mesures nécessaires pour détourner et réguler, très rapidement et par des itinéraires bis, le trafic d'agglomération en cas de perturbation importante (accident, travaux routiers, travaux sur les réseaux, manifestations, etc.) est pilotée par la DGMR. Ce projet, initié par l'OFROU (Office fédéral des routes) est inscrit comme mesure dans le PALM 2^{ème} génération (2012) et bénéficie d'une subvention fédérale de 35%.

En 2019, une convention a été signée entre le directeur de l'OFROU, les représentantes du Conseil d'Etat et les syndicats de Lausanne et Morges.

En 2022, les conseils communaux de Morges et de Lausanne ont accepté ce préavis et les études ont pu recommencer

Le préavis cantonal devrait être déposé une nouvelle fois dans le cursus des consultations puis déposé au Conseil d'Etat printemps 2023. La GCTA espère pouvoir reprendre le projet en toute fin d'année, voire début de la suivante avec une mise en service de la GCTA prévue pour le début 2025.

Pour rappel et le moment venu, Belmont participera à hauteur de CHF 3'000.00 pour les coûts d'exploitation, CHF180.00 pour les coûts de maintenance et CHF 251.00 pour les coûts de révision des plans (PGIM).



SDEL (Schéma Directeur de l'Est Lausannois)

Les 6 chantiers définis dans le SDEL sont :

1. **Transports publics** : Pas d'étude spécifique en 2022.

Bus à haut niveau de service (BHNS)

PP7 (Lutry-Pully)

Le projet du PP7 est en suspens, suite au refus du projet par le conseil communal de Paudex et par le retrait de son préavis par la Municipalité de Lutry.

Convaincus de la nécessité de moderniser les infrastructures et d'améliorer la qualité des aménagements le long de cet important axe de circulation, tout en prenant mieux en compte les contraintes propres à chaque commune, les partenaires ont convenu de scinder le réaménagement de la route cantonale en 3 projets, coordonnés mais indépendants. Cette nouvelle procédure a été approuvée par le Canton et les tl.

PP8 (Pully-Damataire à Perraudettaz) :

Le réaménagement de l'avenue de Lavaux en vue de la mise en service d'un bus à haut niveau de service (BHNS) dans le cadre du projet d'axes forts de transports publics urbains, également appelé projet partiel 8 (PP8), est l'un des projets phares pour le Schéma directeur de l'Est lausannois (SDEL) et le centre-ville de Pully.

Lors de l'enquête publique de 2021, environ 30 oppositions ont été déposées, qui sont toujours en cours de traitement en 2022.

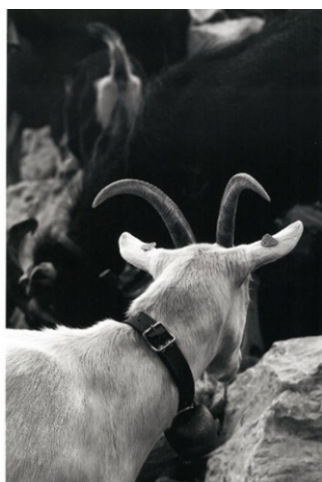
2. **Stationnement** : Pas d'avancement dans ce dossier.
3. **Mobilités douces** : Une étude « Image directrice de la mobilité douce » sera élaborée en 2023.
4. **Centre-ville de Pully** : Les travaux de requalification de la rue de la Poste et de l'avenue Samson Reymondin commencés en avril 2021 se sont poursuivis en 2022. L'axe principal du centre-ville de Pully sera plus convivial, permettant aux habitant·e·s de mieux s'approprier l'espace public en facilitant l'accessibilité aux commerces et en promouvant les multiples activités qui y ont lieu.
5. **Requalification RC 777 Rives du Lac et concept d'aménagement intercommunal du secteur des rives du lac** : L'étude « Concept d'aménagement de la route et des rives du lac » a fait l'objet de remarques fin 2021 qui n'ont pas encore été traitées en raison d'une surcharge de travail.
6. **Corsy/La Conversion** : Liée à ce chantier, la requalification de la RC 770, entre Paudex et La Conversion, a fait le début d'une étude qui a été stoppée puisqu'elle dépend de l'étude du PP7, impactée par la décision des communes de Paudex et Lutry (voir paragraphe PP7 ci-dessus).



Etude stratégique d'évolution du paysage de l'Est lausannois

9 itinéraires pédestres sont jalonnés à travers le territoire du SDEL pour rendre visible et accessible la diversité paysagère de l'Est lausannois, et un guide est à disposition au centre communal et sur Internet.

Carte blanche a été donnée à une classe d'élèves photographes du Centre d'enseignement professionnel de Vevey (CEPV) pour parcourir ces balades, appareil en main. Toutes les sensibilités se retrouvent dans ce petit ouvrage.



Communication

Une Newsletter et le rapport d'activité 2021 ont été édités et mis en ligne.

La participation financière

Notre participation 2022 est de CHF 34'143.42 (CHF 42'020.15 en 2021) ; soit CHF 25'004.09 pour les frais de fonctionnement et CHF 9'139.33 pour les frais d'études.

La participation du canton aux frais de fonctionnement du bureau du SDEL de CHF 114'120.00 est inchangée.



BÂTIMENTS COMMUNAUX ET DOMAINES

Préambule

Depuis le début de cette législature, tous les bâtiments propriétés communales, à l'exception des forêts et des vignes, sont sous la responsabilité de la direction de l'urbanisme et des domaines.

Les rapports CECB+ ont démontré que nos bâtiments sont obsolètes en ce qui concerne les mesures énergétiques. De gros travaux sont à planifier pour les mettre aux normes actuelles et il s'agira de prioriser les interventions.

Dans l'intervalle, nous entretenons les bâtiments et faisons les réparations nécessaires.

Certains bâtiments ont fait l'objet du contrôle périodique OIBT et des mises à niveau ont été nécessaires pour certains d'entre eux.

Cette année encore, nous avons eu quelques déprédations (bris de vitres, tags, etc.) dont les coûts de réparation ou de remplacement sont supportés soit par des dépenses extrabudgétaires, soit par nos assurances.

Quelques vitres cassées ont été remplacées aux frais des assurances parentales.

Conciergerie

Notre équipe de conciergerie travaille toujours à flux tendu et il suffit d'une absence de quelques jours pour dérégler « la machine » et ajouter quelques heures supplémentaires au compteur de nos collaborateurs. Dès le 1^{er} janvier 2023, à la faveur du nouvel horaire de 40 heures hebdomadaires au lieu de 42.5 heures, l'entretien de l'UAPE des petits (Arnier) sera délégué à une entreprise externe.

En 2022 aussi, une partie des grands nettoyages d'été a été externalisée.

Sous la responsabilité de M. Tornare, Chef d'exploitation responsable conciergerie et bâtiments communaux, le service se compose au 31 décembre 2022 :

- de deux concierges à 100% ;
- de trois auxiliaires de conciergerie, respectivement à 90%, 55% et 40% ;
- ainsi que deux intendants des refuges à 15% et 10%.

Bâtiment administratif

Nous profitons du départ de collaborateurs pour rafraîchir les bureaux, nettoyer les chaises et pour certains, de changer le mobilier. Un système de nettoyage des conduites d'eau potable de toutes les impuretés a été installé.

Bâtiment des Services extérieurs

Excepté l'entretien courant et la remise en état suite au contrôle OIBT, rien de particulier à signaler en 2022 pour ce bâtiment.



Bâtiment de l'Auberge communale

Tous les logements étaient occupés en 2022. Les colonnes de chute ont été curées, l'éclairage de secours a été remis en état et les machines à laver et à sécher le linge ont été changées.

Grande Salle

Les premiers travaux pour l'installation de la nouvelle sonorisation et de l'installation du Wifi ont commencé.

Maison Pasche

Pas de vacance en 2022. Le règlement de location a été modifié et tous les logements peuvent maintenant être loués sans durée limitée. Lors de la réhabilitation de la Maison Pasche, il avait été convenu que les baux seraient à durée déterminée, soit deux ans et une année supplémentaire possible. A l'usage, il s'est avéré que le tournus de ces logements était beaucoup trop important et juridiquement, cette solution n'aurait pas été défendable si un locataire avait entamé une procédure contre la résiliation de son bail par la commune.

Les colonnes de chute de ce bâtiment ont aussi fait l'objet d'un curage.

Rural du Signal

Rien à signaler.

Fontaines

Rien à signaler.

Refuge des Bas-Monts

Comme pour tous nos bâtiments, le refuge des Bas-Monts a fait l'objet de petits travaux de réparation et d'entretien.

Le WC extérieur a été transformé, Les toilettes turques ont été supprimées et remplacées par une cuvette en acier. Plus de confort mais, semblerait-il, pas plus de respect des lieux par les utilisateurs car les WC sont régulièrement bouchés.

	Habitant·e·s de Belmont	Locataires extérieurs	Sociétés locales et usage communal	Total
2020	14	42	2	58
2021	16	27	2	45
2022	21	68	4	93

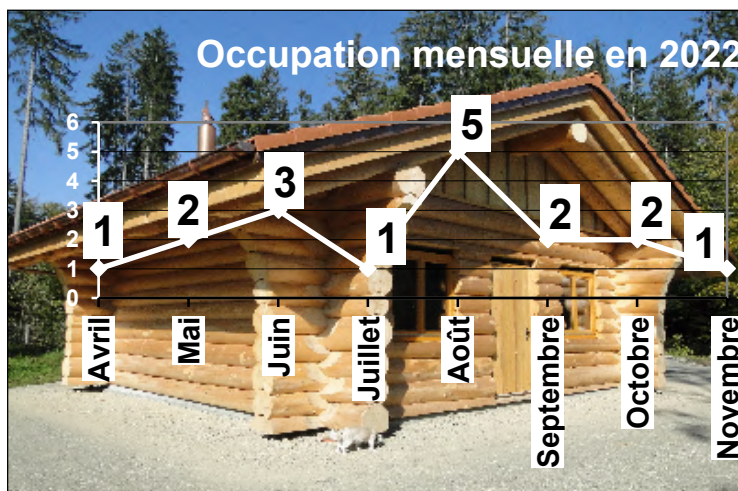




Refuge de Malatête

Rien à signaler concernant l'entretien, la cuisinière à gaz a fait l'objet d'un contrôle obligatoire.

	Habitant-e-s de Belmont	Sociétés locales et usage communal	Total
2020	16	1	17
2021	15	2	17
2022	17	0	17



Salle de gymnastique et terrain de sports

Suite et fin de la mise en conformité du programme de rinçage des douches afin d'éviter tout risque de salmonellose et remplacement d'une vitre cassée à la salle de rythmique.

Collège

En 2021, des travaux en toiture ont été exécutés suite à des infiltrations d'eau. Malheureusement, ce problème n'a pas encore pu être résolu à satisfaction car il est très difficile de trouver l'endroit où l'eau pénètre dans le bâtiment, d'autant plus que la pluviosité était modérée.

Les colonnes de chute ont été curées et un système de nettoyage des conduites d'eau pour supprimer toutes les impuretés a été effectué à l'instar de ce qui a déjà été fait à la salle de gym. Le tableau de gestion de contrôle du chauffage a été remplacé.

Centre de vie enfantine « Les Moussaillons »

Locaux à la route des Monts-de-Lavaux 49 et à la route du Burenos

Différents petits travaux d'aménagements et de réparations ont été effectués sur les deux sites.

Au CVE du Burenos, les travaux pour séparer les zones de lavage « propre » pour les denrées alimentaires et « sale » pour la vaisselle sont terminés.

Le logiciel d'ouverture des portes au CVE des Monts-de-Lavaux a été remplacé.

UAPE d'Arnier

Aucuns travaux particuliers n'ont été faits.



CONCLUSION DE LA MUNICIPALE

Plus on en apprend, moins on en sait !!

Cette fois encore, c'est le constat que je peux faire après une nouvelle année à la tête de ce dicastère ; la routine n'a pas le temps de s'installer.

L'année 2023 a été riche en discussions avec les services cantonaux et notre urbaniste concernant le dézonage auquel nous devons procéder avant de mettre, à nouveau, notre plan d'affectation communal à l'enquête publique. Nous avons bon espoir que cela pourra être fait milieu 2023 et qu'un préavis pourra vous être présenté à l'automne prochain ; ainsi on pourra, enfin, mettre un terme à ce long serpent de mer, débuté en 2003.

Je remercie toutes les personnes qui travaillent pour la DUD, sans oublier ceux qui viennent de la quitter après des années de service. Je dirige au mieux et au plus près de ma conscience les services concernés par ce dicastère et je me dois de relever que sans le professionnalisme et le dévouement de notre personnel, peu de projets seraient rendus possibles

La bonne ambiance qui prévaut entre les différents services de l'administration est aussi une importante plus-value pour le travail de chacun ainsi que pour répondre aux attentes de notre population.

Catherine SCHIESSER, Conseillère municipale

CONCLUSIONS 2022

Vu ce qui précède, la Municipalité a l'honneur de vous prier, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE BELMONT-SUR-LAUSANNE

1. après avoir pris connaissance :
du rapport de gestion de la Municipalité pour l'année 2022 ;
du rapport de la Commission de gestion ;
2. considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

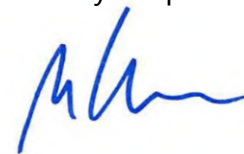
DECIDE

de donner décharge à la Municipalité de la gestion pour l'année 2022, telle qu'elle est présentée.

Approuvé par la Municipalité lors de sa séance du 17 avril 2023.

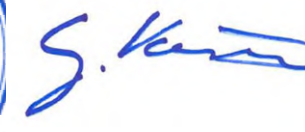
Au nom de la Municipalité

La Syndique


Nathalie Greiner



Le Secrétaire


Grégoire Vagnières